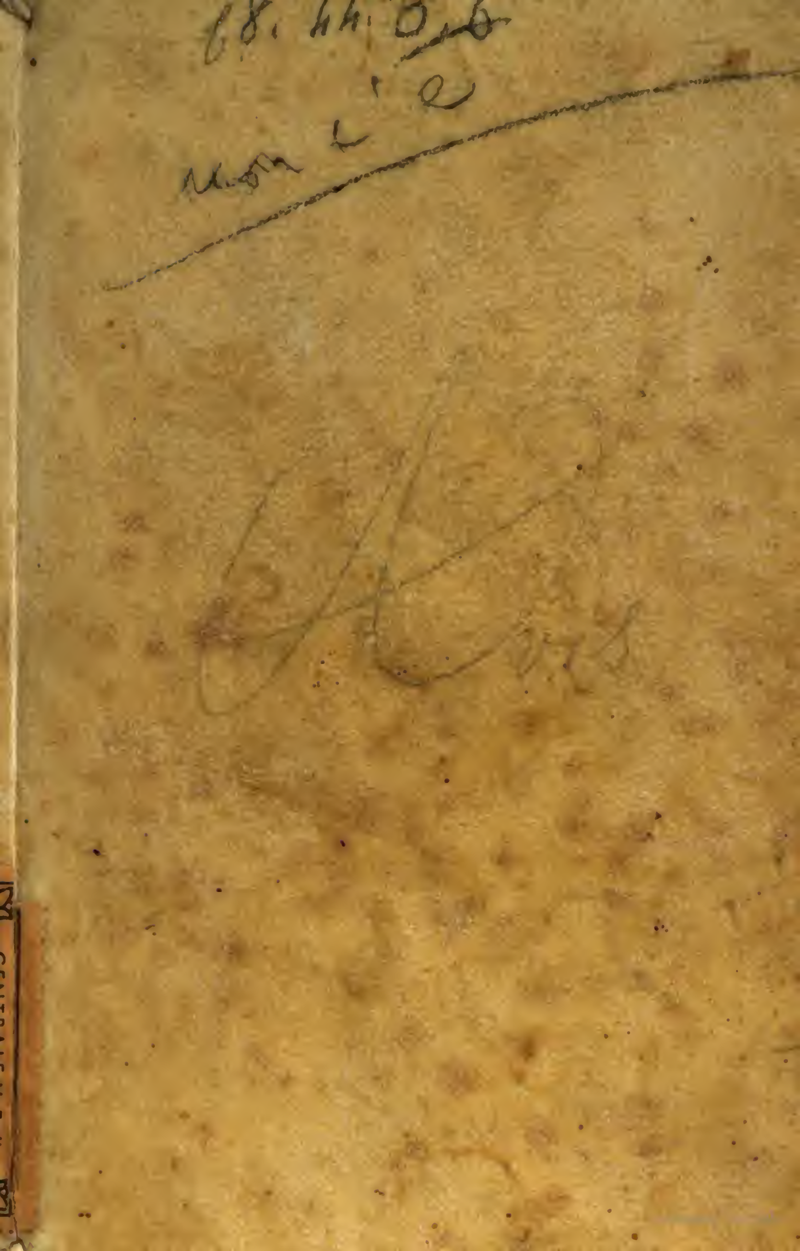
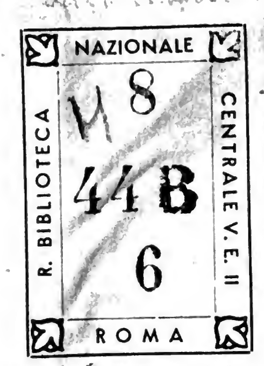



NAZIONALE
R. BIBLIOTECA
CENTRALE V. E. II
ROMA
8
44 B
6

Ex libris
[illegible] ab [illegible]

AVIS SALUTAIRES

AUX PERES ET AUX MERES

Qui veulent se sauver par l'Education Chrétienne qu'ils doivent à leurs enfans.

A tous ceux qui sont chargez de l'Education de la Jeunesse.

Et aux Enfans même, qui ont un desir sincere de vivre chrétiennement.

HUITIE'ME EDITION.

Augmentée, par l'Auteur, d'autres Avis nécessaires à tous les Chrétiens.



A ORLEANS,

Et se vend

A LIEGE, Chez JEAN FRANÇOIS BRONCART en Souverain-Pont à la Nouvelle Imprimerie. 1699.



AVIS SALUTAIRES AUX PERES & aux Meres, qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs Enfans.

I.

Devoirs generaux & particuliers des Peres & des Meres, sur lesquels Dieu les jugera.

CEUX à qui Dieu a donné des Enfans ne doivent plus se regarder simplement comme Chrétiens dans l'examen qu'ils sont obligez de faire chaque jour de leur conduite & de leurs devoirs. Ils doivent se juger comme Dieu les jugera : & comme ils ne seront pas considerez à son Tribunal comme Chrétiens seulement, mais comme peres & meres de ceux ausquels Dieu a donné la naissance par eux : ils ne peuvent avoir un veritable repos de conscience, pendant qu'ils se contentent de se juger sur les fautes qu'ils commettent en qualité de Chrétiens, sans avoir égard à celles qu'ils font comme peres ou meres de leurs enfans : lesquelles étant le plus souvent des fautes d'omission, n'en sont que plus difficiles à remarquer, & plus dangereuses. Car si la qualité de Chrétiens leur impose des obligations qui leur sont communes avec tous les Chrétiens, la qualité de

peres & de meres en fait naître d'autres qui leur sont particulieres, & qui ne sont ni moins importantes, ni moins indispensables. La pieté veritable & solide ne manque point d'allier ensemble ces deux sortes de devoirs, mais la fausse les separe. C'est ce qui fait qu'on voit tant de peres & de meres qui ont la reputation de gens de bien, & qui neanmoins ont souvent moins de zele pour le salut & l'éducation de leurs enfans, que n'en ont eu plusieurs d'entre les Paiens. On a peine à comprendre que ces personnes aient la crainte de Dieu, & que cependant ils ne pensent pas à un devoir si grand & si visible. Mais au nom de Dieu, qu'ils ne se trompent pas: cette vertu qui paroît en eux, n'est qu'une vertu de reputation & imaginaire, qui ne sert qu'à leur voiler les yeux, pendant que l'ennemi les conduit au precipice, qu'ils ne reconnoîtront qu'à la fin de *cette voie, qui leur paroît droite, & qui ne se termine qu'à la mort éternelle*, s'ils n'ont autant de soin du salut de leurs enfans, que du leur propre; & s'ils ne s'efforcent par une pieté interieure & par une exacte fidelité à leurs devoirs de parens Chrêtiens, d'être en effet aux yeux de Dieu, ce qu'ils paroissent être aux yeux des hommes.

II.

Instruction necessaire, mais inutile sans la charité, & la pratique de ses devoirs.

Nul ne peut satisfaire à ses devoirs s'il ne les connoît; & il ne les peut connoître, s'il n'a soin de s'en instruire. Or negliger de s'en instruire, c'est de

ſoi un peché qui engage dans un danger évident de ſe perdre, & c'eſt la ſource de tous les crimes que produit l'ignorance, dont le nombre eſt infini. Ceux donc qui voudront s'inſtruire, pourront apprendre dans ce diſcours leurs devoirs les plus eſſentiels; Mais on les prie de ſe bien perſuader que l'inſtruction ne ſuffit point. Comme *la foi ſans les bonnes œuvres, eſt morte*, auſſi toutes les lumieres & les connoiſſances qu'on peut avoir ſans les pratiquer, ſont mortes, & ne peuvent devenir pour celui qui les a que des pieges & des ſujets de chute, s'il n'en ſçait pas uſer pour ſa ſanctification: & il n'en uſe jamais bien, que lors qu'elles lui ſervent de regles, & de principes de conduite, & qu'il y conforme les diſpoſitions de ſon cœur auſſi bien que ſes actions. C'eſt la ſeule charité qui conſiſte à aimer Dieu plus que toutes choſes, & ſon prochain comme ſoi-méme, qui produit cet effet, en réformant & renouvellant l'interieur, & en y conformant l'exterieur, ſelon les diverſes rencontres & les engagemens où l'on eſt. Et ſelon l'Apôtre ſaint Paul, les miracles, les aumônes les plus grandes, & le martyre même ne ſont d'aucune conſideration devant Dieu ſans la charité. Si ces œuvres ſi ſaintes ne ſervent de rien ſans la charité, dequoi peuvent ſervir les connoiſſances les plus ſaintes, lorſqu'elles ne ſont pas ſuivies des œuvres que la ſeule charité produit utilement & avec fruit? Et ſi la ſeule ignorance & la negligence à s'inſtruire font perir une infinité d'ames, que doivent attendre ceux qui étant inſtruits & éclairez, *retiennent leurs*

lumieres captives, & n'en font pas plus de profit que ceux qui n'en ont point? Il faut donc s'instruire de ses devoirs, mais il faut en lisant ces veritez, élever son cœur à Dieu pour lui demander la grace de les aimer, & de les faire passer du cœur dans les actions & dans toute la conduite de la vie ; & on véra par experience que ce qui avoit paru d'abord difficile, ou même impossible, deviendra par la vertu de cette grace divine, qui remuë les cœurs & les volontés des hommes, & tres facile & tres agreable.

III.

Education Chrétienne fort differente de celle des Paiens. S. Paul nous en fournit les regles.

Un pere & une mere considereront avant toutes choses, que s'ils veulent se rendre dignes du nom de Chrétiens qu'ils ont l'honneur de porter, ils sont obligez d'élever leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, d'une autre maniere que les Paiens, qui ne connoissent que cette vie & ses faux biens. Puis qu'en qualité de Chrêtiens ils font profession de croire, d'esperer, & de chercher une vie éternelle, & de vivre sur la terre comme des étrangers qui ne font que passer, & qui n'usent des choses temporelles que par pure necessité, & pour faire le voiage ; il n'y a rien qui les puisse dispenser d'élever leurs enfans dans le même esprit, de leur inspirer du mépris pour tout ce qui ne dure qu'un tems, de leur aprendre à ne point établir leur bonheur, ni leur demeure sur la terre, à la regarder comme une hôtellerie, où ils ne font que passer; & le Ciel

comme la patrie où ils doivent vivre éternellement : à ſervir, honorer, aimer Dieu, & lui obeïr en toutes choſes comme à leur Pere, tendre à lui par tous leurs deſirs comme à leur ſouverain bien, & à la fin de toutes leurs eſperances & de tous leurs travaux. Et s'ils ne les élevent que pour le monde, & ne leur procurent que des établiſſemens temporels ſur la terre, comme font la pluſpart des parens, ils ne peuvent attendre avec des enfans ſi mal élevez, que d'être pour l'éternité chaſſez de la maiſon de ce Pere celeſte, dont ils ſe rendent indignes d'être les enfans. Car quand ils ſeroient Paiens & ſans aucune connoiſſance du vrai Dieu, ne les pourroient-ils pas élever de cette ſorte, & même leur aprendre avec cela, comme ont fait pluſieurs Infideles, les maximes d'une honnêteté & d'une vertu humaine, pour vivre en ſocieté avec les autres hommes ſelon les regles de l'équité naturelle ?

Si donc ils veulent s'acquitter chrêtiennement d'une obligation ſi importante, qu'ils aprennent de Dieu même qui les a aſſociez en quelque façon à ſa paternité divine, les regles ſur leſquelles il veut qu'ils forment l'eſprit & les mœurs de leurs enfans. La regle generale & qui renferme tout ce qu'on peut dire ſur ce ſujet, eſt celle que ce Maître adorable & ce ſouverain *Pere des eſprits* nous enſeigne par la bouche du grand Apôtre en deux endroits de ſes Epîtres. *Peres*, dit-il, dans l'Epître aux Epheſiens, *n'irritez point vos enfans*, *mais ayez ſoin de les bien élever*, *en les corrigeant & les inſtruiſant ſelon le Seigneur.* Et dans la premiere

à Timothée, aprés avoir défendu aux femmes d'enseigner & de prendre autorité sur leurs maris, & leur avoir donné le silence, parce que le peché est entré dans le monde par la femme, qui se laissa séduire par le serpent, il ajoûte : *Elles se sauveront neanmoins par les enfans qu'elles mettront au monde, en procurant que les mémes enfans demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée.* Que les peres & meres se considerent tous les jours dans le double miroir que S. Paul leur presente; ils y pourront voir, non la beauté ou la difformité de leur visage, mais celle de leur ame; étant certain qu'ils n'auront de beauté dans l'homme interieur qu'autant qu'ils suivront dans leur conduite cette regle divine; & que quelque belle apparence qu'ils gardent à l'exterieur, si cela leur manque, leurs ames sont horribles aux yeux de Dieu qui voit le fond des cœurs.

IV.

Les Meres ont une obligation particuliere de bien élever leurs enfans. Mais les Peres étant les chefs de famille, n'y ont pas moins d'interét.

Il faut donc poser pour principe, selon S. Paul, que les parens ne peuvent être *sauvez qu'en procurant* par tous les moiens essentiels que la pieté paternelle leur prescrit: *que leurs enfans demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée*, & *en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur*; c'est à dire, en leur donnant une éducation & une instruction conforme aux divines maximes de l'Evangile, à la doctri-

ne & à l'eſprit de Jeſus-Chriſt. Que les peres ne pretendent pas de s'en diſpenſer ſur ce que l'Apôtre parle aux femmes dans l'Epître à Timothée. Il leur adreſſe ſon diſcours, parce que leur ſexe aiant été la premiere cauſe de la perte des hommes, & l'organe du ſerpent, qui les a engagez par leur miniſtere dans ſon malheur, elles ont une raiſon particuliere qui les preſſe, & les oblige plus étroitement à contribuer en tout ce qu'elles peuvent à retirer du moins leurs propres enfans de cette condannation dans laquelle elles les ont fait naître: comme pour les conſoler de ce qu'il leur deffend d'inſtruire publiquement, & leur donner au moins dans le particulier & dans le ſecret de leur maiſon, un moien de reparer cette faute de leur ſexe. L'Apôtre ſçavoit encore que les meres étant plus aſſiduës à la maiſon, voient plus ſouvent leurs enfans que les peres qui ſont occupez aux affaires du dehors, & ſont par conſequent plus obligées de veiller de prés ſur ces petites ames dont elles ſont comme les Anges Gardiens viſibles, & d'entrer dans le détail & dans le particulier de leur éducation pendant qu'ils ſont dans la maiſon de leurs parens.

Au reſte outre que le même Apôtre parle aux peres dans l'autre endroit que nous avons cité, il eſt certain que ſi leurs affaires leur permettent d'être auprés de leurs enfans, ils ne ſont pas moins obligez de veiller ſur eux, & de prendre ſoin de leur conduite particuliere; & que cette affaire étant la plus grande de toutes, & celle dont ils rendront un compte plus terrible, étant l'affaire même de

leur propre salut, ils doivent plûtôt quitter toutes les autres, que d'abandonner l'éducation de leurs enfans, ou de la confier à une mere, ou à des maîtres qui seroient incapables de les élever dans l'esprit du Christianisme, ou qui même leur pourroient inspirer l'esprit du monde. Qu'ils considerent qu'au Jugement de Dieu toutes les autres affaires ne passeront que pour des bagatelles & des amusemens d'enfans en comparaison de celle-là : & même que s'ils ne font servir à cette fin, c'est à dire, à leur salut, & à celui de leurs enfans, tout ce qu'ils ont d'occupation & d'affaires, ils s'exposent à un danger visible d'être traitez de Dieu dans ce grād jour, comme des hommes seculiers, & des reprouvez, qui n'auront point eu de commerce avec lui, & qui n'auront point été emploiez à ses affaires. Ils sont d'ailleurs obligez, s'ils ne le peuvent pas faire par eux-mêmes, ou s'ils n'en sont pas capables, de le faire faire par les meres si elles ont assez de lumieres & de pieté pour cela ; ou si elles en sont incapables, ils doivent choisir des personnes d'une pieté aprouvée, qui supléent à leur défaut, sans pourtant qu'ils demeurent pour cela dans une fausse asseurance ; ils doivent craindre au contraire, que s'étant engagez temerairement dans le mariage, sans avoir eu soin de se rendre capables de gouverner une famille, selon les loix de Dieu, ils ne soient responsables de tous les maux qui en seront les suites, de toutes les fautes que feront ceux sur qui ils s'en reposeront, & de celles de toute leur famille. Il suffit de dire que par toutes sortes de loix

naturelles, divines & humaines, ils ſont établis pour être les chefs de toute leur maiſon ; pour faire voir que c'eſt à eux à veiller, corriger, inſtruire, regler, & ordonner tout ce qui ſe doit faire dans la famille : qu'ils en ſont comme les Paſteurs & les Evêques, ſelon les ſaints Peres, qu'ils ſont obligez aux mêmes devoirs à l'égard même de leurs femmes autant qu'elles en ont beſoin, & qu'ils ſont reſponſables de tout ce qui arrive dans la famille par leur faute. Enfin l'homme & la femme étant unis ſi étroitement par le Mariage, qu'ils n'ont qu'une chair, qu'un cœur & qu'une ame, ils doivent donner des marques de cette union, particulierement lors qu'il s'agit de procurer à leurs enfans une nouvelle naiſſance, & de leur en conſerver les fruits & les avantages, au lieu de la naiſſance criminelle & corrompuë qu'ils leur ont donnée en devenant en quelque ſorte leurs parricides en même tems qu'ils ſont devenus leurs peres.

V.

Six moiens pour reüſſir dans l'éducation des Enfans. Le 1. Vie innocente avant le Mariage. L'abus de ce Sacrement ſource de maux.

Or entre tous les moyens que la raiſon éclairée des lumieres de la foi, juge les plus propres pour conſerver ce treſor d'innocence aux enfans, & les preſerver de la corruption du ſiecle & du peché, j'en trouve ſix principaux, auſquels on peut rapporter tous les autres. Le premier, qui eſt le fondement de tous les autres, & qui les rendroit ſans doute beaucoup plus faciles & efficaces, ſeroit

qu'un pere & une mere eussent eu le bonheur d'être fideles à Dieu dés leur bas âge, en vivant dans sa crainte & son amour, dans l'humilité, la pureté & la chasteté, dans l'éloignement des vanités du siecle & des conversations profanes, & dans le mêpris du monde; & qu'ils ne fussent entrez dans le Mariage qu'aprés avoir consulté Dieu serieusement, & avoir reconnu sa volonté autant qu'on la peut connoître dans les tenebres de cette vie. C'est la maniere dont on se marie qui attire la benediction ou la malediction de Dieu sur les parens & sur les enfans. C'est pourquoi il est de la derniere importance que ceux qui sont déja engagez dans le Mariage, ou qui le pourront être un jour, s'instruisent parfaitement de l'esprit & des dispositions avec lesquelles on doit recevoir ce Sacrement: Car il n'y a gueres de Sacremens que l'on reçoive avec si peu de preparation, & que l'on profane davantage. Cependant Dieu punit cet abus par des suites tres-funestes: & un Mariage qui ne se fait pas dans l'esprit du Christianisme, & dans la crainte de Dieu, est la source d'un nombre infini de malheurs que nous voions tous les jours tomber sur les peres & meres, & sur leurs enfans, par un effet de la vengeance divine. Ce Sacrement produit à la verité la grace: mais cette grace ne se donne qu'à ceux qui le reçoivent dignement; & le moien de le recevoir dignement est d'avoir conservé l'innocence du Batême par une vie pure, chaste, & chrêtienne; ou du moins de l'avoir reparée par une conversion sincere, &

une penitence serieuse & veritable, si on l'a malheureusement perduë par le peché mortel; & d'avoir renoncé pour jamais à ce qui pourroit soüiller l'ame, pour passer le reste de sa vie dans la pieté & le service de Dieu.

VI.

Ceux qui n'ont pas l'innocence du Batéme, doivent se préparer au Mariage par la penitence. Necessité d'un bon Directeur.

Puisque l'Eglise demande que ceux qui entrent dans le Mariage, se préparent à ce Sacrement par celui de la Penitence, son dessein est que si un Directeur éclairé & experimenté reconnoît qu'ils soient déchus de la grace du Batême, il les mette en penitence, & leur prescrive les veritables moiens de réparer cette même grace, qui ne se répare, selon le saint Concile de Trente, que par beaucoup de larmes & de gemissemens, & par de grands travaux. S'ils vouloient donc ne se pas tromper dans l'affaire du monde la plus importante, ils choisiroient long-tems avant leur Mariage un Directeur sage, pieux & éclairé, auquel ils pussent avoir une parfaite confiance: ils lui feroient une entiere ouverture de cœur, en lui montrant à nud & à découvert toute leur vie passée, & tous les déreglemens interieurs & exterieurs où ils seroient tombez: ils se mettroient entre ses mains pour faire d'eux tout ce que l'esprit de Dieu lui inspirera, ils s'abandonneroient entierement à sa conduite, & ils n'entreprendroient rien sans son avis. Cela étant ainsi, il auroit du tems de leur

faire reparer les pechez de leur vie passée, de les éprouver & de s'assurer de leur conversion avant qu'ils entrassent dans un état comme celui du Mariage, où l'on a besoin de beaucoup de vertu & de conduite pour se soûtenir dans ses bonnes resolutions, contre tous les pieges & les tentations dont on est environné. Car la plufpart des Confessions qui se font avant le Mariage, étant precipitées & bornées à un certain tems dans lequel il faut recevoir l'absolution, ne sont suivies d'aucune conversion sincere; ce qui les rend sacrileges, & les convertit en peché, aussi bien que les deux autres Sacremens ausquels elles doivent servir de preparation, sçavoir, la Communion & le Mariage. Je dis qu'ils devroient long-tems auparavant choisir un Directeur éclairé & homme de bien, s'ils étoient assez malheureux pour avoir oublié Dieu: mais ce seroit un avantage beaucoup plus grand d'avoir été pendant toute leur jeunesse entre les mains d'un bon serviteur de Dieu, qui les fit entrer ensuite dans le lien sacré du Mariage avec des ames innocentes, & une pureté virginale. C'est là une des plus grandes obligations des peres & meres, de procurer ce bien à leurs enfans. En effet, l'Eglise veut qu'avant que de s'unir ensemble par ce Sacrement, ils s'unissent à Jesus-Christ dans l'Eucharistie, qui est le Sacrement des vivans, & la nourriture des grands & des forts; pour marquer qu'ils ont besoin d'une vertu qui ait déja reçû quelque accroissement pour entrer dans un engagement qui les expose à tant de dangers, & qui est suivi

de tant de difficultés ; qu'on en voit moins en cet état qu'en aucun autre, qui servent Dieu avec une pieté solide.

VII.

Il ne faut entrer dans le Mariage que pour la fin pour laquelle Dieu l'a institué.

La seconde disposition qu'on doit apporter à ce Sacrement, est de ne se marier que pour la fin même pour laquelle Dieu l'a institué, & non pour aucune fin temporelle, ni pour le bien, ni pour l'honneur & la vanité, ni pour les autres avantages du siecle, ni pour le plaisir, & par une passion charnelle ; il faut laisser toutes ces vûës & ces motifs aux Paiens & aux Infideles, qui ne connoissent point d'autres biens que ceux de cette vie. Ceux qui se marient dans cet esprit, n'ont pas la moindre teinture du Christianisme. Or Dieu a institué le Mariage pour trois fins : Premierement, afin que les personnes qui se marient, s'entr'aident mutuellement dans les besoins de cette vie, & dans l'affaire de leur salut, & trouvent leur consolation dans l'amour & les services qu'ils se rendront l'un à l'autre. 2. Afin que du Mariage il naisse des enfans qui soient élevez dans la crainte de Dieu, & qui remplissent un jour les places des Anges reprouvez dans le Ciel. 3. Afin que le Mariage serve de remede & de frein à la concupiscence, & preserve de tomber dans le crime. Les personnes, qui dans le Mariage veulent vivre comme freres, & garder une continence perpetuelle, à l'exemple de la sainte Vierge & de saint Joseph, & de plusieurs autres

Saints, se marient pour la premiere de ces trois fins. Ceux qui desirent d'avoir des enfans, se marient pour la seconde fin : & plusieurs Saints ont fait voir qu'ils n'avoient eu que ce motif, non seulement en s'abstenant de l'usage du Mariage pendant la grossesse de leurs femmes, mais encore en ce qu'aiant les enfans qu'ils souhaitoient d'avoir, ils ont embrassé, d'un commun consentement la continence pour le reste de leur vie. Enfin ceux qui aiant la crainte de Dieu, se sentent attaquez par des tentations de la chair, ausquelles ils ont peur de succomber, ont recours au mariage, comme à un remede pour s'empêcher de tomber dans l'impureté, se marient pour la troisiéme fin. Il faut neanmoins remarquer que lorsque ces personnes usent du mariage par cette seule vûë de leur foiblesse, qui leur fait chercher le plaisir, & non la generation des enfans, qui en est la fin principale, cette action n'est pas, selon S. Augustin, exemte de tout peché, quoique le mariage la rende pardonnable. Et ils doivent par la douleur humble qu'ils ressentent de leur foiblesse, par leurs gemissemens, & par toutes les bonnes œuvres dont ils sont capables, effacer les taches qu'ils en pourroient avoir contractées. Quiconque n'a pas un de ces trois motifs en se mariant, ne se marie point en Chrétien & commet un grand peché: & tous ceux qui étant surmontez par les passions de la chair, loin de regarder le mariage comme un remede à leur incontinence, ne le considerent que comme un moien de la satisfaire avec plus de liberté & d'emporte-

ment, se marient, non en Chrêtiens, ni en hommes; mais en bêtes: & l'Ecriture Sainte dit qu'ils sont en la puissance du diable. C'est ce que Dieu a fait voir visiblement par l'exemple de ces sept jeunes hommes qui aiant l'un aprés l'autre êpousé la vertueuse Sara, sans autre vûë que de contenter leur sensualité, furent êtranglez par le demon la nuit même de leurs nôces, & avant que de satisfaire leurs desirs dereglez, selon qu'il est rapporté dans le livre de Tobie. Si le demon ne tuë pas les corps de tous ceux qui se marient de la sorte, il est certain qu'il tuë leurs ames, & toute la suite de leur vie fait assez voir que c'est lui qui est le maître de leur cœur. Saint Augustin ne craint pas de dire, qu'un mari coupable de cette intemperance, est l'adultere de sa propre femme, & que la femme devient la concubine de son propre mari. Il faut dire la même chose de celles qui se marient avec ces mêmes dispositions.

VIII.

Exemple du Mariage de Tobie & de Sara.

Heureux celui qui peut dire avec le jeune Tobie: *Vous sçavez, Seigneur, que ce n'est point pour satisfaire ma passion que j'êpouse cette femme, mais dans le seul desir de laisser des enfans par lesquels vôtre nom soit beni dans tous les siecles.* Heureuse celle qui peut dire de son côté avec Sara, épouse du même Tobie: *Vous sçavez, Seigneur, que je n'ai jamais desiré un mari, & que j'ai conservé mon ame pure de tous les mauvais desirs. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, & je n'ai*

eu jamais aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour satisfaire ma passion. O que l'on pourroit esperer de grands biens d'un tel mariage! Si un jeune homme, une fille, avoient soin de se conduire en toutes choses par la crainte de Dieu, de bien examiner sa volonté, & de le consulter avant que de rien entreprendre, de ne suivre que sa vocation divine, aprés avoir pris tous les moiens de la bien connoître, de bien discerner celui ou celle que Dieu veut leur donner pour mari, ou pour femme; & de choisir, preferablement à toute autre personne, la plus sage, la plus modeste, la plus pieuse, comme aussi la plus chrêtienne qu'ils pourroient trouver; sans doute qu'un tel mariage ne pourroit manquer d'être comblé des benedictions du Ciel, & d'avoir des suites tres-heureuses en cette vie & en l'autre. Aprés avoir posé des fondemens si excellens, ce seroit une pratique tres-sainte & un moien efficace pour obtenir la grace d'user saintement du Mariage, & des enfans vertueux craignant Dieu, que de suivre avec Tobie & Sara le conseil que donna à ce jeune homme le saint Ange Raphaël en ces termes: *Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le Mariage, qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le demon a pouvoir sur eux. Mais pour vous, aprés que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec*

elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle. Il ajoûta qu'il meriteroit par cette conduite que Dieu chaſsât le demon, qu'il entreroit dans la ſocieté des Saints Patriarches par l'imitation de leurs vertus, & qu'il recevroit la benediction du Seigneur pour avoir des enfans. *La troiſiéme nuit étant paſſée*, ajoûta l'Ange, *vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le deſir d'avoir des enfans, plûtôt que par un mouvement de paſſion & par l'amour du plaiſir, afin que les enfans que vous aurez ſoient de dignes enfans d'Abraham.* Tobie pratiqua fidelement cet avis. Car la nuit de ſes Nôces, lorſqu'ils furent ſeuls, il dit à Sara ſon épouſe: *Prions Dieu aujourd'hui, & demain, & aprés demain: parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu, & aprés la troiſiéme nuit nous nous unirons enſemble. Car nous ſommes les enfans des Saints, & nous ne devons pas uſer du Mariage comme les Payens qui ne connoiſſent point Dieu.* Heureux ceux qui ſeroient en état d'imiter un ſi grand exemple, au lieu de paſſer les premiers jours & les premieres nuits de leur Mariage dans les débauches ſi ordinaires, dans les excés, dans les folles joies & dans les plaiſirs, comme font la plûpart, leſquels attirent par de ſi grands abus la colere de Dieu, & mille maledictions & ſur eux & ſur les enfans qui naiſſent de tels Mariages. On ſçait combien de benedictions Dieu rêpandit ſur le Mariage de Tobie & de Sara. Cette conduite n'eſt pas ſans exemples dans nôtre ſiecle, quoiqu'elle ſoit rare, peut-être

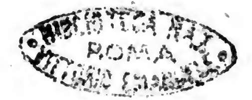
parce qu'elle est peu connuë. Mais je ne doute point que si elle étoit plus commune, on verroit plus de sainteté, plus d'union, plus de fidelité dans les Mariages, plus de paix & de concorde dans les familles, plus d'éducation, de solidité, de modestie, & de crainte de Dieu dans les enfans, plus de pieté, de justice, de charité, & de Religion dans toutes les professions ausquelles les Mariages fournissent des sujets; l'Etat en seroit mieux gouverné, l'Eglise mieux servie, & Dieu plus honoré.

IX.

L'état de la Virginité plus parfait & plus saint que celui du Mariage.

Ceux-là sont heureux qui n'entrent dans le Mariage que dans cet esprit, & selon ces regles saintes, apportées du Ciel même par un Ange, dictées par le Saint Esprit, & écrites du doigt de Dieu : mais je suis obligé de dire ici en passant, qu'il y a une voie pour aller à Dieu encore plus parfaite, & un bonheur beaucoup plus grand. Les personnes à qui Dieu donne assez de generosité pour preferer la sainte Virginité à l'état du Mariage, & Jesus-Christ, l'Epoux des Vierges, à un mari, ou à une femme, pourvû qu'ils aient soin d'être vierges autant d'esprit que de corps, & de vivre d'une maniere digne d'un état si parfait, sont regardées & l'ont toûjours été dans les siecles passez, comme la plus belle fleur & la plus pure portion de l'Eglise. Heureuses mille fois les ames ausquelles Jesus-Christ fait cet honneur de les mettre au rang de ses Epouses : elles doivent mépriser saintement

tous les époux & toutes les épouses de la terre. C'est une grace rare & precieuse, & il n'y en a point de precepte du Seigneur, parce que peu en sont capables. *Voici*, dit l'Apôtre S. Paul, *le conseil que je donne : Je crois qu'il est avantageux à l'homme, à cause des fâcheuses necessitez de la vie presente, de ne se point marier. Si vous épousez une femme, vous ne pechez point ; & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi : mais ces personnes sentiront dans la chair des afflictions & des maux. Or je voudrois vous les épargner. Le tems est court : & ainsi que ceux même qui ont des femmes, soient comme n'en aiant point. Pour moy je desire de vous voir dégagez des soins & des inquietudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire au Seigneur : Mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme : & ainsi il se trouve partagé & divisé.* Et aiant dit la même chose des personnes de l'autre sexe, il ajoûte : *Je vous dis ceci pour vous porter à ce qui est de plus saint, & qui vous donne un moien plus facile de vous attacher à Dieu sans distraction.... Ainsi celui qui marie sa fille fait bien ; mais celui qui ne la marie point, fait encore mieux. Je voudrois*, dit-il auparavant, *que tous les hommes fussent en l'état où je suis moi-même*, c'est à dire, qu'ils ne fussent point mariez. *Mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu ; l'un d'une maniere, & l'autre d'une*



autre. Pour ce qui est de ceux qui ne sont point mariez, & des veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-méme. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence, qu'ils se marient : car il vaut mieux se marier que brûler. Les parens doivent de bonne heure enseigner ces maximes à leurs enfans, & tâcher de leur inspirer de l'amour pour cet état Angelique, & les y porter même, si Dieu les y apelle, en les élevant d'une maniere qui puisse les y disposer : autrement ils doivent les engager dans le mariage selon les maximes que nous venons d'établir. Comme la reformation des Chrétiens dépend de la bonne éducation des enfans ; aussi cette bonne éducation dépend de la sainteté des Mariages ; & la sainteté des Mariages, d'une jeunesse passée dans la crainte de Dieu, & exemte de la corruption du siecle. On n'aura pas de peine à convenir que ceux qui ont eu ce bonheur, ont un tres-grand avantage au dessus des autres, pour élever saintement leurs enfans.

X.

Il est d'importance que les parens qui ne sont pas entrez dans le Mariage avec de saintes dispositions, réparent leur entrée par la penitence.

Mais si un pere & une mere reconnoissent n'avoir pas vécu de la sorte avant leur engagement, & n'être pas entrez dans le Mariage avec ces dispositions & dans cet esprit, l'unique chose qu'il leur reste à faire, est de pleurer leur malheur, de regretter du plus profond de leur cœur d'avoir ignoré si

long-tems ces veritez, & d'entrer dans les sentimens d'une penitence sincere & veritable, pour demander á Dieu le pardon de la temerité avec laquelle ils se sont engagez dans cet état avec des dispositions si peu Chrêtiennes, & sans s'être instruits des obligations qui y sont attachées. Car des parens qui ont vêcu dans un long oubli de Dieu, sont incapables de faire connoître Dieu à leurs enfans, & de leur apprendre les moiens d'aller à lui, s'ils ne reparent les égaremens passez par une parfaite conversion de cœur, par un changement sincere, & par une vie penitente. Sans cela toute la conduite qu'ils tiendroient sur leurs enfans, au lieu de leur être utile, leur deviendroit tres-pernicieuse. Qu'ils commencent donc par bien vivre eux-mêmes, s'ils veulent apprendre à leurs enfans à bien vivre : qu'ils haïssent le mal, s'ils veulent leur en inspirer de la haine : qu'ils retournent à Dieu les premiers, s'ils veulent les y conduire : qu'ils détruisent en eux-mêmes le regne de la cupidité & de l'amour du monde avant que de pretendre le détruire dans les autres : & qu'ils s'établissent dans la crainte de Dieu & dans la pieté, pour les y établir par leur exemple : Autrement ils se fatiguent en vain, ils travaillent inutilement; & en se perdant eux-mêmes, ils se rendront responsables au Jugement de Dieu de la perte de leurs enfans & de tous leurs domestiques. Les peres & meres, & generalement tous ceux qui sont appellez de Dieu à élever & former des enfans dans la crainte de Dieu, & dans une vie conforme à celle

de Jesus-Christ nôtre divin Maître, doivent donc avant tout être bien convaincus que pour le faire avec fruit, & d'une maniere qui tourne à leur propre bien, & au salut éternel des enfans, il faut avoir l'innocence du Batême, ou l'avoir reparée par une vie vraiment penitente: ou que s'ils s'y trouvent engagez sans avoir jamais pensé à une chose si importante, ils doivent du moins commencer alors à rentrer dans les dispositions où ils auroient dû être avant que de s'y engager.

X I.

Le second moien est de conçevoir une haute idée de cette obligation de bien élever ses enfans.

Le second Moyen d'y reüssir, est d'avoir conçû une haute idée de cette obligation d'élever des enfans pour le Ciel, & de leur aprendre à preferer les biens éternels à toutes les choses du monde. La plûpart des parens n'en ont aucune idée, & leur ignorance sur ce point est prodigieuse. C'est-là la cause la plus universelle de la dannation des peres & des meres. Saint Chrysostome assure que quand ils auroient de la vertu & de la pieté d'ailleurs, s'ils manquoient à ce devoir, qui est le plus grand de tous, & sur lequel ils seront jugez, toute leur pieté n'est qu'une vaine illusion, & toute leur vertu est fausse. Qui oseroit l'avancer, si Dieu même qui parle dans le grand Apôtre ne disoit: *Que si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulierement de ceux de sa maison, il renonce à la Foy, & qu'il est pire qu'un Infidele?* Comment ceux qui negligent le salut de leurs enfans peuvent-

ils ne pas trembler, lorſque la Verité même, qui parle aux hommes du plus haut des Cieux, leur aſſure qu'à ſon Jugement, qui peſe chaque choſe ſelon ce qu'elle eſt, ils ſont devant Dieu comme s'ils avoient renoncé à la Foi, & même qu'ils ſont pires que les Infideles?

X I I.

La pluſpart des Peres & des Meres ont un ſoin exceſſif du corps de leurs enfans; & ils en ont moins de leurs ames que de leurs chiens.

Ce n'eſt pas avoir ſoin de ſes enfans, que de leur procurer toutes les choſes neceſſaires à l'entretien d'une vie de peu de jours, & de les laiſſer en même tems dans un danger évident de ſe perdre pour jamais, en perdant un tems qui doit durer une éternité. On a un extréme ſoin de leur corps, & en abandonnant la plus noble partie d'eux-mémes, on la laiſſe perir ſans aucun ſcrupule; & on ne conſidere pas qu'en agiſſant de la ſorte, on met ſes enfans au rang des bêtes qui n'ont point de raiſon. On a plus de ſoin d'un chien & d'un cheval, que de l'ame de ſon fils, ou de ſa fille. Pendãt qu'on les laiſſe perir par l'ignorance, l'aveuglement & le déreglement du vice, on ne manque à rien de ce qui eſt neceſſaire pour l'entretien de ces animaux. N'eſt-ce pas là un étrange renverſement de la Foi, & même de la raiſon? Il vaudroit mieux être le chien de pluſieurs, que d'être leur enfant. Et cependant cela n'empêche pas qu'on ne ſe pique de vertu & de devotion: on pretend même n'être pas des derniers en ce point.

XIII.

Les Peres & Meres ne doivent point avoir d'autre vûë sur leurs enfans, que d'en faire des habitans du Ciel.

Un pere & une mere ne doivent point avoir d'autre vûë sur les enfans dont Dieu benira leur Mariage, que de donner en leur personne des enfans à l'Eglise, des membres à JESUS-CHRIST, des heritiers à Dieu, des Temples vivans au S. Esprit, des habitans au Ciel, des compagnons de bonheur & de gloire aux Anges & aux Saints pour l'éternité. Ce doit être là toute leur avarice, de procurer à leurs enfans les richesses éternelles de la vertu & de la sainteté, ce doit étre toute leur ambition de les élever aux grandeurs de la Jerusalem celeste, & d'en faire des Saints & des amis de Dieu. Point d'autres richesses, point d'autre fortune, point de parti que celui-là. Tout le reste leur *doit paroître de la bouë & du fumier*, selon la parole de S. Paul; & ils leur doivent inspirer un tres-grand mêpris pour tous les plaisirs du monde, pour l'or & l'argent, pour les biens perissables, & pour les vanités & les grandeurs de la Babylone du siecle. Tout cela n'est pas *un grain de sable*, selon la parole de l'Ecriture, *en comparaison de la pieté* d'un serviteur ou d'une servante de Dieu.

XIV.

Les enfans aiant été consacrez à Dieu par le Bâtême, n'appartiennent plus à leurs Parens, mais à Dieu, qui ne les leur remet entre les mains qu'afin qu'ils leur conservent le tresor de la grace qu'ils y ont reçûë.

Ils ont consacré leurs enfans à Dieu par le Bâ-

têmе. On y a renoncé pour eux à Satan, au peché, au monde, & à tout ce qui lui appartient. On leur a donné des pareins & mareines afin de rêpondre pour eux. C'eſt à cette condition qu'ils ont été lavez dans le ſang de Jesus-Christ, qu'ils ont été par la vertu toute-puiſſante de ſa grace degagez des liens du demon, & purifiez des ſoüillures du peché; qu'ils ont été ſanctifiez & revêtus de l'innocence, qui les a rendus enfans de Dieu. Ils ne ſont plus à eux, c'eſt à Dieu qu'ils appartiennent. Ils ont été à eux dans leur premiere naiſſance, qu'ils avoient tiré d'eux: mais en même tems ils êtoient *enfans de la colere de Dieu*, eſclaves de Satan & du peché. Depuis que Dieu leur a fait trouver par un effet de ſa miſericorde infinie, une ſeconde naiſſance dans le ſein de ſon Egliſe, & qu'il les a rendus les heritiers de ſon Roiaume & de ſa gloire, il eſt juſte qu'ils appartiennent plus à Dieu & à l'Egliſe leur ſeconde Mere, qu'à leurs premiers parens. Il veut cependant les leur remettre entre les mains, non pour les faire devenir une ſeconde fois les enfans d'Eve, en leur donnant encore la mort par le poiſon de l'amour du ſiecle, que la *proſtituée* de l'Apocalypſe preſente à boire à tous ſes enfans; mais pour conſerver ſoigneuſement dans leurs cœurs ce vin precieux de la grace, qui les rend purs à ſes yeux, & même pour la faire croître en eux juſqu'au jour qu'il lui plaira de les redemander.

X V.

Les enfans sont des vases qui contiennent les tresors du Ciel, & que les Peres & Meres ont en dépôt pour en rendre un compte rigoureux. S'ils les laissent perdre, ou s'ils en veulent disposer selon leur volontez particulieres, ils se perdent eux-mêmes.

On doit donc conclure de là qu'un Pere & une Mere ne peuvent regarder leurs enfans aprés le Batême, que comme de tres-precieux dépôts que Dieu leur a mis entre les mains, dont il leur demandera un compte tres-exact. Ils ne peuvent les negliger sans infidelité : ils ne peuvent en disposer selon leurs volontez particulieres sans une injustice tres-criminelle : & ils ne peuvent les laisser perdre sans perdre leur couronne & leur recompense, & sans s'engager à être jettés dans les prisons éternelles, pour y recevoir la juste punition de leur ingratitude. Ce sont à la verité des *Vases de terre*, pour user des termes de Saint Paul, mais ce sont des vases qui renferment les tresors du Ciel, des perles & des diamans d'un prix infini. Loin de les dissiper, d'en ternir l'éclat, ou de les exposer aux voleurs, il veut qu'ils emploient tout ce qu'ils ont de force, de pouvoir, & d'industrie pour les multiplier, & les embellir, afin de les lui rendre & plus éclatans & plus purs, qu'ils ne l'étoient quand ils les ont reçûs de sa main. Le moins qu'ils peuvent faire, c'est de craindre autant que leurs enfans ne se corrompent & ne perdent leur innocence par *l'enchantement* du siecle, que les Dames du monde craignent de perdre leurs pierreries, ou de salir leurs vains ajustemens.

XVI.

Ce qui corrompt les enfans vient du dedans ou du dehors. L'ennemi du dedans est la concupiscence. Ne pas laisser les enfans à eux-mémes, & veiller beaucoup sur eux.

Ils doivent d'autant plus redoubler leurs soins pour conserver ces tresors, que les vases qui les contiennent sont fragiles, qu'il y a de voleurs & d'ennemis qui les assiegent de toutes parts pour les enlever. Il faut qu'ils sçachent que ce qui corrompt l'innocence des enfans, peut venir du dedans, ou du dehors. Souvent ces petites ames sont corrompuës au dedans avant qu'on s'en apperçoive; tantôt par la colere, le ressentiment, & la haine; tantôt par la gourmandise, ou l'impureté, tantôt par la vanité, l'orgueil, l'ambition, ou l'avarice, & quelquefois par toutes ces passions ensemble. Le cœur de l'homme est une source feconde de toutes sortes de vices, toutes ses inclinations tendent au mal dés son enfance, & l'entraînent dans le precipice, si on n'en arrête le cours par une sainte éducation & une discipline salutaire. Cette pente que l'on a au mal, qui s'appelle *concupiscence*, est le plus grand & le plus mortel ennemi de l'homme. Il est tout au dedans, il le porte par tout, il est une partie de lui-même, & il est prêt à tout moment de lui faire des blessures profondes, s'il ne se tient continuellement sur ses gardes pour ne lui rien pardonner. Un enfant n'est pas encore en état de combattre, de veiller sur soi, ni même de re-

connoître cet ennemi agreablement cruel : il prend ses blessures pour des caresses, parce qu'elles consistent à suivre son inclination, & accorder aux sens & à la chair ce qu'ils demandent : & il n'a pour regle de conduite que les sens, lorsqu'on le laisse à soi, & qu'il n'est point reglé par une raison & une conduite superieure.

XVII.

La plusPart des parens laissent leurs enfans sans éducation, on ne leur donne qu'une éducation humaine qui n'inspire que l'esprit du monde. On donne à l'Eglise ou à la Religion ceux qui ne sont pas propres pour le siecle.

C'est la source ordinaire de la corruption de la jeunesse. Les parens la plûpart sont tout plongez dans les affaires, dans les emplois, dans le monde, ils sont le plus souvent pleins de l'esprit du siecle, ou même dans les desordres visibles & grossiers. Ils sont incapables d'élever leurs enfans pour le Ciel, il faudroit pour cela qu'ils agissent contre leurs propres lumieres & contre leur pente naturelle. Ils ignorent même tres-souvent les maximes qui seules peuvent former la crainte de Dieu & la pieté dans leurs enfans. Ou ils les laissent à eux-mêmes, & ne leur donnent aucune éducation ; ou s'ils leur en donnent quelqu'une, ils ne les élevent que dans le faste, la vanité, l'orgueil & l'interêt ; ils les forment sur leur modéle ; ils leur donnent le caractere qu'ils veulent qu'ils aient un jour pour en faire les victimes de leurs prétentions toutes profanes, & les sacrifier à l'idole du monde. On veillera

ſur leur maintien, ſur leur contenance, leur air, leurs manieres, leur allûre; mais on ne veille point ſur leurs inclinations, ni ſur leur conduite par rapport à Dieu, & à ſa Loi. On obſervera s'ils ſçavent bien meſurer leurs pas, mais non ſi leurs démarches ſont meſurées ſur l'Evangile, s'ils marchent droit dans la voie du Ciel. On s'apliquera à voir s'ils ſçavent faire la reverence, s'ils feront bien le compliment, s'ils parlent de bonne grace; mais jamais on n'examine s'ils ſçavent rendre au Createur l'adoration & les hõmages qu'il demande de ſa creature; s'ils ſçavent lui parler dans la ſincerité du cœur & avec pieté & humilité dans la priere, s'ils ſçavent parler ce lãgage chrétien qui édifie, & qu'un Chrétien eſt obligé de parler indépendemment des loix du monde. On conſidere s'ils ſeront habiles à ſe cõtrefaire, à diſſimuler leurs ſentimens, à complaire, à gagner le monde, & à s'inſinuer dans les bonnes graces des Grands; & en même tems on ſe met peu en peine s'ils ſeront habiles à déméler les pieges, les artifices & les tromperies du ſiecle & du démon, qui en eſt le Prince; à les éviter par une ſageſſe éclairée, mais accompagnée d'une parfaite ſimplicité, à vaincre le monde, en reſiſtant à ſes attraits; à plaire à Dieu par la pureté du cœur, & s'inſinuer dans ſes bonnes graces par la conformité de leur volonté à toutes ſes volontez adorables. Il eſt vrai qu'il leur faut apprendre cette civilité Chrêtienne qui eſt fondée ſur la charité, & l'humilité, & qui n'eſt point prejudiciable à la parfaite ſincerité, au deſintereſſement, & à la liberté ge-

nereuse des enfans de Dieu: mais jamais cette civilité basse qui gâte l'esprit & corrompt le cœur, dont tout l'art consiste à dissimuler, à complaire au monde en toutes choses pour le gagner, & à inventer mille détours pour arriver à cette fortune & cette grandeur dont on se fait une idole. Si la civilité n'a la vertu pour fondement, pour principe, & pour fin, si elle n'a pour motif de ne la pas rendre odieuse, mais aimable, de ne pas éloigner les ames de Dieu, mais les conduire à lui, & de les gagner pour le Ciel, elle n'est qu'un masque & un déguisement continuel, & un continuel mensonge de parole & d'action. S'il y en a quelqu'un qui n'ait pas ces talens engageans d'une civilité toute profane, qui sont pernicieux & mortels à un si grand nombre, & dont il y en a si peu qui puissent bien user, il en faut faire, dit-on, un Religieux, pour décharger la famille; ou bien, il faut le donner à l'Eglise, on aura dans la famille un Beneficié, un Abbé, au moins il servira de quelque chose, il grossira les revenus. Et ensuite de cela on voit dans les Monasteres d'hommes ou de filles quantité de gens sans vocation, qui y sont comme dans un enfer, parce qu'ils ont bien voulu recevoir les ordures & les balieures de ces Maisons, & en devenir côme les malheureuses sentines. On sçait assez les fâcheuses suites qui en arrivent.

XVIII.

Maux effroiables qui sont les suites d'un si grand abus.

Mais ce qui devroit être pleuré avec des larmes de sang, on voit le revenu de l'Eglise, le patrimoine

moine du Crucifix, le prix avec lequel les fideles ont racheté leurs ames de la servitude du peché, en un mot, la substance des pauvres, devenir la matiere du luxe, du faste, & de la vanité des hommes, servir à la molesse & aux delices d'une multitude de gens sans emploi & sans occupation, fournir aux dépenses du jeu & du divertissement: ou enfin on en fait le patrimoine d'une famille que l'on releve, ou que l'on tire de la poussiere où elle avoit toûjours été. On voit les charges de l'Eglise usurpées par des gens qui n'y cherchent que la gloire ou le profit, sans avoir aucun dessein d'en remplir les devoirs; ou qui ne s'en acquittent que d'une maniere qui n'a que le monde pour principe, & qui ne respire que vanité & ostentation. On voit les ames abandonnées en proie à des voleurs & à des loups, ou à des mercenaires, qui les laissent égorger sans se mettre en peine que de se repaître. On voit enfin tout le peuple scandalisé par la mauvaise conduite de ceux que l'on a ainsi élevez sur le chandelier sans autre vocation que celle de la cupidité; & où au lieu d'être des *lampes ardentes & luisantes*, ils ne jettent qu'une fumée puante qui rêpand de toutes parts, non *la bonne odeur de* JESUS-CHRIST, mais l'odeur empoisonnée des passions mondaines.

XIX.

Les enfans non élevez ne se portent qu'au vice: l'éducation humaine les porte vers le monde, & à une vertu toute paiene.

Tous ces maux & une infinité d'autres dont je

ne parle point, ne viennent que de la maniere toute profane dont les parens élevent leurs enfans. Car ces petites ames prennent toutes les impressions qu'on leur donne, n'étant pas encore capables de discernement, ni de conduite. Les enfans ne suivent que ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qui touche leurs sens, ce qui leur donne du plaisir, ce qu'ils trouvent au dedans d'eux; & c'est ce qui les fait tomber infailliblement dans le libertinage, dans la débauche, & dans l'impureté, & les autres passions grossieres, parce que la concupiscence & l'âge les y portent, lors qu'on les abandonne à leur volonté. Et si par une éducation reglée on emploie les suites de ses dereglemens, on ne fait autre chose que de faire changer d'objet à la concupiscence, qui au lieu de tendre vers une vie dereglée, se tourne vers ce monde plus fin & plus déguisé, ce que l'on veut faire passer pour une vertu plus sage, plus prudente, plus polie, mais qui, selon la verité, est d'autãt plus abominable aux yeux de Dieu, qu'elle a plus d'éclat aux yeux des hõmes.

XX.

La seule éducation chrêtienne preserve la jeunesse de l'un & de l'autre de ces écueils. Il faut observer de loin les inclinations des enfans. Artifice du démon pour les corrompre.

La seule éducation chrétienne qu'un bon Pere, ou une bonne Mere donnent à leurs enfans, les preserve ordinairement de l'une & de l'autre de ces deux extremitez, & peut arrêter les assauts & les attaques de cét ennemi domestique qui les accom-

pagne par tout. Et ceux qui veulent les deffendre contre ses blessures, ne sçauroient trop s'appliquer à veiller continuellement sur eux, en observant de prés toutes leurs inclinations, leurs passions, leurs démarches, afin de reformer tout ce qu'ils y apperçoivent de dereglé, & ce qui pourroit même long-têms aprés les acheminer vers le vice, ou vers le monde, quoique ce ne fut que peu à peu & insensiblement. Car pourvû que l'ennemi les corrompe & s'acquiere un empire sur eux, il se met peu en peine que ce soit plûtôt ou plus tard : & il y reüssit même souvent mieux en ne s'avançant que par un progrés insensible, que s'il vouloit precipiter leur chûte. Il lui suffit de voir de loin dans un enfant quelque semence de mort, qui lui fait esperer de l'avoir un jour, en prenant ses têms & ses mesures selon les ouvertures qu'il lui donnera : il ne laisse pas cependant de laisser beaucoup de reglement & de modestie exterieure dans cét enfant, & de le laisser vivre en paix, afin d'endormir, pour ainsi dire, des parens Chrétiens, & de le faire tomber par de petites avances dans le piége qu'il lui tend en secret. C'est pourquoi un Pere & une Mere doivent opposer à cette prudence & à ces artifices diaboliques, la prudence du serpent, pour prevoir de loin les chutes & les dangers où leurs enfans pourroient étre engagez un jour par quelqu'une de leurs inclinations, ou par quelque sentiment qui ne seroit pas conforme aux maximes de l'Evangile : comme seroit une pente au jeu, & aux divertissemens du

siecle, à voir le monde, à paroître, à vivre dans les délices & dans l'oisiveté, à la vanité des habits, & des ajustemens; à être riche, à mépriser les pauvrs & les personnes affligées comme des gens malhureux, à estimer les Riches & les Grands comme des gens heureux; à donner d'un autre côte legerement & par foiblesse dans les devotions aparentes & mal reglées, ou préjudiciables au devoir essentiel & principal, & ainsi du reste. Et lorsqu'ils ont remarqué en eux quelque chose de semblable, ils doivent apliquer tout l'art d'une sagesse Chrestienne, ferme, charitable & pleine de douceur, à ruiner peu à peu en eux ces petits commencemens du regne de la cupidité, qui croît toûjours, & se fortifie de plus en plus, lorsqu'on la néglige; & à établir sur ses ruines le regne de la charité, dans laquelle il est important qu'un Chrétien soit *fondé & enraciné* de bonne heure, pour se préserver de la corruption du siecle.

X X I.

Des ennemis du dehors. Les premiers sont les malins esprits.

Mais le mal vient souvent des ennemis du dehors qui se joignent à ceux dont nous venons de parler. C'est aussi ce que demande leurs soins & leur aplication. Ces ennemis sont *les esprits de malice*, que S. Paul dit être *répandus dans l'air*, qui veillent sans cesse à la perte des hommes, & qui en veulent particulierement à l'innocence encore tendre de ces petites ames, sçachant que dés cette âge ils les peuvent faire tomber dans leurs filets, il

leur ſera difficile de jamais s'en dégager, ſelon ce que dit l'Ecriture, *qu'un enfant continuë ordinairement de vivre juſques à la fin de la maniere qu'il a commencé de vivre en ſa jeuneſſe.* Mais ces eſprits artificieux ne ſe rendent pas viſibles, dans le deſſein qu'ils ont de perdre les enfans, & d'éteindre en eux la pieté naiſſante, comme Herode qui voulant faire mourir l'Enfant JESUS, fit un ſi horrible carnage de tant d'enfans.

XXII.

Les ſeconds ſont les autres enfans, les jeunes filles, & tous ceux de l'un ou de l'autre ſexe, dont le demon ſe ſert pour les détourner du bien, & les porter au mal.

CEs meurtriers des ames ſe cachent dans les autres enfans dont ils ſont déja maîtres: Ils ſe ſervent de jeunes hommes, de jeunes filles, de perſonnes plus avancées en âge, de tout ſexe, de toute condition, comme de ſuppôts & de miniſtres de leurs deſſeins. Ils leurs inſpirent de les porter au mal, ou par leurs diſcours, ou par leurs mauvais exemples. Les laquais, les valets & les ſervantes ſont les plus dangereux de ces ſuppôts du démon & comme ils ſont ordinairement tres-peu Chretiens, pour ne rien dire de plus, par la faute des chefs de famille, les enfans ne peuvent avoir de liaiſon & de familiarité avec eux ſans y trouver la perte de leurs ames, & y aprendre ſouvent des vices qu'ils ne quittent jamais. La plûpart des enfans étant tres-mal élevez s'aprennēt les uns aux autres mille moyens de faire le mal:un ſeul qui eſt corrompu, eſt capable de perdre tous ceux d'un quartier.

C'est un piége que le démon tend aux plus innocens, & qui lui réüssit le plus souvent. C'est ce que les parens doivent sans comparaison plus craindre, que les Meres des Innocens ne craignoient l'épée d'Herode. Ceux-ci sont d'autant plus dangereux, qu'ils font mourir les ames tendres par les caresses, par le plaisir, par le jeu & le divertissement; enfin par mille attraits qui charment le cœur par les sens, & qui répondent aux inclinations: c'est pourquoi à moins que ceux qui sont chargez du soin des enfans n'ayent beaucoup de vigilance & de circonspection pour se tenir toûjours en sentinelle, & pour avoir sans cesse l'œil sur leurs enfans, ils leur laisseront enlever le tresor de l'innocence, & ces petites ames cheries de Dieu deviendront les victimes de la fureur du démon contre Jesus-Christ.

XXIII.

Malheur des Parens qui laissent perdre leurs enfans. Leur unique affaire est de les préserver du mal & de les porter à Dieu. S'ils la négligent, toute la devotion qu'ils pouroient avoir d'ailleurs leur est inutile.

Cependant un Pere & une Mere doivent être persuadez que la perte de toutes les richesses du monde n'est pas comparable à celle-là: qu'il vaudroit mieux pour eux se voir réduits à mandier leur pain, & à la derniere extrémité, que de laisser corrompre par quelque vice que ce soit, ou charnel ou spirituel, l'innocence d'un de leurs enfans; & que si faute d'avoir veillé sur leur conduite, & d'avoir travaillé serieusement à les rétablir dans la crainte de Dieu, & les y affermir, ils ne lui remettent pas au

dernier jour entre les mains leurs ames pures & ſans tache, la leur propre en répondra, & ſera livrée pour celles qu'ils auront perduës par leur negligence, trouvant ſur leurs comptes tous les deſordres de leurs enfans. Auſſi l'unique affaire des Parens eſt celle-la: toutes leurs penſées, leurs deſſeins, leurs paroles, leurs actions, & leurs occupations ne doivent avoir pour but que de former l'amour de Dieu & le mépris du monde dans le cœur de leurs enfans, & de les éloigner du vice & generalement de tout ce qui les peut corrompre. Toutes leurs entrepriſes & leurs deſſeins doivent ſe terminer à cela: tant de devotion qu'il leur plaira; mais s'ils négligent cette affaire, pour laquelle Dieu les fait naître, ils ſe fatiguent inutilement, & toutes leurs peines ne ſe termineront qu'à une mort éternelle. Tout ce qui a été dit juſques ici du ſecond moyen, ſervira à faire connoître l'importance de cette obligation: mais ce ne ſeroient encore que des beaux projets, ſi on ne paſſoit au troiſiéme moyen.

XXIV.

Le troiſiéme Moyen eſt d'inſtruire dés l'enfance. Les enfans ſont autant capables d'aprendre le bien dans cette âge, que d'aprendre le mal.

LE TROISIE'ME MOYEN de procurer que les enfans demeurent dans la ſainteté qui leur à été communiquée au Batême, eſt de les inſtruire des maximes de nôtre ſainte Religion, & de commencer à les leur inſpirer dés qu'ils ſcavent prononcer quelques paroles. Si dés cet âge les enfans ſont capables d'aprendre des ſottiſes & des fornettes,

comme on le voit par experience dans la pluſpart des familles, où les peres & meres, les ſerviteurs & toutes ſortes de perſonnes, abuſant de l'innocence & de la ſimplicité agreable de ces petites ames, prennent un malheureux plaiſir à leur faire dire des choſes dont ils rendront un terrible compte au ſouverain Juge.. Ne peut-on pas auſſi facilement & avec bien plus d'honneur & d'utilité, leur aprendre de bonnes choſes, pour jetter dans ces terres tendres des ſemences de vertu qui produiroient leurs fruits dans le tems? Les enfans à cet âge ſont incapables de loix & de préceptes, n'aiant pas encore l'uſage de leur liberté & de leur raiſon : il eſt vrai. Mais auſſi ne faut-il pas attendre l'uſage de la raiſon pour les diſpoſer au bien, puiſque l'on ne l'attend pas pour les diſpoſer au mal? On ne jette pas une ſemence dans la terre afin qu'elle produiſe incontinent ſon fruit, & qu'il en ſorte en un moment du bled tout formé, ou un arbre : & la terre ne produiroit ni l'un ni l'autre, ſi elle n'en avoit reçû la ſemence dés le tems même qu'elle ne pouvoit pas en produire les fruits. Un enfant eſt une terre qui reçoit la ſemence de la vertu, la ſemence de la vie éternelle. Le tems d'en produire les fruits eſt l'uſage de raiſon ; c'eſt alors ſans doute qu'il porte ſes premiers fruits, bons ou mauvais, en ſe portant au bien, ou au mal. Il en fera infailliblement de conformes à la ſemence qu'il aura reçuë auparavant, & non à celle qu'il n'aura point encore reçuë. S'il trouve dans ſon eſprit & dans ſa memoire des idées & des maximes corrompuës, il les

ſuivra: s'il y trouve des idées & des maximes Chrétiennes, elles le preſerveront de la corruption, avec le ſecours de Dieu : s'il n'en trouve ni bonnes ni mauvaiſes, ce qui paroît impoſſible, il ſera entraîné par le torrent de la concupiſcence, & par l'impreſſion des choſes ſenſibles, & ſon ame demeurera toute plongée dans les ſens comme avant l'uſage de raiſon ; ce qui ne peut plus être indifferent, ni innocent depuis que la raiſon doit agir & avoir l'empire. Il eſt donc de tres-grande importance de ne leur apprendre rien de mauvais, & même de leur apprendre quelque choſe de bon & de ſalutaire ſitôt qu'ils ont l'uſage de la parole, pour ne pas dire avant même qu'ils puiſſent parler. Pourquoi, par exemple, ne leur pas faire prononcer en begaiant, le Nom de Dieu, & de la ſainte Trinité, le Nom adorable de Jesus, le Nom des Saints, & particulierement de la Sainte Vierge ? Saint Jerôme écrivant à Læta, veut que les mots qui ſerviront à dénoüer la langue de ſa fille, & à lui apprendre à prononcer, ſoient les noms des Apôtres, des Prophetes, & des Patriarches, & les noms qui compoſent la Genealogie de Nôtre Seigneur, rapportée dans S. Mathieu & S. Luc. Afin, dit-il, que « s'en ſervant pour un autre uſage, elle rempliſſe « ſa memoire des choſes dont elle doit un jour ſe « ſouvenir. Il lui conſeille de lui faire apprendre par cœur le Pſeautier, des Livres de Salomon, Job, l'Evangile, les Actes des Apôtres, leurs Epîtres, & tout le reſte de l'Ecriture de ſuite. Il donne le même avis à Gaudence pour l'inſtruction de ſa fille,

& il veut qu'il lui fasse apprendre une partie de ces Livres depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze.

X X V.

Maniere d'instruire les enfans dés le bas âge, & quelles choses on leur doit apprendre.

Un pere & une Mere soigneux, pourroient dés les plus tendres années apprendre à leurs enfans les noms des vertus Chrêtiennes, leur en parlant comme de choses aimables & precieuses; & les noms des vices, leur en parlant avec horreur, afin de leur inspirer dés le commencement & lorsque les objets font des impressions profondes & ineffaçables dans les ames tendres, l'amour de la vertu, & la haine du vice. Pourquoi ne leur pas parler du bonheur de ceux qui ont bien vécu, & du malheur des méchans, en leur expliquant, autant qu'ils en sont capables, ce que c'est que de bien vivre, & d'être méchant? Pourquoi ne leur pas parler du Paradis comme de nôtre patrie; & de l'Enfer comme d'un lieu de supplices; de la mort dont le moment est incertain; du Jugement, où l'on doit rendre compte de tout; & de la vie qui le doit suivre, afin de leur donner de bonne heure cette idée, que cette vie que l'on mene sur la terre est peu de chose, qu'on en doit faire peu d'état, & de tous les faux biens que l'on y peut posseder; & que tout le soin d'un Chrétien doit être de l'employer tout au service de Dieu, & d'en faire, aussi bien que de toutes les choses qui en dépendent, un si saint usage, qu'elle se change pour lui à la mort en une vie heureuse & éternelle: au lieu que ceux qui font leur Dieu de la vie du corps, & des avan-

tages qui la ſuivent, ne peuvent eſperer aprés la mort qu'une vie éternellement malheureuſe.

XXVI.

Du même ſujet.

Un Pere & une Mere ne doivent pas manquer à bien faire connoître JESUS-CHRIST à leurs enfans, dés qu'ils peuvent entendre ce qu'on leur dit. Ils doivent leur apprendre avec ſoin tout ce qu'il a fait & ce qu'il a ſouffert pour nôtre ſalut : que s'ils ont eu le bonheur de devenir les enfans de Dieu & de ſon Egliſe au Bâtême, ç'a été par la grace de ce divin Sauveur, qui le leur a meritée par ſa Mort, & que ſans cela nous étions tous perdus. Il peut étre tres-utile de leur repeter ſouvent qu'étant Dieu, il a voulu devenir enfant comme eux, pour les faire devenir ſes freres & ſes ſœurs, & enfans de Dieu ; & en même têms pour apprendre à tous les enfans la maniere dont ils doivent vivre, s'ils veulent aller au Ciel, & le voir face à face : que lors qu'il étoit petit comme eux, il étoit modeſte, ſage, humble, obeïſſant, ſoûmis à ſon Pere & à ſa Mere ; qu'il les honoroit & reſpectoit, qu'il n'avoit point de menſonge, ni de mauvais diſcours dans la bouche, qu'il n'en écoutoit point, qu'il ne hantoit point les petits libertins, ni les libertines, qu'on ne le voyoit point joüer, badiner, ni courir d'un côté & d'autre, qu'il n'aimoit point la vanité, ni les modes dans ſes habits, qu'il aimoit au contraire à étre vêtu pauvrement & comme le fils d'un Charpentier, qu'il mangeoit ſobrement, qu'il dormoit peu, qu'il étoit ſoigneux de ſe lever,

de prier Dieu, de travailler sans perdre le têms; & qu'il faisoit les actions les plus basses du ménage; comme de servir son Pere & sa Mere, de leur preparer à manger, de travailler à la boutique de S. Joseph; qu'enfin on ne le voioit jamais oisif & sans occupation: qu'il alloit aux Fêtes au Temple avec ses parens, quoi qu'il y eût beaucoup de chemin à faire; qu'on l'y voioit dans une modestie & dans un respect qui faisoit voir à tout le monde quelle étoit sa pieté. On peut leur dire encore plusieurs autres choses semblables, pour leur inspirer l'amour de l'enfant Jesus, & les porter ainsi à imiter ce divin modéle de tous les enfans.

XXVII.

Du même sujet.

Il est même d'importance de leur aprendre le plutôt que l'on peut; qu'aiant pû être riche & naître de parens puissans, puis qu'il étoit le Createur de toutes choses, il a choisi de naître de parens pauvres & de basse condition, que Saint Joseph étoit Charpentier, qu'il est né dans une étable, qu'il a été couché dans une Créche sur la paille au milieu des animaux, qu'il a voulu être pauvre toute sa vie & mourir encore dans une pauvreté plus grande sur un gibet infame au milieu de deux voleurs, comme s'il eût été le plus méchant homme du monde, quoi qu'il fût la sainteté même; qu'il s'est abaissé à ces états, & qu'il est mort de la sorte uniquement, parce qu'il l'a voulu par un effet de sa misericorde, & pour nous racheter du peché & de la mort éternelle: qu'outre le peché originel que nous avions

reçû de nos premiers parens, & qui nous avoit tous envelopez dans la même masse de perdition, nous nous serions nous-mêmes engagez de plus en plus dans d'autres qui nous auroient fait perir sans ressource, s'il n'avoit bien voulu donner sa vie & son sang pour nous en meriter le pardon, & la grace d'en faire pénitence.

XXVIII.

Utilité que les enfans retirent de ces instructions. Les parens doivent avoir de bons Livres.

Un Pere & une Mere soigneux de leur salut & de celui de leur famille, & qui auroient soin de s'instruire eux-mêmes de ces verités, en pourroient remplir de bonne heure l'esprit de leurs enfans, comme en les divertissant, & sans les gêner. A mesure qu'on les instruit, leur esprit se forme, & devient capable des plus importantes verités. Ils les retiennent du moins par cœur, & en une âge plus avancé ils trouveront ces lumieres & ces connoissances dans leur memoire, ils les comprendront, & elles seront autant de semences qui y produiront les fruits de la pieté & de la crainte de Dieu. S'ils sçavent lire, ils peuvent avoir quelques bons Livres, & particulierement l'Abregé de la morale de l'Evangile & des Actes des Apôtres. 12. 4. vol. le Directeur spirituel, une Imitation de Jesus-Christ, une instruction sur la Pénitence, une Histoire de la Bible, les Heures de Mr. le Tourneux, l'Histoire de la Vie de Nôtre Seigneur, par le même Auteur, & quelques autres sem-

blables, & en lire tous les jours, pour y apprendre eux-mêmes les devoirs d'une ame Chretienne, pour y conformer leurs sentimens, leurs affections, leur vie, & leur conduite, & ensuite instruire leurs enfans, à mesure qu'ils croîtront, de ce qui est necessaire pour leur sanctification, & de ce qui leur est proportionné.

XXIX.

Maximes fondamentales de l'Evangile qu'il faut persuader souvent aux enfans.

Comme le saint Evangile contient les regles infaillibles que Jesus-Christ nous a prescrites pour bien vivre, & sur lesquelles nous serons jugez au dernier jour, ils doivent avoir grand soin de leur apprendre & de leur en repeter souvent les saintes maximes. Par exemple, *que les pauvres*, qui le sont *d'esprit* & de cœur, *sont bien-heureux*, *parce que le Royaume du Ciel est à eux*: & qu'au contraire *les riches sont malheureux*, parce qu'ils ne manquent de rien, *& qu'ils ont toute leur consolation sur la terre*: *que ceux qui pleurent* leurs pechez, *qui souffrent* quelque chose pour l'amour de Dieu, *sont bien-heureux*: & qu'au contraire *ceux-là sont mal-heureux qui passent leur vie dans les ris*, dans la joye, dans les vains divertissemens & les plaisirs: qu'il faut *aimer Dieu de tout son cœur*, *de toute son ame*, *de toutes ses pensées*, *& de toutes ses forces*: & qu'il ne faut *point aimer le monde*, *ni les choses du monde*; *qu'il faut aimer son prochain comme soy-même*, & même ses plus grands *ennemis*; *qu'il faut prier pour eux & leur faire du bien*; *qu'il ne*

faut jamais faire à personne ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fist ; & qu'il faut faire aux autres tout le bien que nous voudrions que les autres nous fissent : qu'il *faut renoncer* à l'amour de tout ce qu'on peut *posseder* & desirer sur la terre, pour ne desirer que le Ciel : *qu'il faut porter sa croix tous les jours de sa vie, & suivre* Jesus-Christ, en vivant comme lui, pour avoir part un jour à sa gloire : *Que tous ceux qui ne feront pas penitence periront* ; & qu'il faut par consequent se resoudre à étre éternellement perdu, si on n'aime à mener une vie de travail, d'humilité & de penitence.

XXX.

Ne pas permettre que les enfans entendent des entretiens contraires à ces saintes maximes.

On ne sçauroit exprimer le bien qu'un Pere & une Mere procureront à leurs enfans en leur apprenant ces saintes maximes dés leurs plus tendres années, & en les leur expliquant souvent avec amour & avec douceur. Mais un de leurs plus grands soins doit étre de prendre garde qu'ils ne frequentent pas des gens qui leur en apprennent de contraires à celles-là. *Car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs*, dit l'Apôtre. Il ne faut point souffrir, par exemple, que les enfans vivent, ou conversent avec des gens qui loüent devant eux les vanitez, les richesses, les grandeurs du monde, ceux qui font fortune, qui s'enrichissent, & qui se poussent, ni les festins & la bonne chere, ni le jeu, ni la danse, ni les divertissemens, ni ceux qui sçavent se vanger, & qui ne sont pas gens à se laiss-

ser faire un affront, ou une injure, ni generalement ce qui est vicieux & dereglé, ou ce qui apartient au monde & à ses damnables coûtumes ou maximes. Il ne faut pas non plus, si cela se peut, qu'ils entendent blâmer la vertu, ni les personnes vertueuses, ni rien de ce qui a rapport au service de Dieu, ou à sa parole; ou qu'ils apprennent dans leur enfance rien de ce qu'il leur faudra oublier " un jour pour se sanctifier, selon la parole de S. " Jerôme. Car il est bien difficile, ajoûte ce saint " Docteur, d'effacer les impressions qu'on a pri- " ses dans les premieres années de sa vie. "

XXXI.

Veiller beaucoup afin qu'ils n'entendent pas des discours qui puissent donner atteinte à leur chasteté.

Un grand homme de nôtre siecle ne vouloit pas même permettre qu'on loüât la beauté des femmes ou des filles en presence des garçons; ni par consequent les jeunes hommes bien faits en presence des filles. Et assurément ce grand homme, dont la pieté étoit aussi solide & éclairée, que son esprit étoit rare & élevé, ne se trompoit pas : & si les Peres & les Meres sçavent ce que c'est que la pureté & la chasteté, & *quelle est la pente de l'homme au mal dés son enfance*, le seul témoignage de leur conscience les portera à prendre cette precaution, pour conserver à leurs enfans pure & inviolable cette innocence virginale qui est la mere de toutes les vertus. Ces discours forment facilement dans les cœurs tendres des affections humaines, qui à la fin se peuvent terminer à un amour dereglé. Ils

leur

leur font venir du moins un desir de regarder ceux qu'on loüe, & de rechercher leur conversation & leur amitié, ce qui allume peu à peu les flammes de l'impureté. Il n'y a rien de plus délicat, ni de plus facile à flétrir & à perdre que la chasteté dans les plus petits enfans mêmes. Il ne faut pour cela qu'une parole, une caresse, un regard, la vûë d'une petite liberté. Une pensée un peu contraire à l'honnêteté, est une étincelle qui tombant dans l'ame d'un enfant, y allume souvent des incendies que rien ne peut éteindre. C'est en ce point qu'un Pere & une Mere doivent redoubler leur vigilance sur leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, afin de ne les perdre presque jamais de vûë, & ne point les exposer aux traits enflamez du malin esprit. S'il arrive que les enfans entendent de semblables discours, les parens doivent le plutôt qu'ils peuvent en effacer les impressions, en leur enseignant des maximes contraires, & en blâmant en leur présence ce que les autres ont loüé, ou loüant ce qu'ils ont blâmé, sans que les enfans s'aperçoivent si cela se peut, qu'on le fait exprés, si ce n'est qu'ils en parlent eux-mêmes. Il n'est pas necessaire aprés cela d'avertir qu'il ne leur faut jamais permettre d'être en la compagnie de ceux ou de celles qui n'ont dans la bouche que des paroles sales & deshonnêtes, ou à double sens, dont les entretiens sont tout corrompus, qui sont sujets à la médisance, au mensonge, aux juremens, aux bouffonneries, aux railleries, aux querelles, aux disputes, & autres choses semblables. Tout cela est trop gros-

sier, pour que des Parens qui craignent Dieu, n'en éloignent pas leurs enfans, & ne leur en inspirent pas une horreur extréme. Il ne faut qu'un moment pour effacer du cœur de ces petites creatures toutes les bonnes impressions que leurs instructions y auroient pû faire en plusieurs années, s'ils n'avoient pas soin d'éloigner d'eux tous ces discours.

XXXII.

Le quatriéme moyen est le bon exemple des Parens. Ne rien faire devant les enfans qu'ils ne puissent imiter sans peché.

Mais toutes les instructions de paroles; & toutes ces precautions serviront de peu, si elles ne sont soûtenuës par leurs actions, & par toute la conduite de leur vie. Le bon exemple est une puissante instruction, qui rend les paroles penetrantes & toutes de feu, & sans lequel tous les discours de pieté sont muets & languissans. Les Parens doivent donc avoir pour maxime, que ce seroit un tres-grand crime de renverser par leurs actions ce qu'ils édifieroient par leurs paroles, en donnant mauvais exemple à leurs enfans; & de les entraîner dans le vice par leur conduite peu Chrétienne, lorsqu'ils employeroient les paroles pour les en éloigner: „ Que jamais ils ne doivent faire devant „ eux, comme dit S. Jerôme, ce qu'ils ne pourroient „ imiter sans peché, & que les enfans ne doivent „ rien voir en leur conduite qui les puisse porter au „ mal. Les enfans aiant du respect pour leurs Parens, ils ne se porteront pas à condamner leurs actions: & comme ils ne sont pas capables de

choisir dans leurs personnes ce qu'ils y doivent honorer, souvent ils aiment & ils estiment les vices mêmes qui sont en eux, & épousent facilement leurs sentimens les plus dangereux. „Tout ce qu'un enfant peut faire dans un âge si foible & si tendre " dit S. Augustin, c'est de considerer ses Parens, & " de faire aveuglement ce qu'il leur voit pratiquer." De sorte que la corruption qui regne dans le monde, ne vient que du mauvais exemple que les Parens donnent à leurs enfans.

XXXIII.

Il faut respecter la presence de ses enfans, & être devant eux dans une grande retenuë.

Un enfant qui voit tous les jours agir son Pere, & encore plus souvent sa Mere, qui voit leurs moindres fautes, & prend l'idée de leurs moindres passions, s'y accoûtume & s'y naturalise: il se forme lui-même sur ce modele. Il croiroit ne pas bien faire, s'il ne parloit, & n'agissoit comme son pere & sa mere; s'il ne les imitoit dans toute sa conduite. Les Peres & Meres doivent donc extrémement veiller sur eux-mêmes, & comme trembler en la presence de leurs enfans: de peur qu'ils n'aperçoivent en leur vie quelque chose qui les entraîne dans le precipice. Qu'ils aient sans cesse devant les yeux ces terribles paroles de Jesus-Christ dans l'Evangile: *Si quelqu'un est un sujet de chûte & de scandale à un de ces petits qui croient en moi, il vaudroit mieux qu'on lui attachât au cou une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.* Ils doivent être persuadez

que s'ils tombent, ils font tomber leurs enfans avec eux ; que s'ils pechent, ils pechent pour eux & en eux, & que leur peché est d'autant plus grand que celui des personnes particulieres, qu'il est un sujet de ruine à leurs enfans & à tous ceux de leur maison. Ils doivent donc avoir pour leur présence le même respect qu'ils auroient pour une personne venerable par la sainteté : on n'oseroit pas rien dire ni rien faire en sa presence qui pût la choquer, ni lui déplaire. Il faut avoir la même retenuë devant ses enfans & ses domestiques.

XXXIV.

Il faut parler, prier, agir, comme on veut que les enfans le fassent.

Il ne faut jamais faire en leur presence ce qu'il ne faut pas qu'ils imitent : & il faut faire au contraire tout ce qu'on veut qu'ils fassent. Il faut parler comme on veut qu'ils parlent, prier comme on veut qu'ils prient, avoir les sentimens qu'on veut qu'ils ayent, & agir envers le prochain de la même maniere qu'on souhaite qu'ils agissent envers le prochain. L'éducation des enfans est une grande loi pour un Pere & une Mere, laquelle leur défend une infinité des choses, & leur en préscrit un grand nombre d'autres. Ils doivent être fideles à suivre ces ordres differens, s'ils ne veulent attirer sur leurs enfans & sur ceux qui sortiront d'eux de race en race, une horrible suite de maux : car il n'est pas croiable jusqu'où s'étend la mauvaise éducation que l'on donne à ses enfans.

X X X V.

Discours ordinaires des Parens qu'il faut éviter. Silence sur les défauts du prochain.

Il ne faudroit donc pas qu'ils les entendissent jamais s'entretenir de ce qui regarde leurs voisins & leurs voisinnes, & de ce qui ne les regarde point, censurer leur conduite, observer leurs moindres actions, parler de la maniere dont les autres s'habillent, de leurs modes, de leurs biens, de leurs mariages, de leurs partis avantageux, ou desavantageux, de leur mauvais ménage, de leurs inimitiez, de leurs défauts & de leurs vices, & generalement de tout ce qui se passe chez eux, & dans leurs affaires; si ce n'est que les enfans aient aperçû quelque chose qui les mal édifie, ou qu'ils soient en danger de suivre le mauvais exemple & les coûtumes des autres: car en ce cas il faut leur inspirer toute l'horreur ou le mépris qu'ils en doivent avoir & ne pas souffrir qu'ils voient ou qu'ils entendent rien capable de ruiner, ou d'affoiblir en eux la crainte de Dieu & la fidelité qu'ils doivent à sa Loi, sans détruire en même tems, ou même prévenir les mauvaises impressions que ces choses pourroient faire dans leur esprit.

X X X V I.

Du même sujet.

Hors cela un pere & une mere doivent garder le silence sur ce qui regarde le prochain; & ce seroit un exemple plus salutaire pour leurs enfans, de parler peu; ou de parler d'une maniere édifiante, & qui tendît à inspirer à ceux qui seroient

presens l'horreur du vice & l'amour des biens éternels. Ordinairement les femmes & même les hommes qui ont peu d'occupation serieuse, n'ont point les jours entiers d'autre sujet d'entretien, que les défauts du prochain & ce qui regarde les autres: ils font mille jugemens temeraires, disent mille choses qui se trouvent fausses, quand on les examine plus meurement, & font mille médisances qui deshonorent le prochain. On veut tout savoir, parler de tout, juger de tout, examiner tout, se méler de tout; & on ne pense pas qu'on apprend ainsi, en se perdant soi-méme, la curiosité, la temerité, la médisance, la malignité envers le prochain, à tous ceux avec qui l'on est. Il est de la méme importance qu'un pere & une mere ne loüent jamais devant leurs enfans ceux qui se sont poussez, qui ont amassé du bien, qui ont fait fortune, qui font bonne chere; & qu'ils ne blâment jamais ceux qui n'ont pas le cœur assez haut pour cela, qui negligent leur avancement dans le monde, qui ne tendent pas à s'enrichir; parce que l'un & l'autre leur inspire l'amour du siecle, l'avarice & l'ambition, & est capable d'éteindre dans leur esprit toutes les lumieres de la Foi, & dans leur cœur l'amour de Jesus-Christ, de sa pauvreté, de son humilité & de sa Croix, qui seule fait toute la veritable grandeur, toute la gloire, & toute la fortune d'un vrai Chrétien.

XXXVII.

Les Parens doivent fuir les frequentes visites, & les assemblées où l'on jouë. Il ne faut pas que les enfans voient de caresses ni de libertez entre les personnes de different sexe. Ils doivent les retenir auprés d'eux.

Si un Pere veut être le pere & non le meurtrier de l'ame de ses enfans, on ne le verra point dans les jeux publics & les berlans, faire des parties de divertissement & de bonne chere pour passer le tems, se promener une partie du jour comme un homme qui ne sait à quoi s'ocuper ; on le verra encore moins dans ces cabarets qui sont l'oprobre & la honte du Christianisme, & l'enfer de la terre, où les ames sont ensevelies toutes vivantes. Et si une mere veut le salut de ses enfans & de ses domestiques autant qu'elle y est obligée, on ne la verra point courir de maison en maison chez ses voisines, pour s'entretenir de nouvelles, & pour passer le tems dans des assemblées de garçons & de filles, ou pour joüer avec les Dames, si elle est plus de naissance. Ces sortes de visites & d'assemblées sont la peste de la jeunesse. Si une mere est sage, & si elle a la crainte de Dieu, elle ne voudra point que ses enfans voient jamais de libertez ni de privautez, ni de caresses entre son mari & elle, entre hommes & femmes, garçons & filles, en quelque lieu que ce soit, & elle retiendra ses enfans auprés d'elle, travaillant devant eux, sans jamais être oisive ; & tâchant de les tenir aussi toûjours occupez à quelque petit travail si-tost qu'ils en seront capa-

bles, ou à leurs petits jeux en sa presence, sans permettre que d'autres petits garçons ou petites filles viennent les voir, ou les prendre pour les emmener avec eux hors de la maison.

XXXVIII.

Il faut faire coucher les enfans seuls, non avec les Peres & Meres, ni freres, ni sœurs, ni serviteurs, ou autres, pour ne les pas exposer à de grands dangers.

C'est une chose tout à fait indécente, & tres-dangereuse, que les enfans couchent avec leur pere & leur mere dans le même lit, ou même proche de leur lit. La seule honnêteté en peut convaincre, quand il ne s'agiroit pas du salut des enfans, ausquels cette conduite est un tres-grand sujet de scandale. Et de même lorsque l'un ou l'autre est mort, ou qu'ils sont separez de lit, jamais le pere ne doit faire coucher sa fille avec lui, ni la mere son fils, sous quelque prétexte que ce soit. Il vaudroit mieux que les enfans couchassent sur la paille. C'est en quoi la plûpart des parens font de grandes fautes. Nulle necessité ne doit non plus les porter à faire coucher les garçons avec les filles, ni avec des servantes ; ni les filles avec les garçons, quelques petits que soient les uns & les autres, ni avec des valets. Beaucoup de peres & de meres se damnent, & sont cause de la damnation de leurs enfans, pour ne pas corriger un si horrible abus qui a des suites plus funestes qu'on ne peut dire, & que les seules lumieres que donne la crainte de Dieu, feront facilement reconnoître à ceux qui ne veulent pas s'a-

veugler eux-mêmes. Ils auront même soin de les faire tous coucher seul à seul, chacun en son petit lit separé de ceux des autres. C'est ce que S. Charles Borromée recommande aux parens en ces termes : „Ils auront soin de faire coucher leurs enfans autant d'un sexe que de l'autre dans des lits separez, pour les éloigner de tout danger de tomber dans l'impureté ; donnant à chacun son lit particulier. C'est l'avis que leur donne encore S. François de Sales dans la premiere lettre du Livre second : „Prenez garde, dit-il, non seulement pour vos garçons, mais même pour vos filles, qu'ils ne couchent & ne dorment que seuls. Il n'est pas croiable combien cet avis est utile, l'experience me le rend recomandable tous les jours. Il faut peu de chose pour coucher une personne ; & il vaut mieux qu'il en coûte un peu plus, que non pas de hazarder le salut de ses enfans. Car il est certain que les garçons se peuvent perdre les uns les autres, & les filles de même. Et c'est ce que ces saints Evêques avoient bien vû. Il ne faut point non plus permettre aux enfans d'un sexe d'aller joüer dans des lieux retirez avec ceux de l'autre sexe, non pas même les freres avec les sœurs, ni les sœurs avec les freres. Le plus seur & le mieux est de les voir toûjours autant qu'on peut, pour leur servir comme d'Ange Gardien, ou du moins ne s'en reposer que sur une personne fidéle, soigneuse, & vigilante, qui craigne ce qu'il faut craindre en ces rencontres.

XXXIX.

Retrancher les dépenses superfluës, l'intemperance, & les festins.

Il ne faut pas que les enfans voient jamais faire de debauches dans la maison, ni de festins excessifs, où le bien, dont on n'est que les dispensateurs, pour en assister les pauvres, selon la doctrine des saints Peres, est répandu avec profusion, & consumé en dépenses superfluës & criminelles. Il ne faut point qu'ils remarquent que leur Mere aime la bonne chere, qu'elle attend l'absence de leur Pere, ou qu'elle se retire à l'écart pour traiter ses compagnes, ou pour manger quelque chose de délicat. Les Parens doivent en ce point, aussi bien qu'en tout autre, un grand exemple à ceux qui sont nés d'eux, & faire voir qu'ils aiment la pauvreté, à vivre avec frugalité, sobrieté & temperance, ce qui doit paroître dans leur table, n'y laissant rien servir qui ne respire la simplicité Chrétienne, n'allant point en festin, ou le plus rarement qu'il est possible : en sorte que si cela arrivoit pour quelque raison importante, les enfans s'aperçoivent que leurs Parens n'y sont pas portez par inclination, mais que c'est la seule necessité, ou la charité qui les y oblige.

XL.

Dangers du Jeu en general. Jeux de hazard, de cartes & de dez défendus.

Comme le jeu en general a je ne sçai quoi de malin & d'engageant, qui détourne de Dieu, & qui tire l'ame hors d'elle-même pour la répandre dans les creatures, & la lier par l'amour au plaisir

& au divertissement; qui dissipe les pensées saintes, & en fait naître au moins une infinité de vagues, si elles ne sont pas visiblement criminelles; qui étoufe les remords de la conscience, qui seiche les larmes de la penitence, qui éteint l'esprit de la priere, par lequel on crie vers Dieu dans le sentiment de ses besoins, & on soûpire aprés la patrie bien-heureuse, dans le desir du Roiaume que tous les Chrétiens demandent à Dieu tous les jours. A considerer le jeu selon les idées que la Foi en donne, il est beaucoup plus avantageux à un Chrétien de s'en priver entierement, que d'en user, quelque besoin qu'on croit en avoir. Mais on peut dire que s'il y a dans le jeu mille pieges pour les ames qui veulent se sauver, si les charmes en sont attirans, si les effets en sont souvent pernicieux, & les suites criminelles à un Chrétien, dont toute la vie devroit être une penitence & une mort continuelle à tout ce qui excite, ce qui nourrit, ce qui entretient, & ce qui fortifie les passions & les inclinations du vieil homme; tout cela convient beaucoup plus aux jeux de hazard, de cartes & de dez, qu'à aucun autre. Chez les Paiens même ceux qui étoient sujets au jeu de hazard, passoient pour infames. Le droit Romain, les Empereurs, & même les Rois de France les ont défendu expressement, & entr'autres le grand S. Loüis. Et l'Eglise dans ses Conciles les a défendus aux Ecclesiastiques sous peine d'être deposés; & aux simples Fidéles sous peine d'être privés de sa Communion. Et le saint Concile de Trente renouvelle tous les anciens Canons sur ce

point à l'égard des Ecclesiastiques, & leur défend les jeux de hazard, & autres, sous les mêmes peines, ou de plus grandes, selon que les Ordinaires le jugeront à propos.

XLI.

Les Parens doivent bannir ces jeux de leur maison pour le bien de leurs enfans.

Aprés cela il n'est pas necessaire de faire de longs discours pour representer aux parens les maux qui naissent de ces jeux : les débauches, les désordres, le libertinage, la perte du tems & du bien, la ruine des familles, les juremens & les blasphémes, les dissentions, & quelquefois les meurtres. Pour peu qu'ils y fassent de reflection, ils sçauront assez ce qu'ils doivent sur ce point à leurs enfans, les seules lumieres de la Foi leur faisant voir qu'ils ne pourroient guéres leur donner d'exemple plus pernicieux que celui de joüer, à perdre un tems du quel dépend l'éternité, & un bien qui ne leur est donné que par compte & par mésure, & que les pauvres leur redemanderont avec de terribles reproches au dernier jour. C'est pourquoi s'ils ont quelque crainte de Dieu, ils banniront entierement les cartes & les dez de leurs maisons, & n'en inspireront que de l'horreur à leurs enfans, aussi bien qu'à tous ceux de leur connoissance en qui ils verront quelque reste de conscience & de crainte de se perdre éloignant particuliérement d'auprés de leurs enfans ceux qui ont cette passion contagieuse, comme des pestes capables de les faire périr.

XLII.

L'inclination au jeu engage les enfans dans des conversations dangereuses. Il n'y a presque pas d'enfans dont la liaison ne leur soit contagieuse.

Cette nécessité qu'on fait aux enfans de joüer, les oblige pour cela à rechercher la compagnie de ceux qu'on ne devroit jamais leur permettre de hanter, & les lie avec plusieurs enfans libertins, corrompus, & de tres mauvais exemple, par une liaison qui les entraîne dans le mal insensiblement, & qui imprime si profondément dans leurs ames tendres & naturellement portées à ce qui flatte les sens, l'image des passions, des inclinations & des défauts de leurs compagnons, que ces impressions y demeurent toute la vie & deviennent les principes de leur conduite. On est assuré par l'experience qu'on a, qu'il est comme impossible que les enfans, dans le siécle corrompu où nous sommes, trouvent des compagnons de jeu & de divertissement, qui ne soient capables de les perdre par la cõmunication qu'ils auront ensemble.

Ne voit-on pas que presque tous les enfans sont sans éducation, sans pieté & sans crainte de Dieu, abandonnez à leurs inclinations & à leur volonté? Que voit-on parmi la jeunesse? que libertinage, que débauches, que passion pour le divertissement, qu'impureté, que dissolutions en paroles, que mensonge & déguisement, que desobéissance, que superbe, que vanité, qu'une entiére extinction de l'innocence du Baptême? Que peut-on même dire de ceux qui ne tombent pas en des déreglemens

exterieurs & visibles? On n'y voit rien plus que dans les Paiens. „ On ne peut nier, dit un habile
„ Auteur de nôtre tems, qu'un enfant joüissant de sa
„ raison, ne soit obligé d'aimer Dieu sur toutes
„ choses, de vivre pour lui; & de lui raporter sa
„ vie & ses actions. Il faut que l'amour de Dieu
„ domine en lui; & pour y dominer, il faut qu'il
„ soit le principe du corps de ses actions. Or quelle
„ marque voit-on de cette disposition dans la plû-
„ part des enfans depuis l'âge de neuf ou dix ans,
„ jusqu'à quinze ou seize? Que remarque-t-on en
„ ceux-même que Dieu preserve des actions crimi-
„ nelles, qu'une vie toute conduite par les sens,
„ qu'un desir d'exceller, une curiosité inquiete, un
„ oubli de Dieu, une froideur pour la priere & pour
„ les livres & les exercices de pieté? De quelle ma-
„ niere reçoivent-ils les Sacremens, & enfin quelles
„ marques donnent-ils que ce soit l'esprit de Dieu
„ qui les fasse agir? Est-ce ce que dit l'Apôtre, *Que*
„ *ceux-là sont de Dieu, qui agissent par l'esprit de Dieu;*
„ *& que celui qui n'a pas l'esprit de Dieu, n'est point à*
„ *lui*, ne les regarde pas? En verité, si Dieu con-
„ serve sa grace dans quelques-uns parmi une infi-
„ nité de défauts qu'on y remarque & que l'on to-
„ lere, il est bien à craindre que la plûpart ne la
„ perdent par l'omission des devoirs essentiels de
„ la créature envers son Dieu: comme de l'aimer,
„ de l'adorer, de le prier, de faire penitence, & que
„ l'indevotion & le libertinage qui succede souvêt
„ à l'état de l'enfance, ne naisse de l'extinction de
„ la grace en eux dans le tems où l'on les regardoit
„ comme innocens.

XLIII.

Les Parens doivent fuir toute avarice.

Si la prodigalité & toutes les dépéses superfluës doivent être banies d'une maison, qui doit être une école de pieté pour les enfans qu'on y éleve, on n'y doit pas moins témoigner d'éloignement de toute avarice, afin que la vie soit uniforme, & que preservant les enfans d'un precipice, on ne les engage pas dans un autre. Il ne faudroit point, si cela se pouvoit, qu'un enfant vît jamais dans son pere ou sa mere d'ardeur pour amasser du bien, d'attache à celui que l'on a déja, d'inquietude ni de crainte de le perdre, de chagrin & d'abattement dans les pertes qu'on en fait, de chaleur & de ressentiment contre ceux qui les font perdre ; ou à poursuivre un procés, ou à faire paier une dette dans toute la rigeur ; ni de plaintes de ce qu'on n'en a pas assez, ni d'inquietudes pour ce que l'on deviendra à l'avenir, ni de défiance de la Providence de Dieu, ni d'envie contre ceux qui font mieux leurs affaires. Tous ces exemples sont pernicieux à la jeunesse : on ne sauroit dire les plaies profondes qu'une telle conduite peut faire dans le cœur des enfans, lesquelles y demeurent & s'accroissent souvent toute la vie.

XLIV.

Ils doivent fuir de méme la vanité, l'orgueil, l'ambition, &c. Les meres doivent rétrancher les vains ajustemens.

Il faut dire la méme chose de tout ce qui sent la vanité, l'orgueil, l'ambition, l'amour de la re-

putation, qui sont encore des passions plus enracinées au fond du cœur, & plus criminelles devant Dieu, lesquelles font d'étranges ravages dans les ames tendres des enfans, lorsqu'ils sont formez par des parens qui en sont possedez. Ainsi une mere évitera avec soin de faire paroître cette folle passion qu'ont extraordinairement les femmes pour les vains ajustemens, pour les habits précieux, & pour la beauté du corps. Rien n'est plus oposé à Dieu que cet exterieur tout de vanité, qui est comme une profession publique d'orgueil & de révolte contre lui, laquelle dit comme Lucifer, *J'éleverai mon trône sur les nuées du Ciel, & je serai semblable au Tres-haut.* C'est une marque que la femme donne à tout le monde, comme pour insulter à Dieu, qu'elle croit veritable cette parole du *serpent*, qui a répandu son venin dans toute la nature: *Vous serez comme des Dieux.* La premiere femme est tombée dans l'oprobre & la confusion, en voulant s'élever dans les pensées de son cœur; & les autres semblent vouloir réparer cette honte, en la couvrant de l'éclat des habits, & d'une beauté empruntée, afin d'attirer par là les yeux des hommes, devenir l'objet de leur admiration, de leur estime & de leur amour, & de se rendre comme des divinitez, en ravissant à Dieu les adorations & les services qui ne sont dûs qu'à lui seul. Et elles ne voient pas que d'un côté elles attirent sur elles toute la vengeance que Dieu a fait ressentir à l'orgueil de Lucifer; & que de l'autre elles tombent en un oprobre & une confusion qui les fera terrible-

ment

ment rougir au Jugement de Dieu à la face des Anges & des Saints, lors qu'elles reconnoîtront, mais trop tard, que pensant relever leur sexe par la pompe des habits, elles se paroient des haillons du diable, selon la parole de Saint Augustin, qui les en avoit revétuës en les dépoüillant de leur innocence ; & que lors qu'elles portoient tous ces vains ajustemens sur la tête, qui sont les armes du Prince du siecle, & qu'elles s'exposoient en public, pour se faire voir à tout le monde, elles ressembloient à un Roi insensé, qui se glorifieroit d'un habit d'esclave, dont on l'auroit revétu, en lui ôtant les ornemens de sa dignité. Car cét esprit de malice se joüe d'elles, en leur promettant qu'elles seront comme de petites divinitez, lors qu'en même têms il ne les pare de ces livrées & de ces étandars de son orgueil, que pour les exposer en vente comme des esclaves, & les asservir honteusement à ceux à qui ces haillons plaisent davantage. Car que sont autre chose ces têtes si bien parées, selon la pensée des Peres de l'Eglise, que des têtes exposées en vente à tous ceux qui les voudront mettre à prix ? N'est-ce donc pas un grand renversement d'esprit que de considerer comme la gloire de son sexe, ce qui en fait toute la honte & le deshonneur ? Mais afin qu'on ne croie pas que je sois seul à en parler de la sorte, voyons ce que Dieu en dit dans l'Ecriture, & ce que les Peres de l'Eglise en ont pensé.

X L V.

On en fait voir l'abus par l'Ecriture.

Voici, dit le Prophete Isaïe, *ce que dit le Sei-*

gneur aux filles de Sion : Parce qu'elles se sont élevées, qu'elles ont marché la téte haute, qu'elles ont mesuré tous leurs pas & étudié toutes leurs démarches, le Seigneur rendra leur téte chauve, & il arrachera tous leurs cheveux : il leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs coliers, leurs brasselets, leurs coëffes, leurs rubans de cheveux, leurs boëtes de parfum, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries, leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs beaux linges, leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, leurs habillemens legers contre le chaud de l'Eté : & leurs parfum sera changé en puanteur, leur ceinture d'or en une corde, leurs cheveux frisez en une tête nuë & sans cheveux, & leurs riches corps de juppe en un cilice. Voilà le jugement que Dieu fait des vains ornemens des femmes, & la punition qu'il en fera dans l'éternité. Ce qu'il condanne de la sorte ne peut être innocent.

Il déclare par la bouche de S. Paul, qu'il veut *que les femmes prient étant vétuës comme l'honnêteté le demande ; qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisez, ni des ornemens d'or, ni des perles, ni des habits somptueux ; mais comme le doivent être des femmes qui font profession de pieté, & qui le témoignent par leurs bonnes œuvres.* Et par la bouche de S. Pierre, qu'il ne *veut pas qu'elles mettent leur ornement à se parer au dehors par la frisure des cheveux, par les enrichissemens d'or, par la beauté des habits, mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur & de paix ; ce qui est un riche*

& magnifique ornement aux yeux de Dieu : & que c'est ainsi que les saintes femmes qui ont esperé en Dieu, se paroient autrefois, étant soûmises à leurs maris.

XLVI.

Sentimens des SS. Peres sur ce sujet.

« Que les Vierges, & les femmes chastes, dit S. « Cyprien, fuient les ajustemens des incestueuses, « l'habit des impudiques, les ornemens des débau- « chées : celles qui sont si bien vétuës, ne peuvent « être revétuës de Jesus-Christ. Celles qui portent « ces ornemens, ces coliers & ces pierres précieu- « ses, ont été dépoüillées de tous les ornemens de « leur cœur. Qui est-ce qui ne fuira pas, & qui « n'aura pas en execration les choses qui ont causé « la perte de la dannation de tant de monde ? Fri- « ser ses cheveux & porter les ornemens superflus, « dit S. Basile le Grand, cela n'apartient qu'à des « malheureux & des impies. Il faut éviter en cela « tout ce qui n'est point necessaire, & il ne faut se « servir pour orner le corps, que de ce qui peut ser- « vir à orner l'ame. On plaît davantage dit S. Am- « broise, en négligeant les ornemens du corps ; & « c'est un bel ornement que de ne se point parer.

« Une femme illustre, tante d'Eustochium, dit « S. Jerôme, changea, pour obéïr à son mari, l'ha- « bit de cette fille, & la coëffa d'une maniere toute « mondaine, voulant vaincre la résolution qu'elle « avoit prise de négliger tout cela : mais la même « nuit un Ange lui aparut, & lui fit des terribles « menaces. Avez-vous été assez hardie, lui dit-il, « de préferer le commandement de vôtre mari à

„ Jesus-Christ, de toucher avec vos mains sacrile-
„ ges la tête d'une vierge? Elles seicheront presen-
„ tement afin que les douleurs que vous souffrirez,
„ vous fassent connoître le crime que vous avez
„ commis; dans cinq mois vous serez conduite dans
„ le tombeau: & si vous perseverez dans vôtre cri-
„ me, vous perdrez & vôtre mari & vos enfans.
„ Toutes ces choses arriverent ainsi que l'Ange l'a-
„ voit dit. C'est ainsi, ajoute S. Jerôme, que Jesus-
„ Christ se vange de ceux qui violent son Temple;
„ c'est ainsi qu'il fait voir l'horreur qu'il a de ces
„ ornemens Profanes.

XLVII.

Suite du même sujet.

„ Il y en a qui disent, dit S. Gregoire le grand,
„ que ce n'est pas un peché de porter des vétemens
„ precieux: que si ce n'en étoit pas un, la parole
„ de Dieu ne nous diroit pas si expressément, que
„ ce riche qui étoit tourmenté dans les enfers, étoit
„ vétu de pourdre & de fin lin. Car personne ne
„ porte des vétemens précieux que par vaine gloi-
„ re, afin que l'on l'estime plus que les autres. Car
„ on ne prend point de vétement, si ce n'est quand
„ on doit être vû.
„ Dieu revétit nos premiers parens avec des peaux
„ de bêtes, dit S. Chrisostome; il leur eût bien don-
„ né de beaux vétemens, s'il l'avoit voulu. Il nous a
„ voulu aprendre, en ne leur donnant pas, que le
„ tems de cette vie n'est pas un tems de délices, mais
„ un tems de pleurer, & de verser des larmes.
„ S. Bernard ne voulut jamais sortir pour aller

voir sa sœur qui étoit venuë au Monastere avec la pompe des habits ; & il ne permit point à ses freres de la voir en cet état j'usqu'à ce qu'elle témoignât par ses larmes être prête à quitter tout cela : Son frere André qu'elle avoit rencontré à la porte du Monastere, l'avoit apellée un sac d'ordure & de corruption bien paré. Enfin S. Bernard lui défendit toutes les vanitez du monde, tout le luxe des habits, & toutes les pompes & les curiositez du siecle, & elle lui obéït avec un grand respect, aiant été changée en un moment par la toute puissante grace de Jesus-Christ.

Gardez-vous bien, disoit S. Jerôme à une Dame « de qualité, touchant l'éducation de sa fille, de lui « percer les oreilles pour y faire pendre des pierre- « ries, & de peindre de blan de rouge un visage « qui a été consacré à Jesus-Christ. Ne lui don- « nez point aussi de perles, & ne chargez point sa « tête de pierres précieuses. Faites en sorte, par les « soins que vous en aurez, qu'elle possede les orne- « mens interieurs, & les richesses précieuses de l'a- « me, avec lesquelles elle puisse acheter le tresor « inestimable du salut. Il faut, dit ce grand Saint, « lui aprendre à préparer la laine & à filer, à mé- « priser la soie & l'or, & à faire des vétemens pro- « pres à défendre le corps contre le froid, & non « à le laisser dans la nudité, quoi que couvert....... « Que les divines Ecritures soient toutes ses pier- « reries, sa soye, & ses vétemens précieux.

XLVIII.

Inspirer aux enfans de l'horreur de ces vanitez. Mauvaise conduite des meres qui y accoûtument leurs filles dés le plus bas âge.

Voilà les régles divines de la conduite que les parens doivent garder dans l'éducation de leurs enfans. Ces lumieres sont certaines & infaillibles, & il n'y a point d'homme de quelque consideration qu'il soit d'ailleurs, dont les sentimens & les avis doivent être préferez à ceux de Dieu même & des Saints qui ont été remplis de son esprit, & que l'Eglise regarde comme ses Maîtres & ses Docteurs. Ils doivent rejetter comme la voix du serpent tout ce que leur pourroient dire les hommes de contraire à cela. Si une mere est persuadée de ces obligations indispensables envers ses enfans, elle les instruira plus puissamment par son exemple que par ses paroles ; & elle évitera comme une peste capable de perdre toute sa famille, toutes ces modes & ces vanitez de son sexe, & aura un soin tout particulier d'en inspirer tout le mépris & l'horreur à ses enfans de l'un & de l'autre sexe ; puisque la vanité n'est pas moins criminelle dans les uns que dans les autres, & qu'il n'y a pas plus d'excuse pour les uns que pour les autres ; tous, tant les femmes que les hommes étant obligez à la modestie, à l'humilité, & la pauvreté chrétienne. Elle aura en horreur la conduite de ces Meres, qui sous prétexte d'épargner, ou parce qu'elles sont lassées des vanitez & des folies du monde, s'en dépouillent pour en revétir leurs enfans ; & qui par une espece d'hy-

pocrisie la plus dangereuse qu'on se puisse imaginer n'osant prendre des modes, que le monde même ne permet qu'à la jeunesse, veulent du moins avoir le plaisir de les porter en la personne de leurs filles, & n'étant plus propres elles-mêmes aux plaisirs & aux divertissemens, rendent, comme dit S. Jerô- " me, ces ames innocentes les victimes les plus or- " dinaires de la volupté. " On se plaint de ce qu'en ce siecle des filles de dix ans ont plus d'ambition & de vanité, que d'autres n'en avoient autrefois à trente. On ne peut souffrir qu'elles recherchent d'être vûës & d'être cajollées. On s'étonne de l'ardeur avec laquelle elles desirent de se trouver aux bals, aux promenades, & aux conversations. Mais ce seroit une chose bien plus étonnante, si aiant reçû de leurs Peres & de leurs Meres toutes les dispositions qui sont necessaires pour n'aimer que les divertissemens, & pour chercher les occasions de faire montre des vanitez & du luxe qu'ils leurs permettent; elles apréhendoient de plaire aux yeux des hommes. On craint tant que ces petites ames échapent du démon de la vanité, & au Dieu du siecle, qu'on les charge de ces livrées avant même qu'elles puissent savoir ce que c'est. Elles se sont vûës parées de la sorte dés qu'elles ont pû se voir, & elles ont apris de leurs parens qu'elles ne portoient ces choses que pour être vûës du monde. Il ne faut pas être surpris si aprés cela elles ont tant de passion pour paroître, elles tombent ensuite dans tous les filets de la volupté & de la vanité, & si elles sont en proie, pour ainsi dire, à toutes ces bêtes furieuses des passions des hommes.

XLIX.

Tout dans une maison doit prêcher la modestie & la simplicité Chrêtienne. Autres défauts des Meres pernicieux aux enfans.

Une Mere tâchera donc qu'il ne paroisse rien, ni dans ses habits, ni dans ceux de ses enfans, soit que ce soit des garçons ou des filles, ni dans les meubles, ni en tout le reste, qui ne prêche la modestie & la simplicité chrétienne, & qui ne soit comme une censure publique du luxe, du faste, & de la vanité, pour rendre toute sa famille, autant qu'elle le pourra, conforme à la pauvreté de Jesus-Christ, qui en foulant aux pieds toutes ces choses, a apris à ses Disciples à les fouler aux pieds. C'est à un Pere à veiller sur cela, & à empêcher que le luxe ne s'introduisse en sa maison. Etant chef de famille, il la doit gouverner, & non avoir pour une femme cette molle complaisance qui perdit le premier des hommes. Mais il seroit encore bien plus indigne de lui d'obliger lui-même sa femme & ses enfans, contre les régles du Christianisme, & souvent contre leur inclination, à se conformer au siecle par la vanité des habits. C'est ce qui n'est pas pardonnable à un homme dont les inclinations doivent être & plus élevées & plus genereuses que celles de la femme. On doit encore être beaucoup sur ses gardes pour ne pas scandaliser les enfans par d'autres manieres non moins dangeruses, par un orgueil à ne vouloir point ceder, à se préferer aux autres, & leur résister avec opiniâtreté par une ambition à s'élever au dessus de sa condi-

tion, à vouloir imiter les Grands dans toutes leurs manieres & leurs coûtumes, à affecter en tout un air de grandeur & de hauteur, de commander avec empire, à aspirer aux choses hautes, à prendre le premier rang, & se picquer du point d'honneur, à mépriser ce qui est bas, & le regarder avec dedain; par un amour pour sa reputation, à ne pouvoir souffrir les discours du monde, les mépris, les injures, les rabaissemens, & être si delicat & si sensible, que non seulement les moindres paroles piquantes, mais même une petite froideur, une legere indifference qui vient souvent d'une pure inadvertance, soient insupportables, & passent pour des crimes irrémissibles. En un mot, il faut bannir d'une maison où il y a des enfans à élever, toute vengeance & ressentiment, toute dissension, querelle, haine, inimitié, & generalement tout ce qui sent l'air empoisonné, les manieres orgueilleuses, les coûtumes dépravées, & les maximes fausses & pernicieuses du monde, ennemi de Jesus-Christ; & on ne doit point passer d'occasion sans inspirer à ses enfans de l'horreur de toutes ces passions si contraires au Christianisme.

L.

Aprendre la vertu aux enfans par toute sa conduite. Priere commune & particuliere. Lectures. Travail. Assiduité à la Paroisse.

Mais aprés avoir retranché les mauvais exemples, il faut leur en donner & leur en procurer d'édifians & de salutaires, en leur representant souvent la conduite des Saints & des gens de bien, &

leur inspirant le desir de les imiter. Un Pere & une Mere persuadez de la necessité du bon exemple, s'efforceront de mener une vie entierement contraire à ce qui vient d'être dit : tout sera réglé dans leurs entretiens, dans leurs gestes, dans leur maintien, dans leurs actions & leurs démarches : tout ne respirera que pudeur, que modestie, que pureté: toute leur maison sera une leçon publique & continuelle d'humilité, de mépris pour la vanité & les fausses grandeurs, de charité envers les pauvres, le prochain, les ennemis, & toutes sortes de personnes. Tout aprendra aux enfans le détachement & le mépris de la débauche, de la bonne chere, des aises & des commoditez de la vie, de l'or & l'argent, & generalement de tout ce qui se passe avec la vie. La priere se fera dans toute la famille en commun au matin & au soir ; chacun aura même soin de prier quelquefois dans le reste du jour, de penser à sa conscience de tems en tems, & travaillera au reste à son devoir avec aplication. On aura soin de faire tous les jours, autant que l'on pourra, quelque bonne lecture à toute la famille ; & même chacun en fera à son particulier, s'il sçait lire, & si cela se peut. On sera assidu, Fêtes & Dimanches, à tout l'Office divin & aux sermons, ou instructions de la Paroisse, chacun étant obligé de s'unir de corps & d'esprit en ces saints jours avec ceux de sa Paroisse, pour prier Dieu, & lui offrir le grand Sacrifice des Autels, dans la dépendance du Pasteur que Dieu lui a donné & dans l'obéïssance à nôtre Mere la Sainte Eglise qui a établi cet ordre, & qui le re-

commande sous des peines expresses dans ses Conciles. On accoûtumera les enfans à n'aller jamais à l'Eglise qu'avec un profond respect, & n'y point être sans prier, ou lire, ou entendre la parole de Dieu. Il vaut mieux les y tenir moins de tems, & qu'ils ne soient pas dans un lieu si terrible sans crainte, sans respect, & sans aplication à quelque chose de saint. Le pere & la mere leur donneront en cela un exemple qui les soûtienne, ne parlant jamais dans la maison de Dieu, qu'à Dieu même, & s'y tenant dans un extérieur exemplaire.

L I.

Estre ingenieux pour inspirer la pieté de bonne heure aux enfans. Les mauvais enfans sont le suplice des Parens.

Les Parens doivent être ingénieux pour aprendre de bonne heure à leurs enfans les exercices de la pieté chrétienne d'une maniére qui ne soit pas dure ni gênante. Il leur sera facile, par exemple, de les accoûtumer à témoigner aux pauvres de l'humilité, de la douceur, de la patience & de la charité, & du respect. On les obligera à leur porter eux-mêmes l'aumône, à leur parler avec douceur, à les saluer & les respecter comme les membres de Jesus-Christ, & à s'informer de leurs besoins. Il n'y a rien de plus facile encore que de leur faire prendre dés le commencement l'habitude de vivre pauvrement, de boire & manger peu, pourvû que ceux qui les élevent leur donnent l'exemple. Car S. Jerôme ne vouloit pas que la fille de cette Dame de qualité à laquelle nous avons dit qu'il écrivoit,

fût à la table de son pere & de sa mere, de peur qu'elle ne desirât de manger des viandes délicates qu'elle y verroit servir. Et ce grand Docteur croit qu'il est plus seur de ne donner point de connoissance aux enfans de ce qu'on ne veut pas qu'ils aiment & qu'ils recherchent. Il est vrai que l'abstinence pourroit nuire à la santé d'un enfant, mais aussi on ne prétend pas que cette abstinence soit au dessus de ses forces, & disproportionnée à la foiblesse de l'âge : & il est certain qu'étant moderée elle lui sera plutôt salutaire que nuisible. Le temperament se forme sur la premiere nourriture, & sur le régime que l'on garde dês le commencement. Heureux un enfant qui succe ainsi la pieté avec le lait, & que l'on éleve de la sorte ! il en recueillira un jour les agréables fruits pour lui-même, & en pourra élever d'autres de la méme maniere pour le bien de l'Eglise. Les Parens se plaignent souvent des desobéïssances, du libertinage, & des mauvais traitemens de leurs enfans ; mais qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, ils en sont les premiers coupables. Les enfans pour l'ordinaire sont tels qu'on les a formez ; & c'est une terrible punition de Dieu sur les parens, lorsqu'il leur donne des enfans intraitables, qui les font mourir de chagrin. Leurs enfans les traitent comme ils ont eux-mêmes traité Dieu. Ils ne les lui ont point assujettis, en les établissant dans sa crainte ; & il ne veut pas qu'ils leur soient soûmis & obéïssans à eux-mêmes, afin qu'ils reconnoissent par leur propre experience, l'injure qu'ils lui ont faite, en retirant de sa dépendance ces creatures qu'il n'avoit fait naître d'eux que pour être à lui.

L I I.

Le cinquiéme Moien, la correction. Il faut allier ensemble la douceur & la severité.

LE CINQUIE'ME MOIEN de conſerver le treſor de la grace dans les enfans, & de la leur faire réparer, s'ils l'avoient perduë, c'eſt la correction. Pour la faire avec fruit, un Pere & une Mere doivent être établis dans une charité ſincere, qui leur faſſe aimer plutôt l'ame que le corps de leurs enfans, & qui étant accompagnée de zéle pour leur ſalut, & pour la gloire de Dieu auquel ils apartiennent, ait de la fermeté & de la conſtance pour ne leur rien jamaïs permettre qui ſoit capable de les corrompre, ou qui ſoit contraire à la loi de Dieu, & pour ne laiſſer point leurs fautes ſans remede, ou ſans châtiment. Pour dire tout en deux mots, il faut avoir une douceur raiſonnable jointe avec une ſeverité moderée. Il y a des occaſions ou la condeſcendance eſt néceſſaire ; mais il ne peut y avoir de raiſon de ſe laiſſer tomber avec eux, ni d'apuier ou d'aprouver ce qui de ſoi eſt mauvais, ou pernicieux: car il les faut rélever ſi-tôt que l'occaſion s'en préſente. Il eſt tres bon de diſſimuler quelquefois pour un tems un moindre mal, de peur de les précipiter en un plus grand en les voulant corriger tout d'un coup : mais il ne faut pas avoir pour but de diſſimuler & de le ſouffrir toûjours, il faut avoir le deſſein d'y remédier, & prendre les tems favorables, comme font les Medecins à l'égard des malades.

L I I I.

Retrancher le mal par la racine, & dés le commencement.

Il est sur tout de grande importance de ne leur pas laisser prendre une trop grande liberté dés le commencement, de peur que dans la suite le mal qui naît toûjours par de petits commencemens, ne s'accroisse & ne grossisse jusqu'à devenir incurable, comme il arrive à la pluspart des enfans, ausquels les parens donnent toute liberté pendant qu'ils sont petits, & qui deviennent ensuite leurs maîtres par cet esprit d'indépendance dans lequel ils les ont laissé croître. Il faut donc y remédier de bonne heure, & si-tôt qu'on aperçoit en eux les moindres étincelles des passions, y apliquer le reméde, ou de douceur ou de severité, & même de châtiment, que la prudence & la charité font juger être le plus propre & le plus utile. Un mensonge, une desobéïssance, une frequentation d'enfans libertins, une parole deshonnête, un emportement, une vengeance, une injure, une parole de superbe, & choses semblables, ne doivent jamais être pardonnées sans quelque châtiment, ou de la verge, ou de quelque humiliation sensible. Si on voit qu'ils commencent à courir de côté & d'autre, à hanter des enfans mal élevez, que les garçons aillent avec des filles, ou les filles avec des garçons, il faut châtier severement pour ces sortes de fautes, & se rendre en cela inexorable & inflexible, & ne point leur donner la liberté de jamais sortir de la maison, ou de rien faire sans permission.

L I V.

Rendre aimable aux enfans la fermeté de sa conduite, qui ne doit pas être dure.

Au reste, il faut user de toutes sortes de moiens pour leur rendre aimable cette exactitude & cette fermeté de conduite, & agir d'une maniere qui leur persuade qu'on n'en use que par l'amour que l'on a pour eux, & par la crainte qu'on a qu'ils ne déviennent libertins comme tant d'autres enfans, dont il est bon de leur representer souvent, avec des termes qui en inspirent de l'horreur, l'aveuglement & le libertinage. Dans le tems même qu'on leur donne de la verge, il faut leur parler avec amour, & une douceur ferme & éloignée de toute aigreur & de toute passion. C'est agir d'une maniere bien oposée à la vraie charité, de leur tirer les oreilles, de leur donner des soufflets, des coups de poing ou de pied par la tête, ou ailleurs, & encore plus de les fraper avec le bâton. Tout cela ne se fait ordinairement qu'avec emportement, & leur donne un tres-mêchant exemple, au lieu de les retirer du mal. Ainsi on voit que cette conduite, loin de les rendre plus soûmis, les aigrit, & les fait murmurer : outre que ces traitemens les rendent hebétez, & peuvent dans la suite leur causer de grandes infirmitez. Il est sans doute, selon S. Augustin, que la charité a ses rigueurs & ses severitez, & qu'elle est tres éloignée de cette indulgence molle & de cette tendresse charnelle, qui en craignant de faire mal aux enfans, les fait tomber dans un mal beaucoup plus grand, qui est la perte du salut. Mais il n'est pas moins vrai que cette même

charité fait modérer ses châtimens, & les diversifier selon le besoin des enfans, conservant toûjours une douceur véritable dans le cœur, pendant que les paroles & les actions ne font paroître que de la severité.

LV.

Les Parens doivent se mettre en colere contre les vices de leurs enfans, mais non contre leurs personnes. Imiter les Medecins.

Un Pere & une Mere charitables, ne peuvent ne pas se mettre quelquefois en colere, car autrement ils manqueroient à leurs devoirs : mais il faut que ce soit une sainte colere qui soit conduite par la raison animée de l'esprit de Dieu, & qui ne s'arme pas contre les personnes de leurs enfans, mais uniquement contre leurs défauts & leurs vices, ausquels ils ne peuvent pas être indifferens, ni complaisans, sans pecher contre les régles de la charité, de Dieu & du prochain. Ils doivent imiter les Medecins qui se fâchent contre le mal pour sauver le malade, & ne craignent pas de le contrister & de lui faire un mal quelquefois assez sensible, afin d'en détourner, ou d'en détruire un plus grand. Si on veut parler selon la verité, ceux qui épargnent le malade, lui sont cruels & le font mourir : & ceux au contraire qui usent du feu & du fer, quand il en faut user, sont charitables, & sauvent le malade, en persecutant le mal avec une rigueur salutaire. De Même on *frape un enfant de la verge*, dit l'Ecriture, *& on délivre son ame de la mort éternelle*, que le peché produit. On lui fait souffrir un mal d'un moment,

&

& on l'exemte d'un mal infini & éternel: & il faut dire tout au contraire, on épargne la verge à un enfant,& on engage son ame dans la mort éternelle:on l'exemte d'un mal d'un moment,&on est cause qu'il souffre aprés la vie un mal qui n'aura jamais de fin.

LVI.

Régles de cette discipline, tirées de l'Ecriture.

C'est pourquoi Dieu ne recommande rien davantage à ceux qui ont des enfans à élever, que de les retenir sous la discipline par le châtiment, & de ne les pas perdrepar une fausse douceur. Voici les propres paroles de l'Ecriture, qu'un pere & une mere doivent écouter avec une profonde veneration, comme des paroles sorties de la bouche de Dieu même, & autant d'oracles du Ciel.

Le cheval qui n'a point été dompté, deviendra intraitable; & l'enfant abandonné à sa volonté, devient insolent. Flattez vôtre fils, & il vous causera de grandes fraieurs: joüez avec lui, & il vous attristera. Ne vous amusez point à rire avec lui, depeur que vous n'en aiez de la douleur, & qu'à la fin vous n'en grinciez les dents. Ne le rendez point maître de-lui même dans la sa jeunesse, & ne negligez point ce qu'il fait & ce qu'il pense. Courbez-lui le cou pendant qu'il est jeune, & châtiez-le de verges pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne veüille plus vous obéir, & que vôtre ame ne soit percée de douleur. Instruisez vôtre fils, travaillez à le former, de peur qu'il ne vous deshonore par sa vie honteuse.

Celui qui aime son fils, le châtie, afin qu'il en reçoive de la joie lorsqu'il sera grand.

Avez-vous des fils, instruisez-les bien, & accoûtumez-les au joug dés leur enfance. Avez-vous des filles, conservez la pureté de leur corps, & ne vous montrez point à elles avec un visage gay.

La verge & la correction donnent la sagesse: mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté, couvrira sa mere de confusion. Corrigez vôtre fils, & il vous consolera, & il deviendra les délices de vôtre ame.

Celui qui épargne la verge, haït son fils; mais celui qui l'aime, s'aplique à le corriger & le châtier de bonne heure, avant qu'il ait pris un mauvais plis.

Un Pere & une Mere Chrestienne peuvent-ils agir plus sagement en ce qui regarde l'éducation de leurs enfans, qu'en imitant la conduite que Dieu tient sur ceux qui ont le bonheur d'être du nombre de ses enfans? Saint Paul ne nous assure-t-il pas que *le Seigneur châtie celui qu'il aime, & qu'il frape de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans*? Il ajoûte, que ceux d'entre les Chrétiens *qui ne sont point châtiez de Dieu, sont des bâtards, & non des enfans legitimes.*

Il fait pourtant voir ailleurs, qu'ils ne faut pas aller à l'excés dans le châtiment des enfans. *Peres*, dit ce grand Apôtre, *n'irritez point vos enfans; mais aiez soin de les bien élever, en les corrigeant & les instruisant dans la crainte du Seigneur. Peres*, dit-il en un autre endroit, *n'irritez point vos enfans, depeur qu'ils ne tombent dans l'abattement.*

LVII.

Reflexions ſur ces régles.

Ces divins oracles ſont clairs, & ils n'ont point beſoin d'éclairciſſement. Mais ceux qui veulent ſe ſanctifier par l'éducation de leurs enfans, ne peuvent les lire & les méditer trop ſouvent. Ils y apprendront du Saint Eſprit même, que l'indulgence molle & complaiſante, & la trop grande familiarité des parens avec les enfans, les rendent incorrigibles & intraitables; qu'il les faut châtier & reduire dans la crainte, le reſpect & l'obeïſſance, pendant qu'ils ſont petits, & ne les point laiſſer à leur volonté : que c'eſt les aimer d'un amour Chrétien & réglé, ſelon les idées de Dieu même, que de les châtier & de les corriger : que la verge eſt un moien pour leur aprendre la ſageſſe; qu'au contraire c'eſt les haïr & chercher leur malheur, que de la leur épargner : que la plus grande marque que Dieu donne de ſon amour à ceux qu'il ſauve, c'eſt lors qu'il les châtie & leur envoie des afflictions. Ils y remarqueront le ſoin particulier qu'un pere & une mere doivent avoir de leurs filles pour conſerver leur pureté : qu'il ne faut pas joüer ni rire avec elles, & qu'il faut les tenir dans une crainte reſpectueuſe. Ils pourront enfin faire reflexion qu'en pas un des endroits Dieu ne parle ni de ſoufflets, ni de coups de poing, ni de bâton; mais de la verge ſeulement, qui eſt un châtiment tres-ſenſible aux enfans, & qui ne pouvant avoir de mauvaiſes ſuites, pourvû qu'on n'en uſe qu'avec modération, peut produire de tres-bons effets; & que Saint

Paul même défend de leur être trop severe & rigoureux, de peur de les irriter & de leur faire perdre courage.

On prendroit pour une indulgence cruelle de ne pas châtier un enfant pour l'empêcher de se jetter dans le feu, ou dans un puits : & on ne croit pas devoir user de châtiment pour empêcher qu'il ne se précipite dans des feux éternels. Cependant c'est Dieu même qui assure que le châtiment peut avoir cet effet admirable, & on a vû qu'il suffit pour qu'un enfant tombe dans la mort éternelle, de ne le pas châtier de la verge lorsque le tems & la necessité le demandent. La raison en est facile ; on entretient par cette indulgence ses mauvaises inclinations, au lieu de les guerir, & de les affoiblir : de sorte que se fortifiant avec l'âge, elles deviennent enfin desesperées & incurables.

LVIII.

Les Parens vont ou à un excés de douleur, ou à un excés de rigueur. La seule charité sçait temperer deux choses.

Il est donc quelque fois necessaire d'user d'un reméde violent, ou pour arrêter le cours d'un plus grand mal, ou pour le prévenir. Mais on a de la peine à demeurer dans le milieu d'une sage modération ; & voulant fuir un excés, on tombe dans un autre souvent encore plus dangereux. C'est là l'écueil oú tombent la plusspart des parens, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Ce qui ne vient que de ce qu'on suit plutôt l'humeur dans la conduite de sa famille, que non pas la raison. Ceux qui par

leur pente naturelle sont portez à la severité, traitent leurs enfans avec une rigueur inhumaine & tres-déraisonnable : ceux au contraire dont l'humeur est plus douce & plus bénigne, les font périr par une molesse lâche, & une indulgence qui souffre tout. La grâce & la charité sçavent merveilleusement allier cette double conduite, qui étant separée est pernicieuse & criminelle, & étant réünie est tres salutaire : elles en composent donc une troisiéme par le mélange de l'une & de l'autre. La charité, qui n'est que la production de la grace dans le cœur, conserve toûjours la douceur au dedans, témoigne sa modération dans ses paroles, est ferme dans les choses essentielles, & quelquefois severe dans le châtiment. Mais elle s'y porte avec tant de sagesse & de retenuë, qu'elle se fait aimer lors même qu'elle se fait craindre, & qu'elle paroît douce, lorsqu'elle est severe. De sorte qu'on peut adresser à un Pere & à une Mere chrétienne ces paroles de S. Augustin : « Etablissez-vous dans la charité, & aprés cela faites & dites ce qu'il vous plaira. Si vous reprenez vos enfans, que ce soit la charité qui vous porte à les reprendre : si vous dissimulez leurs fautes, que ce soit la charité qui vous la fasse dissimuler : si vous usez de châtiment, que ce soit la charité qui vous l'inspire ; & si vous pardonnez, que ce soit aussi la charité qui pardonne. » Elle vous fera connoître quand vous devrez user d'une conduite plus douce, & quand il faudra plus de severité, pourvû que vous ne consultiez point d'autre maître, ni d'autre lumiere que la sienne.

Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'il ne faut jamais châtier un enfant que pour le peché, & pour ce qui pourroit l'y porter, & le disposer à se laisser corrompre; comme les compagnies dangereuses, une trop grande liberté à sortir, ou à agir indépendemment de ses Parens en des choses qui ne peuvent le conduire au salut, & generalement pour tout ce qui peut prejudicier au bien de son ame.

LIX.

Le sixiéme Moyen, la Priere. Ce qu'il faut demander à Dieu pour ses enfans.

Tous ces moiens qu'un Pere & une Mere doivent emploier pour conduire leurs enfans à Dieu, seroientfort inutiles à leur dessein, s'ils n'étoient animez & sanctifiez par une priere continuelle. La priere est le canal par où découlent sur nous les pluyes de la grace, sans laquelle nôtre ame n'est qu'une terre stérile & infructueuse, laquelle ne peut produire aucun fruit de bonnes œuvres qui soit agréable à Dieu, & qui contribuë à nôtre salut. Sans cette influence divine de la grace de JESUS-CHRIST, tous les soins, les veilles, & les travaux des parens ne serviroient qu'à endurcir le cœur de leurs enfans, au lieu de les porter à Dieu. C'est en vain que ceux-là travaillent, avec lesquels Dieu n'agit pas, & sans son secours tout puissant, ils ne peuvent faire que du mal. Une des plus grandes & plus importantes obligations d'un Pere & d'une Mere est donc de lever continuellement, au milieu même de leurs occupations, les mains au Ciel, &

les ſoûpirs de leur cœur vers Dieu pour leur famille ; de lui remettre ſans ceſſe entre les mains, comme JESUS-CHRIST fait ſes Elûs, ceux qu'il leur a donnez en dépôt ; de l'importuner par leurs vœux & leurs gémiſſemens, afin qu'il lui plaiſe de les benir, leur changer le cœur, & le tourner vers les biens éternels : de les remplir de ſa crainte & de ſon amour ; de ne permettre pas qu'ils ſe corrompent jamais, & de les mettre au nombre de ſes enfans & dans le temps & dans l'éternité, en les rendant les heritiers de ſon Roiaume. Ils le doivent prier de les retirer plutôt du monde, que de permettre qu'ils deviennent ſes ennemis par le peché, qu'ils préferent les biens temporels aux éternels, le monde à JESUS-CHRIST, & la terre au Ciel.

LX.

Offrir à Dieu ſes larmes pour les fautes de ſes enfans. Ce que c'eſt que prier.

Ils doivent tous les jours offrir à Dieu leurs larmes pour les fautes qu'ils peuvent commettre par leurs paroles, par leurs actions, par quelque manquement à leurs devoirs, ou même par leurs penſées, ou les deſirs de leur cœur, pour imiter le S. homme Job, *qui offroit chaque jour à Dieu des ſacrifices pour les pechez que ſes enfans pouvoient commettre.* Ce doit être la plus grande de leurs aplications, & la plus forte de leurs paſſions, de ſouhaiter devant Dieu la ſanctification de leurs enfans. Il n'eſt pas néceſſaire qu'ils ſe mettent à genoux toutes les fois qu'ils prient pour eux, il ſuffit qu'ils ſe retirent de tems en tems de leurs occupations

un petit moment à chaque fois, pour penser dans la priere au besoin de leur ame & de toute leur famille, & implorer l'assistance de Dieu, en gemissant du plus profond de leur cœur. Pendant qu'ils conserveront les sentimens & les desirs que la priere leur aura fait concevoir, ils continueront de prier au milieu même des embarras du ménage & des affaires. La priere consiste toute dans un desir ardent de la grace de Dieu & de son Roiaume pour soi, ou pour les autres, par lequel on souhaite que Dieu remplisse tous les besoins particuliers. Pendant que ce desir subsiste, la priere continuë: quand il s'affoiblit, il le faut rallumer, en se mettant à genoux, & élevant son cœur plus fortement à Dieu, pour obtenir de lui cette grace.

L X I.

Ne point instruire, reprendre, ou châtier, sans offrir ses actions à Dieu. La priere est l'ame de la conduite.

Un pere & une mere doivent avoir pour maxime de ne jamais instruire, reprendre, ou châtier leurs enfans, sans offrir cette action à Dieu auparavant, sans le prier de la leur rendre utile & sanctifiante, & sans implorer, pour la bien faire, les lumieres & l'assistance du S. Esprit, de peur de travailler en vain, en suivant plûtôt les mouvemens de leur amour propre ou de leur passion, que ceux de l'esprit de Dieu. Enfin la priere doit être leur armure continuelle contre les ennemis du salut, leur refuge dans leurs peines & dans leurs difficultez, & leur consolation dans les afflictions. Ils la doivent

regarder comme l'ame de toute leur conduite, sans laquelle leur cœur est languissant, quoi qu'il s'empresse par mille desirs inquiets ; leur langue est muette, quoiqu'elle se répande en paroles même d'édification ; & leur main est morte, quoiquelle se donne beaucoup de mouvement pour agir. De sorte que, pour dire tout en deux mots, un Pere qui ne sçait pas prier, est un Païen : & au contraire, un pere Chrestien est, selon sa véritable définition, un Pere qui est choisi de Dieu pour cet état, instruit bien, corrige bien, édifie bien ses enfans, & prie saintement. Il faut dire la même chose d'une Mere, puisque, en quelque profession que l'on soit, une personne qui n'aime pas la priere n'est point un Chrétien, mais un corps sans ame, & *un sepulchre beau & paré au dehors*, (lorsque son extérieur est réglé) *& plein de corruption & dordure au dedans*.

LXII.

Ces six moiens sont incomparables. C'est là toute la dévotion des Parens.

Voilà de quelle maniere une Mere de famille (& il faut dire la même chose d'un Pere) *peut se sauver*, comme nous l'avons vû au commencement de ce discours dans le passage de S. Paul, *par les enfans qu'elle mettra au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée.* Toute autre porte pour entrer dans le Ciel leur est fermée, il n'y a point pour eux d'autres voies d'aller à Dieu. Les six moiens généraux que nous avons découverts dans

toute la suite de ce discours, étant mis ensemble, peuvent suffire pour cela. Chacun separé des autres seroit de fort peu d'usage; & un seul venant à manquer, ruineroit tout le fruit des autres. Les Parens doivent former toute leur pieté là dessus, ne se point figurer d'autre dévotion pour eux que celle-là; puisque toute dévotion qui ne concourroit pas à ce dessein, seroit pour le moins fort suspecte. D'assister, par exemple, tous les jours avec pieté à la Ste. Messe, d'être long-temps devant le S. Sacrement, & dans la priere, ce sont des actions par elles mémes tres-saintes: mais ce seroient des dévotions indiscrettes & mal réglées pour un Pere, ou une Mere, qui doivent travailler aux affaires domestiques, veiller sur leur famille, y mettre bon ordre, retenir leurs enfans, & les instruire: par ce que c'est là leur obligation la plus importante, & sur laquelle il sera décidé de leur éternité. Il faut raisonner de même de tous les autres exercices qui pourroient préjudicier à ce devoir. Mais afin qu'ils se puissent bien convaincre de l'assiduité qu'ils doivent avoir auprés de leurs enfans pour former toute leur vie & leur conduite sur la doctrine & la Vie même de JESUS-CHRIST, & sur les promesses qu'ils ont faites à Dieu au Bâtême, de renoncer à Satan, à ses œuvres & à ses pompes; c'est à dire au peché, au monde, & à tout ce qui appartient au monde: Il ne faut que considérer ce qu'en ont pensé les Peres de l'Eglise.

LXIII.

Sentimens des Saints Peres sur l'éducation des enfans. Les Parens comparez aux Evêques.

S. Augustin & S. Jean Chrysostome prétendent que les Peres & les Meres soient autant de Pasteurs & d'Evêques dans leurs familles. Comme donc les Evêques & les Pasteurs doivent être, selon la signification même de leur nom, apliquez à veiller sans cesse sur le troupeau qui leur a été confié, les Peres & les Meres doivent aussiêtre incessâment apliquez à la conduite & au gouvernement de leur famille, avec cette difference, que leur assiduité doit être encore plus grande en quelque façon que celle des Pasteurs, puisque leurs enfans ne sont si proches d'eux, qu'âfin qu'ils les aient la nuit & le jour devant les yeux, & qu'ils soient témoins de toutes leurs démarches : au lieu qu'il n'est pas possible que les Pasteurs voient toûjours ceux dont ils doivent répondre. Les Parens voient les actions de leurs enfans les plus communes, & l'esprit avec lequel ils agissent : rien ne se dérobe à leur connoissance de ce qui les regarde, s'ils ont un peu d'aplication & de vigilance, ils en peuvent remarquer les moindres mouvemens & les moindres inclinations, soit au bien, soit au mal.

LXIV.

Les pechez des enfans sont imputez aux Parens. Exactitude de Job à élever les siens.

Saint Jerôme dit qu'ils sont devant Dieu chargez des pechez de leurs enfans : & par consequent si leurs enfans pechent faute de veiller sur leur con-

duite, & de retenir leurs passions, s'ils se corrompent avec d'autres, s'ils arrive entr'eux des dissensions, s'ils se maltraitent les uns & les autres, ou offensent Dieu, ou le prochain, en quelque autre maniere que ce soit, lorsqu'un Pere ou une Mere sont absens sans une nécessité absoluë, ou parce qu'ils négligent leur salut, ces pechez retomberont sur les parens, & ils en seront encore plus coupables que ceux qui les ont commis. Job élevoit les siens si saintement, qu'il ne paroît point par l'Ecriture, selon la remarque de S. Gregoire le Crand, qu'ils offensassent Dieu, ni par les paroles, ni par les actions, ce qui est tres-rare; & cependant ce bon Pere ne se croioit pas pour cela en assurance: & l'Ecriture dit, *qu'il offroit tous les jours à Dieu des sacrifices pour expier les fautes qu'ils pouvoient commettre dans le fond de leur cœur*, où les hommes ne peuvent voir. Les Parens doivent donc toûjours être dans la crainte, de peur que dans le tems même qu'ils ne péchent pas en leur propre personne, ou qu'ils croient faire des œuvres saintes, & s'acquérir de grands mérites auprés de Dieu, leurs enfans ne pechent sur leur compte, & ne fassent des choses qui ruineront ces prétendus mérites, & qui seront le sujet de leur condamnation au jour du Jugement.

LXV.

Terrible condamnation de ceux qui négligent ce devoir.

Car S. Basile le Grand dit que les Parens dont le mauvais exemple a perdu leurs enfans, sentent leur suplice redoubler en enfer, lorsque ceux qui les imi-

tent, commettent des crimes sur la terre. Et le Ca-
„ techisme du Concile de Trente enseigne, Que les
„ mauvais parens seront punis au jour du Jugement,
„ non seulement pour les pechez que leurs propres
„ enfans auront commis faute de leur avoir donné
„ une éducation chrétienne, mais aussi pour ceux
„ des enfans de leurs enfans qui les auront imitez,
„ & pour les enfans de ceux-ci; & ainsi de race en
„ race jusqu'à la fin du monde. Comme les bons
„ parens seront au contraire récompensez pour les
„ vertus qu'ils auront procurées par leurs soins &
„ leurs travaux, à leurs enfans & à tous ceux qui en
„ naîtront jusqu'à la fin du monde. Qui pourroit donc exprimer combien la bonne éducation a d'heureuses suites, & combien la mauvaise en a de funestes non seulement dans cette vie, mais dans toute l'éternité ? Si S. Gregoire le Grand assure que la négligence des parens à corriger leurs enfans avec une severité charitable, est une faute où il n'y a point de remede, & un peché qui ne peut être expié que tres-difficilement, quel interêt n'ont point les parens de s'emploier tout entiers à les conserver purs dans la corruption du siecle ? Ils les doivent consulter selon la pensée de Saint Chrysostome, comme des vases sacrez, comme les Temples de Dieu, & avoir le même soin de les enrichir de toutes sortes de vertus, & les embellir de l'ornement précieux de la sainteté que l'on a de purifier & de nettoier les vaisseaux sacrez, & d'orner les

Eglises matérielles, afin qu'ils puissent dire avec verité à Dieu au dernier jour avec le Prophete: *Seigneur, j'ai aimè la beauté de vôtre maison, & j'ai travaillé à embellir le lieu où vôtre gloire doit s'établir une demeure pour l'éternité: ne perdez pas mon ame comme vous perdez celle des méchans.*

LXVI.

Les Parens doivent se proposer l'exemple des Saints qui ont eu des enfans. Exemple de Sara.

Un Pere & une Mere pour s'encourager à un si saint exercice, se serviront tres-utilement de l'exemple des Sts. qui ont eû des enfans à élever. Ils les auront sans cesse devant les yeux, en se representant les biens infinis dont Dieu recompense presentement leur fidelité, leur aplication & leurs travaux, & qu'ils peuvent eux-mêmes esperer, pourvû qu'ils soient fidéles à suivre les exemples si salutaires que ces ames bienheureuses leur ont laissé. Nous en trouvons plusieurs dans l'Ancien & le Nouveau Testament, dont ils pourront voir ici un petit abregé.

SARA femme du Patriarche Abraham, si célebre dans l'Ecriture pour sa vertu & sa sagesse, que l'Apôtre S. Paul nous fait considérer comme nôtre Mere, & comme la figure de l'Eglise, qu'il louë pour sa grande foi, & que S. Pierre veut que toutes les femmes qui sont dans le mariage, regardent comme un modéle qu'elles doivent imiter. Cette sainte femme, dis-je, avoit tant d'aplication à tout ce qui pouvoit être pernicieux, ou avantageux à son fils Isaac, *qu'aiant remarqué qu'Ismaël,*

le fils de sa servante, se joüoit avec lui, elle pria son mari de chasser de la maison cette servante & son fils, de peur que par son mauvais exemple il corrompît l'innocence dI'saac. Et Dieu même autorisa cette conduite de Sara, en commandant à Abraham de la contenter en ce point.

LXVII.

Rebecca.

REBECCA femme du Patriarche Isaac, voiant que son fils aîné portoit une envie mortelle au plus jeune, nommé Jacob, elle inspira à celui-ci, quoi qu'elle l'aimât tendrement, de sortir de la maison, & de s'en aller dans un païs éloigné, où il fut vingt ans à garder les troupeaux au service de son oncle, quoi qu'il fût né de parens si considerables. Mais elle aima mieux le voir separé d'elle, éloigné de son païs, & reduit à la condition d'un serviteur, afin de prévenir par ce moien les maux qui pouvoient naître de la haine d'un frere contre son frere, que d'en éloigner l'aîné, qui étant méchant, avoit besoin de la discipline d'un pere & d'une mere vigilans & soigneux. Les Meres pourront aprendre de ces deux exemples quelle doit être leur vigilance & leur aplication à éloigner de leurs enfans tout ce qui les peut corrompre & les engager dans le mal : & les Peres aprendront de celui d'Abraham, à déferer facilement à leurs femmes en ces sortes de choses, & autoriser leur conduite, quand elles n'ont pour but que le bien de leurs enfans. La pieté leur fera faire de grandes réflexions sur de tels exemples, aussi bien que sur ceux qui suivent.

LXVIII.

Anne Mere de Samuel. Terrible punition d'Heli, pour avoir négligé de corriger ses enfans.

ANNE Mere du Prophéte Samuel, aiant obtenu de Dieu cet enfant par ses prieres, le lui remit aussi entre les mains. Si-tôt qu'elle l'eut sevré, elle le mena au Grand Prêtre Heli, le consacra au service de Dieu, & le laissa pour tous les jours de sa vie dans le lieu saint, renonçant à son enfant pour jamais. Dieu aprouva & benit de telle sorte le zéle de cette mere, qu'il lui donna depuis plusieurs enfans pour celui-là, quoi qu'elle eût été stérile auparavant ; & le petit Samüel étant rempli de ses graces, devint un Prophéte.

Le Grand Prêtre Heli, quoi-que tres homme de bien dans sa personne, n'eut pas le même soin du salut de ses enfans Ophni & Phinées, qui, à cause de la trop grande douceur de leur pere, devinrent extrêmement déreglez & libertins. L'Ecriture les apelle des *enfans de Belial*, ou *sans joug*. Il veilloit si peu sur leur conduite, que leurs excés étoient montez à leur comble avant qu'il en fut averti, étant extrêmement vieux. L'aiant apris, il se contenta d'user de quelques reprimandes, sans les châtier avec la severité que demandoient leurs desordres. C'est pourquoi Dieu envoia vers lui un homme de bien, pour lui déclarer de sa part, qu'à cause qu'il avoit souffert les débauches de ses enfans sans les punir, il seroit lui-même puni terriblement avec ses fils, & même toute sa race & ceux qui en naîtroient dans la suite ; qu'il lui ôteroit le Sacerdoce ;

doce, qu'il ny auroit plus de vieillards dans sa famille, & qu'une grande partie de ceux de sa maison mourroient lorsqu'ils seroient venus en âge d'homme. Tout arriva comme Dieu l'avoit prédit. Ses deux fils moururent en un même jour au combat, le peuple fut défait, & l'Arche d'Alliance prise par les ennemis. Ce pere en aprenant cette nouvelle, tomba de son siége à la renverse prés de la porte, & s'étant cassé la tête il mourut : la femme d'un de ses fils mourut aussi, aiant été surprise tout d'un coup des douleurs de l'enfantement à la triste nouvelle de ce qui étoit arrivé à l'Arche de Dieu, à son mari, & à son beau-pere.

LXIX.

Réflexion sur cet Exemple.

„ Heli en son particulier étoit fort homme de „ bien ; il avoit une grande soûmission aux volon„ tez de Dieu, & un zéle ardent pour la Religion. „ Mais, comme remarque S. Chrysostome, pour „ s'être contenté de reprendre doucement deux fils „ tres-méchans, & de leur representer la grandeur „ de leur crime, sans s'y oposer avec tout le soin & „ toute la force qu'il devoit, il attira la colére de „ Dieu sur lui & sur toute sa famille. Quarante an„ nées emploiées au gouvernement du peuple de „ Dieu avec toute la justice & l'intégrité imagina„ ble, ne pûrent empêcher qu'il ne perît miserable„ ment, pour n'avoir pas travaillé au salut de ses „ enfans avec la force & la vigueur que Dieu dé„ mandoit de lui. Cette négligence effaça toutes ses „ vertus, & obscurcit toutes ses belles actions. Le

même S. Docteur, dont ces réflexions sont tirées, en conclut : " Que ceux qui auront négligé de bien
„ élever leurs enfans ; doivent craindre d'être punis
„ rigoureusement pour ce seul peché, quoi que
„ d'ailleurs ils ménent une vie vertueuse & réglée.
„ S. Gregoire remarque que, selon la menace de
„ Dieu même, ce peché d'Heli ne pût être expié
„ dans la suite des siécles ni par des oblations, ni par
„ des sacrifices. Et en effet, nous voions dans l'Ecriture, que plus de six vingt ans aprés cet Arrest de malediction que Dieu avoit prononcé contre la famille d'Heli, sa colére n'étant point apaisée, il le fait exécuter au commencement du regne de Salomon, qui aiant banni Abiatar Grand Prêtre, descendu d'Heli, mit en sa place Sadoc, qui étoit descendu de Phinées. Ces deux mauvais Prêtres, qui par leur conduite déreglée attirerent la vengeance Divine sur un pere qui par sa trop grande indulgence leur avoit laissé exercer les fonctions du Sacerdoce qu'ils profanoient, & sur toute la famille à laquelle ils apartenoient, sont un exemple terrible pour les peres & les meres qui par leur ambition, ou par leur avarice, ou par quelqu'autre motif humain, donnent des ministres à l'Eglise qui ne sont capables que de profaner ses Sacremens & ses Mysteres, ou de dissiper ses revenus, en les faisant servir à leur luxe, à leurs intérêts & à ceux de leur famille, à leur vanité, ou à leurs profusions ; ou d'entraîner les ames dans le précipice par leur ignorãce, ou par leur mollesse & leur lâcheté, ou par le mauvais exemple. Comment aprés cela ne craindront-

ils point qu'en voulant pousser dans l'Eglise & dans un si saint & si redoutable ministére leurs enfans contre la volonté de Dieu, ils n'irritent sa colére, n'atirent sa vengeance sur eux, & ne fassent tomber sa malediction sur toute leur famille. Qu'ils aprennét donc de cette Histoire, que ce n'est pas un jeu de deshonorer soi-même la sainteté du Sacerdoce, & des dignitez Ecclesiastiques, ou d'être cause que d'autres le deshonorent; & quil n'y a rien de plus capable de faire tomber les fleaux du Ciel sur des peuples même entiers, comme nous voions que les deux enfans d'Heli furent cause que le peuple de Dieu fut vaincu par les Philistins, & l'Arche d'Alliance qui étoit ce qu'ils avoient de plus saint, enlevée par les Infideles. Revenons à ceux qui se sont acquis une gloire immortelle par la sainte éducation qu'ils ont donnée à leurs enfans.

LXX.

Exemple & Instruction de Tobie à son fils.

L'Ecriture raporte du S. homme Tobie, qu'*il aprit à son fils, dés son enfance, à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout peché*, comme il avoit lui-même craint Dieu dés son enfance, & toûjours vécu dans la fidelité à observer ses Commandemens. Les instructions qu'il donne à son fils sont admirables, & tous ceux qui s'engagent dans le mariage dévroient en être parfaitement instruits, pour former sur ces divines maximes les enfans que Dieu leur donne. Je croi qu'on sera bien-aise de les trouver ici. C'est pourquoi je ne craindrai pas d'être trop long en les y inserant.

Mon fils, dit-il, *écoutez mes paroles, & mettez-les dans vôtre cœur comme le fondement sur lequel vous établirez vôtre conduite. Aiez Dieu present en l'esprit tous les jours de vôtre vie, & gardez-vous de consentir jamais à aucun peché, & de violer les préceptes du Seigneur nôtre Dieu.*

Faites l'aumosne de vostre bien, & ne détournez vôtre visage d'aucun pauvre: car de cette sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous. Soiez charitable en la maniere que vous le pouvez. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup: si vous en avez peu, aiez soin de donner de ce peu même de bon cœur. Car vous amasserez ainsi un grand tresor & une grande récompense pour le jour de la necessité: parce que l'aumosne délivre de tout peché & de la mort, & qu'elle ne laissera point tomber l'ame dans les tenébres. L'aumosne sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite.

Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors vôtre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles: car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, paiez-lui aussi-tôt ce qui lui est dû pour son travail; & que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fist.

Mangez vôtre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vétemens ceux qui sont nuds.

Demandez toûjours conseil à un homme sage.

Benissez Dieu en tout tems, & demandez-lui qu'il conduise & rende droites vos voies, & que tous vos desseins demeurent fermes en lui.

Ne craignez point mon fils : Il est vrai que nous sommes pauvres : mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu : si nous nous retirons de tout peché, & si nous faisons de bonnes œuvres.

Voilà les idées de la vertu sur lesquelles les Parens doivent former les sentimens, les inclinations, & toute la conduite de leurs enfans. Ces régles sont infaillibles, parce qu'elles leur sont données par la souveraine Verité.

LXXI.

La chasteté de Susanne. Sa fidelité à Dieu est attribuée par l'Ecriture au soin que son pere & sa mere avoient eu de la bien élever.

La chaste Susanne, dont l'histoire est raportée par un Prophéte, est un grand exemple qui doit aprendre aux Parens de quelle importance il est de former de bonne heure Jesus-Christ dans le cœur des enfans, en leur inspirant l'amour de la vertu. Etant mariée, deux vieillards qui avoient conçû pour elle un amour infame, lui voulurent ravir le tresor de sa chasteté lorsqu'elle étoit seule en son jardin. Mais cette vertueuse femme aima mieux s'exposer à perdre la vie, que de leur abandonner sa pureté : elle les repoussa avec une constance inflexi-

ble. Et l'Ecriture atribuë cette fidelité qu'elle avoit pour Dieu, à l'éducation qu'elle avoit reçuë de ses Parens, qui aiant beaucoup de piété, l'avoient instruite avec grand soin à vivre selon la loi de Dieu, & ses divins Commandemens. Si les Peres & les Meres élevoient leurs enfans de la même sorte, ils auroient un jour de la consolation de les voir fidéles à Dieu dans les plus grandes épreuves: on ne verroit pas les Eglises pleines de filles, ou plutôt de coquettes si effrontées, qui portent sur la tête & sur le front le caractére de l'impudicité & l'étendard de la prostitution, selon la parole d'un ancien Pere de l'Eglise; & on n'auroit pas tant de sujet de pleurer presque la perte universelle de la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, qui se veautre dans des saletez & des ordures abominables, quoique souvent secretes & renfermées dans un seul sexe. Comme l'Ecriture attribuë la chasteté de Susanne aux soins & à la piété de son pere & de sa mere, sur qui au Jugement de Dieu les Parens aveugles & négligens pouront-ils se décharger de toutes ces infamies dont ils seront infailliblement chargez? Mais venons à celle que l'on peut bien apeller la Reine des Meres de l'Ancien Testament.

LXXII.

La Mere des Machabées.

C'est l'admirable Mere des sept Martyrs qu'on apelle Machabées. Elle avoit si bien formé l'esprit de ses enfans sur la loi de Dieu, leur avoit inspiré tant d'horreur du peché, & les avoit élevez dans un si grand mépris pour toutes les choses de la terre &

pour la vie même, qu'un Roy nommé Antiochus, ennemi de Dieu, les voulant obliger à manger de la chair de pourceau, contre la défence de la loi, il ne pût jamais le leur persuader ni par les promesses les plus attirantes, ni par les menacs les plus terribles. Ces sept freres donnerent généreusement leur vie, & souffrirent avec joie une mort tres-cruelle, plûtôt que de consentir au violement de la Loi. On leur coupa la langue & les extrémitez des mains & des pieds, on leur arracha la peau de dessus la tête, & on les fit ensuite rôtir en une chaudiere, où ils consumerent les uns aprés les autres dans les feux ce qui leur restoit de vie. Cette généreuse Mere avoit une telle confiance en Dieu, qu'elle vit, sans s'effraier, mourir tous ses fils en un même jour; & pleine d'une sagesse toute celeste, & d'une force qui l'élevoit au dessus de son sexe, elle les exhortoit à s'estimer heureux de donner leur vie pour rendre à Dieu l'honneur qu'ils lui devoient. Elle craignoit autant, que ses enfans refusassent de faire à Dieu sacrifice de leur vie, que les autres Meres craignent de voir quelque incommodité, quelque misere, ou quelque deshonneur à leurs enfans; & elle desiroit avec autant d'ardeur de les voir aller à Dieu, que les autres desirent de voir les leurs comblez de richesses, de prospéritez & d'honneurs.

LXXIII.

Suite du même sujet, & reflexion sur cet exemple.

Lors que les six premiers furent morts dans les tourmens, Antiochus mit le plus jeune entre les mains de sa Mere, afin qu'elle l'exhortât à faire ce

qu'on lui ordonnoit, pour lui sauver ainsi la vie. Mais cette femme incomparable, qui sera à jamais le modéle de toutes les meres, prit son fils à part & loin de l'exhorter à sauver sa vie, elle lui fit voir si vivement le néant de tous les hommes, & la grandeur de Dieu, qui seul méritoit qu'on le craignît, que ce jeune homme quittant sa Mere, dit hautement qu'il n'obéïroit point au Roi, mais à la seule loi de Dieu, & souffrit ensuite des tourmens encore plus cruels que ses freres. Sa mort combla la consolation de sa Mere, qui suivit le même jour par sa glorieuse mort ceux qu'elle avoit envoiez à Dieu devant elle, & mêla son sang avec le sang de ses enfans, dont elle avoit été doublement la Mere. Heureuses les Meres! qui suivant ce grand exemple, craindront plus que le moindre peché ne nuise au salut éternel de leurs enfans, que non pas de les voir pauvres, rabaissez, affligez, méprisez, ou persecutez des méchans; puisque c'est être en effet disciples de Jesus-Christ, & enfans de Dieu, que de souffrir ces choses par son amour. Cette excellente Mere n'avoit pas attendu à ce moment à inspirer à ses enfans des sentimens si génereux, un si grand mépris pour le monde, & un amour si ardent pour Dieu & ses Commandemens. Elle les avoit gravez dans leur cœur de bonne heure, & peu à peu par ses instructions & ses bons exemples, par sa vigilance, par ses corrections, & par ses prieres. Celle qui veut avoir d'aussi bons enfans, doit être une aussi bonne Mere, & commencer dés leur plus tendre enfance, comme elle, à leur inspi-

rer la haine du mal & la crainte de Dieu.

LXXIV.

Exemple de Sainte Felicité.

Nous avons dans la Loi nouvelle au 10. Juillet, l'exemple d'une Mere, qui envoia avec le même courage ses sept fils au Ciel, & qui souffrit les mêmes tourmens avec les deux derniers. " Et S. Gregoire le Grand dit qu'elle fut plus que Martyre, " puisqu'elle mourut autant de fois qu'elle vit mourir de ses enfans devant elle. Elle ne craignoit " pour eux, dit ce grand Pape, que pendant qu'ils " vivoient: elle étoit en asseurance dés qu'ils étoi- " ent morts. Toutes les plaies qu'ils récevoient, lui " perçoient à la verité le cœur, parce qu'elle les ai- " moit tendrement: mais en même tems elles la " réjoüissoient & l'encourageoient, parce qu'elle " ne les aimoit que pour le Ciel, dont la gloire alloit " faire en un moment leur récompense pour l'éter- " nité. Que celle qui a des enfans, comme sainte Felicité, ne les éleve que pour Dieu, comme cette bienheureuse Mere: qu'elle ne les aime point pour le monde, ni pour ses faux biens & ses charmes trompeurs, non plus qu'elle: qu'elle ne leur desire point un parti avantageux sur la terre, ni une condition ou une charge honorable. Qu'elle les mette entre les mains de Dieu comme cette Martire, pour en faire tout ce qu'il lui plaira, soit qu'il les demande dans un état bas & méprisable aux yeux des hommes, ou qu'il les destine à quelque emploi. Qu'elle ait seulement soin de les élever dans des maximes & des sentimens qui les mettent en la dis-

position de les suivre fidélement, & de se soûmettre à toutes ses volontez adorables, quand elles seroiẽt oposées à leurs plus fortes inclinatiõs & à tous les intérêts d'une famille. Un Chrétien doit faire à Dieu un sacrifice continuel de tout ce qu'il a de plus cher, & de tout ce qui le regarde de plus prés. Combien plus les parens doivent-ils être prêts à tout moment de lui remettre entre les mains, pour en faire ce qu'il lui plaira, le dépôt sacré de leurs enfans, qu'il leur a absolument confiez, aprés qu'ils lui ont été consacrez aprés le Baptême, mais dont il ne leur a nullement donné la possession. Ceux qui sont dans cette disposition, seront ravis de joie, quelque chose qui arrive à leurs enfans, pourvû qu'ils soient entre les mains de Dieu.

LXXV.

Le pere & la mere de S. Jean Baptiste.

Les deniers parens que l'ancienne Loi nous donne pour modéles en cette matiére, sont le Pere & la Mere de S. J. Baptiste, le Précurseur de Jesus-Christ. Il passe au desert, & quitte la maison d'un Pere & d'une Mere, si saint dés sa plus tendre enfance, de peur de se soüiller par la moindre faute, & de contracter la moindre tache de la corruption du siécle. Il y mene une vie extraordinairement austére; il y vit de sauterelles & de miel sauvage; il n'y est vétu que de poil de chameau; il n'a que la terre toute nuë pour lit, & les pierres pour chevet; il n'a point d'autre compagnie que celle des bêtes; il est entiérement caché aux hommes; il est sur la terre comme s'il n'étoit point; il n'a ni apui,

ni ſecours, ni biens, ni amis. Cependant Zacharie & Elizabeth ne s'opoſent point à ce deſſein ſi particulier, & dont il n'y avoit point eu d'exemple dans les ſiécles précedens. C'eſt Dieu qui l'y apelle, cela leur ſuffit, ils ſont parfaitement contens. Ils ſçavent qu'il eſt deſtiné pour être le Précurſeur du Meſſie, & qu'il doit prêcher ſa venuë, & par conſequent éclater dans toute la Judée, ſe faire admirer, & cauſer à tout le monde une joie extraordinaire. Et néanmoins ils n'ont point d'empreſſement de le voir commencer bien-tôt un ſi ſaint miniſtére. Ils ne préviennent point par un eſprit inquiet les momens de Dieu; ils laiſſent leur fils, & un ſi grand fils, dans cette obſcurité, dans cette pauvreté, dans cette ſéparation de tout commerce des hommes, dans cette vie ſi penible, entre les mains de Dieu, ſans le rapeller; ils l'abandonnent entiérement à ſa conduite, ſans lui vouloir, par une tendreſſe mal réglée, ou par une dévotion mal entenduë, rien preſcrire de contraire à ce qu'il demande de lui. Voilà dans les parens qui ont élevé leurs enfans dans la crainte de Dieu avant la prédication de l'Evangile, les régles toutes divines qui doivent former la conduite de tous les parens Chrétiens, dans un emploi ſi important : Nous raporterons encore quelques exémples de ceux qui les ont ſuivis depuis JESUS-CHRIST.

LXXVI.

Sainte Monique Mere de S. Auguſtin.

Sainte Monique mérite, aprés ſainte Felicité, dont on a déja parlé à l'occaſion de la Mere des

Machabées, de tenir le premier rang. C'est cette digne Mere de S. Augustin, aux larmes & aux prieres de laquelle Dieu accorda la conversion de cet incomparable Docteur de l'Eglise. Elle gouvernoit sa famille avec une tres-grande pieté ; elle élevoit ses enfans avec un tel soin, qu'elle les enfantoit de nouveau autant de fois qu'elle les voioit s'éloigner de Dieu. Ce fils étant tombé dans les desordres ordinaires à la jeunesse, elle le pleuroit sans cesse, elle le pressoit continuellement de retourner à Dieu elle le suivoit par terre & par mer, dans le desir d'obtenir sa conversion, & de le rappeller à lui-même. Et lorsqu'il la trompoit & se déroboit à elle, elle persistoit toûjours dans le même dessein, & passoit les mers toute seule, pour chercher cette brebis qui s'égaroit, & qui ne vouloit pas qu'on la cherchât. Elle joignoit à ses voiages des prieres continuelles ; & à ses prieres particulieres l'intercession des Prestres, pour leur recommander son fils ; & à toutes ces choses elle joignoit ses gémissemens devant les Autels, où elle assistoit jour & nuit, & ses pénitences continuelles. C'est de cette grande lumiére de l'Eglise, qui est le fruit admirable de ces larmes, de ces veilles, & de ces travaux d'une sainte Mere, que nous aprenons ces particularitez du zéle de S. Monique pour le salut de ses enfans, qui doit confondre l'horrible indifference où nous voions la plûpart des peres & meres pour l'ame de ceux à qui ils semblent n'avoir donné une vie miserable & si courte, que pour les engager dans la mort éternelle. Une Mere a prié, elle a pleu-

ré, elle a veillé, elle a combattu, elle a souffert des incommoditez des voiages les plus pénibles, elle s'est une infinité de fois immolée comme une victime pour retirer son fils de l'aveuglement où il étoit : & l'Eglise a joüi ensuite, elle joüit encore à present, & joüira éternellement avec une joie ineffable du fruit de ses travaux. Qui peut donc exprimer les heureuses suites d'une sainte éducation?

LXXVII.

Le Pere & la Mere de S. Basile le Grand.

Si l'Eglise a eu avant S. Augustin, dans la personne de S. Basile le Grand, un maître, un pere, & un défenseur intrépide de sa doctrine & de sa discipline, elle en est rédevable aux soins de son pere S. Basile & de sa mere sainte Emmelie. Ces deux admirables personnes qui avoient aussi eu des Sts. & des Martyrs pour parens, eurent pour fruit de leur mariage des enfans de l'un & de l'autre sexe, qui ont été éminens en sainteté, dont trois ont été de grands Evêques, deux desquels sont au rang des Peres de l'Eglise; sçavoir S. Basile le Grand, & S. Gregoire de Nysse. Ils ne crurent rien de plus capital pour eux dans leur mariage, que de donner une éducation chrétienne à ces enfans. Et cela alla si avant que S. Basile le pere, voulut lui-même être le Précepteur de son fils Basile, pour ne le point exposer au danger où sont les jeunes gens qui étudient dans les Colléges, l'instruisant tout à la fois dans la piété & dans les lettres humaines. « Il eut la consolation, comme dit S. Gregoire de Nazi- « anze, de voir croître sous sa discipline, & s'éle- «

„ ver de plus en plus la sainteté de ses mœurs & l'art
„ de son éloquence. Il ne l'envoia à Athenes, pour s'y perfectionner, qu'àprés qu'il eut épuisé tout ce qu'il sçavoit pour le bien instruire. Voilà ce qui a rendu ce saint homme & sainte Emmelie sa femme, l'exemple des personnes mariées, qui leur fait voir qu'en quelque vertu qu'ils s'exercent d'ailleurs, & en quelqu'autre pratique qu'ils fassent consister la piété, tout est illusion néanmoins, s'ils manquent à ce qui est essentiel à leur devoir, & ce qu'ils ne peuvent ômettre sans se rendre coupables aux yeux de Dieu. C'est ce que S. Basile le Grand a dit souvent depuis dans ses Ecrits à toutes les personnes engagées dans le mariage. Ils ne doivent donc point se fermer les yeux eux-mêmes, mais les tenir ouverts, pour voir à tout moment quels sont les périls de la jeunesse, de combien de difficultez elle est remplie, à combien d'agitations elle est sujette, combien il est aisé de la surprendre, à combien de chûtes elle est exposée, & combien il est difficile d'arrêter l'impétuosité de ses mouvemens. Et plus ils voient que cet âge est dangereux & glissant, plus ils doivent aporter de soins, & répandre de priéres devant Dieu, pour empêcher les saillies & éteindre l'ardeur violente de cette flamme. S'ils trouvent des naturels heureux, qui répondent à leurs bonnes intentions & à leurs soins, ils en doivent benir Dieu : que s'ils en trouvent de plus fâcheux, ils ne doivent pas se rebuter, mais imiter les Médecins, qui, lorsqu'ils voient la maladie s'opiniâtrer, s'apliquent à la guérir avec plus de vigi-

lance qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Et Dieu leur donnera peut-être part à la consolation de S. Basile & de sa Ste. femme, en leur donnant des enfans qui seront une source de bénédictions sur leur famille.

LXXVIII.

La Mere de Saint Edmond, Sainte Marguerite, Sainte Blanche, Sainte Elizabeth.

Il est dit de la mere de S. Edmond Archevéque de Cantorbery en Angleterre, qu'elle tâchoit de l'accoûtumer, lorsqu'il étoit encore enfant, à la pratique de la piété; que par de petits presens qui plaisent à cet âge, elle lui faisoit aimer les jeûnes, & pratiquer les autres exercices de vertu; & que l'orsqu'elle l'envoia à Paris avec son frere pour étudier, elle leur envoioit des cilices, les exhortant de s'en servir quelquefois.

On ne peut assez exprimer le soin avec lequel Ste. Marguerite, Reine d'Ecosse, éleva ses enfans, & leur commanda de craindre Dieu. Ce fut toûjours la premiere de ses aplications, & le plus tendre objet de ses prieres. Ce qui fait en deux mots toute la vie d'une bonne mere.

La Reine Blanche, Mere de S. Loüis Roi de France, lui disoit souvent, lorsqu'il étoit encore jeune; Qu'elle auroit beaucoup mieux aimé le voir mort, « & lui voir perdre le Roiaume & la vie, que de lui « voir offenser Dieu par un seul peché mortel. « Ce qui fit que ce jeune Prince commença dés ce tems-là à goûter la priere, & à produire les premiers rejettons de la vertu, qui devoient ensuite pousser de si profondes racines.

Sainte Elizabeth, fille du Roi d'Hongrie, avoit ſoin en relevant de couche, de ſe vétir d'une robe de laine, de prendre ſon enfant entre ſes bras, & de deſcendre ainſi nuds pieds une montagne fort pierreuſe, pour aller à l'Egliſe offrir à Dieu ce nouveau fruit, en le mettant deſſus l'Autel, comme pour lui proteſter par cette cérémonie, qu'elle lui en cedoit la poſſeſſion, & qu'elle ne le vouloit avoir, que pour le lui rendre quād il le redemanderoit, & lui en faire un ſacrifice à l'exemple d'Abraham, le modéle des Peres & des Meres qui ont des enfans entre les mains. Pluſieurs ſaintes Meres ont même conſacré leurs enfans à Dieu avant qu'ils fuſſent conçûs ; comme Anne Mere de Samüel, & ſainte Nonne Mere de ſaint Gregoire de Nazianze ; & un Ange défendit même à la Mere de Samſon de boire du vin, ni rien de ce qui peut enyvrer, & de manger rien d'impur pendant qu'elle le porteroit en ſon ſein. De ſorte que, ſelon un Pere, il fut conçu dans l'abſtinence & dans le jeûne. Ste. Elizabeth, aprés avoir conçû S. Jean-Baptiſte, demeura dans ſa retraite pour loüer & benir Dieu ; & la ſainte Vierge aprés avoir conçû dans ſon ſein le Fils de Dieu Incarné, s'apliqua encore plus qu'auparavant à des actions d'humilité & de charité. C'eſt ce que devroient imiter les Peres & les Meres avant la naiſſance de leurs enfans. S'ils vouloient attirer la benediction de Dieu ſur les enfans que Dieu leur donne, ils s'efforceroient de s'abſtenir du peché pendant tout le temps qui précede leur naiſſance, de vivre dans une plus grande pieté, dans la chaſteté & la con-

continence, dans la retraite & la priere, dans le renoncement à l'avarice & à l'ambition & à la vanité, d'assister les pauvres par de plus grandes aumônes, & d'offrir à Dieu avec des mains pures le fruit de leur mariage.

LXXIX.

Exemple de la Sainte Vierge & de Saint Joseph. Former JESUS-CHRIST *dans les enfans.*

Enfin nous ne pouvons mieux finir ces exemples & tout cet entretien que par les deux Saints admirables que Dieu a choisis entre tant d'autres, pour leur confier le soin de son Fils unique le Verbe eternel, & Dieu égal à lui, incarné & devenu enfant, pour être le parfait & l'unique modéle de tous les enfans. La conduite de saint Joseph & de son incomparable épouse la sainte Vierge, dans le soin qu'ils ont eu de nourrir, d'élever & de conserver ce divin Enfant, a été dans tous les siecles, & doit être encore maintenāt le plus ordinaire objet de la piété des parens dans l'éducation de leurs enfans; comme la sagesse & la sainteté de ce même Enfant doit être la regle & le principe de la pieté & de la sagesse de tous ceux de cet âge, un pere & une mere doivent être persuadez que si leurs enfans vivent dans l'innocence, Jesus-Christ habite dans leur cœur; & qu'en les formant à la pieté, ils forment Jesus-Christ dans leurs ames & dans toute leur conduite : de sorte qu'ils doivent avoir un aussi grand soin de conserver, d'entretenir & de faire croître dans ces petites ames l'innocence, l'amour de Dieu & sa crainte, que la Vierge & S. Joseph

avoient soin de conserver Jesus-Christ, de le nourrir, & de le fortifier dans son enfance : & que s'ils leur laissent perdre par leur faute le tresor de la grace, ils en répondront comme si étant chargez de l'Enfant Jesus, ils l'avoient abondonné à ses ennemis, ou exposé à la mort. Si ces deux Saints ne l'avoient mené en Egypte pour le sauver de la fureur d'Herode, qui le vouloit mettre à mort, ne se seroient-ils pas rendus coupables de sa mort. Et si un pere & une mere n'éloignent pas leurs enfans de la compagnie des petits garçons & des petites filles, des lieux, des maisons, & generalement de toutes les occasions dont le diable, figuré par Herode, se pourroit servir pour les faire tomber dans ses piéges, & pour faire mourir dans leurs cœurs Jesus-Christ, qui y est encore tendre & foible, ne seront-ils point accusez d'avoir livré l'Enfant Jesus à Herode ?

L X X X.

Peinture de la conduite sur l'Enfant Jesus.

Ce qu'un pere & une mere doivent soigneusement considerer dans la Vierge & saint Joseph, c'est qu'ils ont été persuadez qu'ils n'étoient au monde que pour avoir soin de cet Enfant, & lui rendre tous les services qui étoient necessaires pour le préparer aux desseins de Dieu son Pere. Ils ont aporté à cela toutes leurs entreprises & leurs moindres démarches. Lors que pour suivre l'ordre du Pere Eternel, il a falu souffrir les rebuts des habitans de Bethléem, se retirer dans une étable pour le faire naître de la maniere qu'il avoit été prédit par

les Prophetes, ils s'y sont soûmis avec joie, & dans une parfaite simplicité. Ils sont demeurez au même lieu en paix auprés de ce saint Enfant, appliquez à ses besoins, jusqu'au tems qu'il a falu le presenter au Temple. Ils sont avertis de l'emporter en Egypte ; ils partent la nuit même, pour le tirer du danger. Ils demeurent dans ce Païs étranger & idolâtre au milieu de tant d'incommoditez, jusqu'à ce que son ennemi étant mort, le danger cesse. Ils le raportent si-tôt qu'ils en ont reçû ordre, parce qu'il faloit qu'il revînt en Judée: & parce qu'il devoit demeurer à Nazareth pour suivre les desseins de Dieu sur lui, ils y établirent leur demeure. De sorte qu'ils ne réglent leurs voiages, leur fuite, leur retour, leur demeure, leurs desseins, que sur les besoins, les dangers, & les avantages de cet Enfant divin. S'il est utile à sa conservation qu'ils abandonnent leurs affaires, leur païs & leurs amis, ils renoncent à tout cela : si par la même raison il faut qu'ils retournent, ils le font avec la même facilité d'esprit: s'il faut changer de demeure, ils en changent. Enfin ils n'ont point d'autre fin, d'autre vûë, ni d'autre affaire que de répondre en toutes choses aux desseins de Dieu sur leur Enfant.

L X X X I.

Ils ont suivi tous les desseins de Dieu sur lui.

Ils l'élevent dant l'état où il vouloit vivre, pour étre à tous les hommes un modéle d'humilité, de pauvreté, de travail & de penitence. Il vouloit aprendre aux hommes à mépriser les faux biens de la terre, les grandeurs, les vanitez & les plaisirs, &

à se dépoüiller de toutes choses, pour porter tous leurs desseins vers le souverain bien qu'ils ne connoissent plus. Pour leur aprendre efficacement ce mépris & ce détachement, il faloit qu'il le prêchât par ses exemples, avant que de prêcher par ses paroles. C'est pourquoi ils le laissent dans cet état bas, oú il avoit voulu naître, comme étant le seul proportionné à ce grand dessein, qui avoit pour but le salut des hommes. Ils ne publient point ce qu'il est, & ils le tiennent dans une obscurité, où presque personne ne le connoît, afin qu'il aprît aux hommes à fuir l'éclat & la vanité, & à ne se point produire d'eux-mêmes. Ils le laissent dans un silence de trente ans, pour leur enseigner particulierement dans la jeunesse à se taire, à attendre les ordres & les momens de Dieu pour parler de lui aux hommes, à garder la retraite, qui est un si grand moien de se sanctifier, en acquerant la connoissance de Dieu & de soi-même, pendant qu'on est inconnu aux hommes. Ils se l'assujettissent, afin que les enfans aprennent de lui à être dociles, soûmis & obeissans à ceux dont ils dépendent : ils l'occupent aux actions les plus basses de la maison, afin qu'ils aprennent de lui l'humilité, & à aimer la derniere place ; ils le font travailler à la boutique, pour gagner sa vie comme eux, afin qu'ils aprennent de lui à aimer la peine & le travail, à emploier tous les momens, & à ne point mener une vie d'oisiveté & d'amusement. Ils le laissent dans cette extrême pauvreté, où il dit lui-même qu'il étoit, n'aiant pas seulement où reposer sa tête ; ils ne lui acquierent pas de bien ;

ils ne lui font point bâtir de maisons; ils ne se font point d'amis parmi les Grands, pour lui procurer une charge, un emploi, un établissement, parce qu'étant remplis de son esprit, ils avoient un tres-grand mépris pour toutes choses, & qu'ils sçavoient qu'il n'étoit venu sur la terre que pour delivrer les hommes de ces passions dont ils sont esclaves, & qu'il condamnoit tous les Parens qui n'ont point d'autre but que de pousser leurs enfans par toutes sortes de moiens. C'est un abus prodigieux qui se trouve même parmi ceux qui font profession de pieté: on commence toûjours par faire un établissement, acquerir, bâtir, faire des Palais magnifiques. Si personne méritoit qu'on lui assurât un établissement pour faire le bien, & qu'on lui bâtît une demeure superbe, c'étoit Jesus-Christ. Cependant il a toûjours fait voir une conduite toute oposée; il nous a apris que le moien de faire le bien, étoit de ne point avoir sur la terre d'établissement, ni rien d'éclatant & de magnifique; & ses saints Parens n'ont jamais pensé à le retirer de cette bassesse & de cette pauvreté qui devoit donner tant de poids & d'autorité à sa Prédication.

LXXXII.

Ils l'ont laissé autant qu'il lui a plû, dans l'état de bassesse qu'il avoit choisi.

Comme ils sçavoient que la plus grande plaie que le peché ait fait à l'homme, c'est l'orgueil, qui le porte à s'élever, à paroître, à se faire estimer; & que cet Enfant vouloit mener une vie toute cachée, petite, humble, & basse, afin de

guérir le cœur de l'homme de cette passion criminelle, ils ont été bien éloignez de lui parler le langage de ces autres de ses parens, que l'Evangeliste a eu soin de nous faire remarquer, qui ne croioient pas en lui, lesquels voulurent lui persuader d'aller à la Fête à Jerusalem, afin de se produire devant tout le monde, d'éclater par les œuvres merveilleuses qu'il faisoit, & de faire paroître sa science & sa doctrine. La Vierge & S. Joseph étoient dans des sentimens tout contraires, & entierement conformes à ceux de leur Fils. C'est pourquoi S. Luc qui nous raporte dans son Evangile une action d'éclat que l'Enfant Jesus fit à l'âge de douze ans, nous a apris en même tems que son Pere & sa Mere n'en sçavoient rien, & qu'il s'étoit détaché d'eux & comme dérobé pour la faire. Comme cet évenement renferme des veritez importantes pour les parens & pour les enfans, je le raporterai ici, afin d'y faire faire une attention particuliere.

LXXXIII.

Ils le menoient à Jerusalem aux Fêtes.

Le Pere & la Mere de Jesus *alloient à Jerusalem tous les ans à la Fête de Pâques. Et lors qu'il fut âgé de douze ans, ils y allerent, selon qu'ils avoient accoûtumé, au tems de la Fête.* Pour aprendre aux parens, de quelque condition qu'ils soient, à assister eux-mêmes exactement à l'Office divin qui se fait à leur Paroisse, pour donner l'exemple à leurs enfans, & les y accoûtumer de bonne heure, quelque incommodité qu'il y ait : car puisque Jesus-Christ qui souffroit comme les autres la peine & le travail,

vouloit bien faire à l'âge de douze ans un voiage de trois journées, pour aller à une Fête qui duroit sept jours, pourquoi les enfans, quelques délicats qu'ils soient, ne feront-ils pas bien quelque demie lieuë, ou même une lieuë entiere, pour aller à la Paroisse aux Fêtes & aux Dimanches ? Et s'ils sont de Ville, quelle incommodité y aura-t'il pour eux d'assister deux ou trois heures de tems à l'Office de leur Paroisse ? Il n'y a rien en cela de difficile, pourvû qu'on les y accoûtume de bonne heure, & qu'on leur inspire les sentimens de pieté qui leur feront aimer cette exactitude, & qui les tiendront dans le lieu saint avec respect & avec foi, afin d'imiter l'Enfant JESUS aussi bien dans le cœur que dans le corps de ses actions. JESUS-CHRIST, qui étant le Dieu de ses parens, vouloit bien qu'ils l'assujettissent à la loi de Moïse, qui étoit en vigueur en ce tems-là, vouloit instruire les Peres & les Meres de leur devoir en ce point, qui est d'obliger leurs enfans aux Loix de Dieu & de l'Eglise, sans en prétendre aucune dispense, & de le faire encore plus par leur exemple que par leurs paroles, encore bien qu'ils les vissent méprisées & violées par la plus-part du monde, puisque le grand nombre des violateurs de la Loi de Dieu, ne l'empêche pas d'être une Loi immuable & éternelle, & d'obliger éternellement.

LXXXIV.

L'Enfant JESUS demeure au Temple à leur insçû.

Aprés que les jours que dure la Fête furent passez, lorsqu'ils s'en retournerent, l'Enfant JESUS *demeura*

dans Jerusalem, sans que son Pere & sa Mere s'en aperçûssent : Et pensant qu'il seroit avec quelqu'un de leur compagnie, ils marcherent durant un jour, & ils le cherchoient parmi leurs parens, & ceux de leur connoissance : mais ne l'aiant point trouvé, ils retournerent à Jerusalem pour l'y chercher. Trois jours aprés ils le trouverent dans le Temple assis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant. Et tous ceux qui l'écoutoient, étoient ravis en admiration de sa sagesse & de ses réponses. Et lorsqu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement : & sa Mere lui dit : Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi envers nous ? Voilà vôtre Pere & moi qui vous cherchions étant tout affligez. Il leur répondit : Pourquoi est-ce que vous me cherchiez ? Ne sçavez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere ? Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit. Il s'en alla ensuite avec eux, & il vint à Nazareth ; & il leur étoit soûmis. Or sa Mere conservoit dans son cœur toutes ces paroles. Et JESUS *croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu & devant les hommes.*

LXXXV.

Sollicitude des parens à chercher leurs enfans lorsqu'ils s'égarent.

Cette aplication de la Sainte Vierge & de Saint Joseph, à ce qui regarde l'Enfant que Dieu leur avoit mis entre les mains comme un precieux dépôt qu'ils lui devoient conserver soigneusement, aprend aux Peres & aux Meres qu'ils doivent être dans une continuelle sollicitude pour ce qui regar-

de le salut des enfans dont ils doivent rendre compte à Dieu, & avoir sans cesse les yeux sur eux, pour ne les laisser manquer de rien de ce qui peut contribuer à faire croître la pieté en eux. Et cette douleur avec laquelle la Sainte Vierge cherche son Fils qu'elle avoit perdu, leur fait voir ce qu'ils doivent faire lorsque leurs enfans se séparent d'eux, ou de ceux qui les portoient à Dieu par leur exemple, par leurs avis, ou par leur conduite, non pour aller dans le Temple comme JÉSUS-CHRIST, mais pour se perdre dans le monde, ou dans quelque engagement dangereux; & avec combien de larmes ils doivent tâcher alors de retrouver ce dépôt qu'ils ont reçû de Dieu même. Ils sont à plaindre, s'ils s'affligent de toute autre chose, & ils doivent tout quitter, comme la Sainte Vierge, pour demander à JESUS-CHRIST qu'il cherche lui-même avec eux leurs enfans, s'ils sont égarez; & qu'il les ressuscite, s'ils sont déja morts. Mais s'il arrive que leurs enfans, par le conseil de personnes éclairées & desinteressées, ne s'éloignent d'eux que pour s'aprocher de Dieu, & ne se détachent de leur commandement que pour suivre les ordres du Pere celeste qui les apelle ailleurs, ou à quelque emploi qui ne soit pas conforme à leurs idées & à leurs desseins, ils doivent s'y soûmettre avec le respect & la déference avec laquelle la Vierge reçut la réponse de son Fils. *Ne sçavez-vous pas*, lui dit-il, *qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* *Elle conserva*, dit l'Ecriture, *toutes ces paroles dans son cœur, encore qu'elle ne les comprît pas*. De mê-

me quoi qu'ils ne comprennent pas la conduite que Dieu tient sur leurs enfans, parce qu'ils ont sur eux des desseins tout contraires, & qu'ils voient toutes leurs mesures rompuës, ils n'en sont pas moins obligez de la révérer & de s'y soûmettre avec un profond respect, de peur de se rendre coupables d'avoir resisté à Dieu, lors particulierement que leurs enfans vont à lui, & qu'ils ne cherchent que lui.

LXXXVI.

Dieu est le Pere de chaque enfant.

Car l'Enfant Jesus a voulu par cette conduite & par cette réponse aprendre aux peres & aux meres, & aux enfans plusieurs veritez importantes, qui doivent être le fondement de leur conduite, & dont ils ne sçauroient s'écarter, sans manquer à ce qu'ils doivent à Dieu. „ Il est visible que la premiere ve-„ rité dont il a voulu nous instruire, & qui est le „ fondement de toutes les autres, est, qu'un enfant „ ne se doit pas considérer comme n'aiant qu'un pe-„ re & une mere, mais qu'il doit être persuadé qu'-„ entre ceux que la nature lui a donnez, il en a en-„ core un autre à qui il apartient beaucoup plus „ qu'à ceux qu'il a sur la terre. Cela est vrai géné-„ ralement de tous les enfans; parce que les droits „ que Dieu a sur eux en qualité de Créateur, les doi-„ vent rendre bien plus dépendans de lui, qu'ils ne „ sont de leurs peres & de leurs meres de la terre, & „ qu'ils doivent même en qualité de créature, le re-„ garder non seulement comme leur Maître, mais „ aussi comme leur Pere, selon qu'il est dit : *N'est-„ ce pas lui qui est vôtre Pere, qui vous a possedez,*

qui vous a faits, & qui vous a créez? Mais la ve-“ rité en paroît d'une maniere plus vive & plus clai-“ re dans tous les batisez. Car aiant été reçûs par“ le Batême au nombre des enfans de Dieu, cette“ adoption divine doit sans doute prévaloir infini-“ ment à tous les droits de la nature.

LXXXVII.

Jusqu'où va l'autorité des parens sur leurs enfans. C'est à Dieu à disposer du choix & de l'état où ils doivent vivre.

La seconde verité, qui est une suite de la premie-“ re, c'est que les peres & les meres doivent étre per-“ suadez qu'aiant donné leurs enfans à Dieu en les“ offrant au Batême, ils n'ont plus de droit sur eux“ au préjudice de Dieu; que toute leur autorité doit“ cesser en concurrence de celle de Dieu, & qu'ils“ ne doivent plus se considérer comme les maîtres“ de leurs enfans, mais simplement comme chargez“ de leur éducation. Dieu en les recevant au nom-“ bre de ses enfans les a faits Princes, & ce sont ces“ Princes qu'il a commis à leur garde & à leurs“ soins. Ainsi ils ne sont plus tant leurs peres &“ leurs meres que leurs Anges Gardiens visibles; &“ ils sont obligez envers eux aux mêmes fonctions“ que les Anges Gardiens exercent envers chacun“ de nous. “

La troisiéme verité qui s'ensuit de là, est que n'y“ aiant rien de plus important aux enfans pour ren-“ dre à Dieu ce qu'ils lui doivent, que le choix d'un“ état dans lequel ils doivent passer leur vie, c'est“ Dieu, & non pas les peres & les meres de la terre“

„ qui doivent disposer de ce choix. C'est sa volonté „ qui en doit être la régle. Et de-là il s'ensuit deux „ autres veritez si importantes pour la conduite de „ la vie, que l'on peut dire que c'est le violement de „ ces deux veritez qui est la cause d'une grande par- „ tie des maux & des desordres du monde.

LXXXVIII.

Ne pas destiner les Enfans aux Charges ni aux Emplois par des interêts humains, ni s'oposer à leur vocation.

„ La premiere est, qu'il n'est pas permis aux peres „ & aux meres de choisir un emploi & une vocation „ à leurs enfans sans consulter Dieu, sans sçavoir s'il „ les y apelle, & sans considerer autre chose dans ce „ choix que des intérêts humains & des raisons tem- „ porelles. Qu'il n'est pas permis, par exemple, de „ destiner un enfant à l'Eglise; l'autre aux Charges „ du monde; l'un au Mariage; l'autre à la Religion „ par la seule considération de l'âge, de la coûtume, „ & des intérêts de famille; parce que l'un est l'aîné, „ l'autre le cadet; parce que l'un a des talens pour le „ monde, & que l'autre n'en a point; parce qu'une „ fille est belle, & que l'autre ne l'est pas; parce „ qu'ils soûtiendront, ou releveront, ou agrandi- „ ront la famille; parce que cette Charge est hono- „ rable, ou que cette condition leur fournira des „ moiens de devenir riches, d'éclater par leur esprit „ leur science, leur éloquence. Ce seroit ôter à Dieu „ ce pouvoir souverain & si juste qu'il a sur sa créa- „ ture, & se l'attribuer, en disposant ainsi de ses „ enfans selon ses volontez & ses intérêts particu-

liers. Ainſi l'on voit aſſez ſouvent que Dieu aban- «
donne de tels enfans à la paſſion de leurs parens, «
& qu'il permet qu'ils réüſſiſſent dans leurs deſ- «
ſeins d'ambition & d'avarice, pour devenir dans «
une autre vie le ſuplice de leurs parens & de leur «
famille. Et le comble de leur malheur, c'eſt qu'ils «
regardent ces ſuccés comme un grand bonheur, «
& comme un effet des benedictions du Ciel. «

La ſeconde verité eſt, qu'il n'eſt pas permis lors «
que Dieu ſe déclare par avance, & qu'il donne «
à un enfant des marques non trompeuſes qu'il «
veut être ſervi de lui en quelque état de vie; qu'il «
n'eſt pas permis, dis-je, de s'opoſer à ce choix de «
Dieu; & que bien loin de s'y opoſer, les peres «
& les meres ſont obligez de le favoriſer, de ſe «
croire honorez de cette vocation, & de faire tout «
ce qu'ils peuvent pour ne la point troubler, & «
même pour la ſeconder.

LXXXIX

Abandonner les enfans à Dieu lorſqu'il les apelle.

Tout cela eſt compris dans cette parole que «
Jesus-Christ dit à la Vierge : *Ne ſçavez-vous* «
pas qu'il faut que je ſois occupé à ce qui regarde «
les affaires de mon Pere? Car cette maxime ne «
convient point tellement à Jesus-Christ, qu'elle «
ne regarde auſſi ceux à qui il a fait l'honneur de «
les recevoir pour ſes freres, en les rendant enfans «
adoptifs de Dieu. Il faut auſſi que ces enfans «
adoptifs ſoient occupez aux œuvres de leur Pere «
celeſte; & par conſequent les peres & les meres «
de la terre n'ont point droit de les apliquer à quoi «

„ ils veulent, sans s'être informez de ce que Dieu „ demande d'eux ; & ils n'ont point droit non plus „ de les détourner de la vocation à laquelle il paroît „ clairement que Dieu les destine. Tout ce qu'ils „ peuvent faire, c'est de s'informer des raisons que „ leurs enfans ont dans le choix où ils se portent. „ Mais aprés qu'ils auront reconnu, par l'examen „ qu'ils feront des motifs de leurs enfans dans le „ choix d'une vocation, qu'ils cherchent sincere- „ ment Dieu, & que c'est Dieu qui les y apelle : il „ faut les abandonner à Dieu, & ne se pas oposer à „ sa volonté, comme la Vierge ceda à ce que Jesus- „ Christ lui dit, qu'il étoit demeuré à Jerusalem „ pour accomplir l'ordre de son Pere.

XC.

Abus des parens sur ce sujet, cause de grands maux.

„ Il n'y a rien de plus juste & de plus raisonnable „ que ces régles, mais on peut dire qu'il n'y en a „ point de plus mal gardées ; puisque tous les pe- „ res & toutes les meres disposent de leurs enfans „ par rapport à certaines loix de famille que la fan- „ taisie a introduites. Il faut que pour avancer un „ aîné, on mette la pluspart des autres dans l'Eglise, „ ou en Religion. Il faut pourvoir cet aîné d'une „ Charge, quoi qu'il en soit peut-être tres-incapa- „ ble ; ou que s'il a les talens extérieurs pour cela, „ il y trouve la perte de son ame, par les dangers „ ausquels il y sera exposé ; c'est à dire, qu'il faut, „ pour obéir au monde, disposer de la vocation de „ ses enfans, sans consulter autre chose que des „ interêts humains. C'est ce qui se pratique ordi-

nairement, & cette pratique ruine la pieté dans « tous les états, en remplissant les Compagnies de « mauvais Magistrats, l'Eglise de mauvais Ministres « & la Religion de mauvais Religieux, ou Reli- « gieuses. Car le choix du genre de vie étant fait « sans que Dieu y ait part, Dieu prive ordinaire- « ment de sa benediction ces entreprises témeraires « & ainsi ce ne sont que multiplication de desor- « dres. On entre mal dans les emplois & dans les « professions, & l'on s'y conduit par le même es- « prit qu'on y est entré. On entasse dereglement « sur dereglement, & il arrive souvent que les au- « teurs de ces malheureux engagemens sont les pre- « miers à en ressentir les effets funestes, que ces « enfans avancez au préjudice des autres, aprés « avoir été ingrats à Dieu, le sont encore envers « ceux qui les ont aimez si humainement, & que « Dieu ne permet pas que ces peres & ces meres « qui violent le droit qu'il a sur les enfans, jouïs- « sent des droits mêmes qui leur apartiennent lé- « gitimement. «

XCI.

Procurer aux enfans qui étudient des aziles de pieté. Les enfans les doivent rechercher lorsque leurs parens négligent ce devoir.

Jesus-Christ a encore voulu aprendre aux parens à procurer à leurs enfans, lorsque Dieu les apelle à l'étude, des lieux d'azile & de refuge, où ils soient comme dans le Temple de Dieu, à couvert des attaques du Prince du siécle, pour y être avec Jesus-Christ au milieu des Docteurs. Et il enseig-

gne aux enfans, que lorsque leurs parens négligent leur devoir en ce point, ils doivent rechercher, autant qu'ils peuvent, ces occasions heureuses de s'instruire de la science du salut, & que les Maîtres qu'ils doivent choisir, sont ceux au milieu desquels se trouve Jesus-Christ, qui sont remplis de son Esprit, imitateurs de sa piété & de sa sainteté, & dépositaires de la pureté de sa doctrine, n'enseignant rien autre chose que ce qu'ils ont apris de ces anciens Maîtres qui sont en vénération à toute l'Eglise; tels que sont les Patriarches, les Prophétes, les Apôtres, & les Saints Peres, qui n'enseignent & ne prêchent que Jesus-Christ. Lés enfans à qui Dieu fait cette grace, doivent imiter l'exemple de Jesus-Christ, se tenir en repos au milieu de ces Docteurs, lire leurs écrits avec aplication, écouter leur parole avec docilité, avec attention, & avec soûmission, leur proposer avec modestie & avec sagesse leurs difficultez, les consulter avec sincerité dans leurs peines, suivre leurs avis comme ceux de Dieu même: & si l'ambition & la vanité des parens s'y oposent, parce qu'ils les portent à mourir aux prétensions du siécle, n'oposer à toutes leurs opositions que la sage réponse de l'Enfant Jesus à sa Mere: *Ne sçavez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* En imitant Jesus-Christ de la sorte, il deviendra leur force, pour résister saintement à tout ce qui pourroit être un obstacle à leurs desseins; il animera & sanctifiera leurs études, & les fera servir à la gloire de son Pere, & au bien de l'Eglise, où il leur fera trouver

ver

ver le tresor Evangelique dans une vie basse & cachée.

XCII.

JESUS soûmis à ses parens, aprend aux enfans l'obéissance lorsque leurs parens ne suivent que Dieu.

Mais aprés avoir instruit les enfans de la fidelité qu'ils doivent à Dieu, & de la maniére qu'ils doivent étudier, il leur enseigne la soûmission aux parens, & aux autres hommes que Dieu leur donne pour les conduire & leur fournir les choses nécessaires tant à l'ame qu'au corps, & l'amour du silence, du travail & de la retraite, lorsqu'il se remet entre les mains de la Sainte Vierge & de S. Joseph, qu'il retourne avec eux à Nazareth, qu'il leur est soûmis, & qu'il travaille dans la boutique de son Pere, demeurant ainsi caché jusqu'à l'âge de trente ans, comme pour se préparer à sa Prédication, qui ne dura, selon la plus commune opinion, que trois ans & demi. S. Augustin represente souvent ce modéle aux enfans, pour leur aprendre & pour leur faire aimer même l'obéissance qu'ils doivent à leurs peres & à leurs meres, aussi bien qu'à tous ceux qui leur en tiennent la place. « Tout le monde, dit ce « Saint, étoit soûmis à Jesus-Christ, & Jesus-Christ « à qui tout obéissoit, obéit lui-même à ses parens. « Celui qui avoit en lui une liberté divine, ne s'en « sert que pour être plus soûmis. Il seroit à souhaiter « que tous ceux à qui les enfans sont soûmis, fussent aussi incapables que la Vierge d'exiger d'eux aucune obéissance contraire à celle qu'ils doivent à Dieu : Mais si les enfans doivent avec

respect refuser en ces occasions de faire ce qu'ils demandent d'eux, ils ne sont pas pour cela dispensez de leur obéir en tout ce qui ne peut les éloigner de Dieu. Ils doivent être soûmis comme Jesus-Christ, avec Jesus-Christ, & dans l'esprit de Jesus-Christ. Cet Enfant divin nous marque encore par cette circonstance de sa vie l'instinct comme naturel du Christianisme, & l'état qu'un Chrétien, & particulierement un enfant doit choisir par soi-même, & dans lequel la plûpart des Chrétiens se doivent sanctifier. Peu de Chrétiens sont apellez à commander, & l'on ne s'y doit jamais porter de soi-même. Tout le reste doit faire son salut en obéissant; & c'est pourquoi JESUS-CHRIST a voulu consacrer à l'obéissance la plus grande partie de sa vie, parce que c'étoit la voie ordinaire du salut des hommes. Il faut dire la même chose de son travail, de sa retraite & de son silence.

XCIII.

Il leur aprend le travail, le silence & la retraite.

Tous les hommes étant enfans d'Adam, & coupables de sa révolte contre Dieu, ont été condamnez en sa personne à une vie de miseres, de peines & de travaux, & à manger leur pain à la sueur de leur visage. Et cette vie est le moien que Dieu leur a donné pour se réconcilier avec lui, & rentrer dans la possession de son Roiaume. Tous les hommes étant corrompus, & leur mal se communiquant tres-facilement par la conversation, par la vûë, par les paroles, par l'exemple, il est du devoir d'un Chrétien, & encore plus d'un enfant qui est foible

& sans discernement, d'éviter le public & le monde, & de se réduire autant qu'il peut à une vie retirée & cachée. Et n'y aiant rien qui vuide tant le cœur que la langue, selon toutes les Ecritures & les Peres, & l'homme aiant cependant un extrême pâchant à parler, & à faire connoître aux autres le mal qui est en lui, pour les faire entrer dans ses sentimens, ses passions, & ses intérêts; ou le bien qui y est, pour attirer leur estime, leur aprobation, & leurs loüanges; il n'y a point d'homme qui ne doive aimer le silence, s'il aime son salut & celui des autres, & qui ne doive fuir, autant que cela se peut, les occasions & les engagemens de parler. Mais il n'y en a point qui doive plus se porter à cet état de silence que les enfans & les jeunes gens, qui ne sçavent point parler avec la réserve & la sagesse nécessaire, comme l'Ecriture le leur recommande en particulier assez souvent dans les Livres de la Sagesse. Ce n'est qu'en obéissant qu'on aprend à commander comme il faut; ce n'est qu'en se cachant qu'on aprend à se produire seurement; ce n'est qu'en s'instruisant qu'on aprend à enseigner utilement: & ce n'est qu'en gardant le silence qu'on aprend à parler sagement. Jesus-Christ a voulu montrer aux jeunes gens que le tems de se cacher & de se taire doit être beaucoup plus long que celui de paroître & de parler; & que c'est au silence & à l'état qui convient au silence, que leur inclination les doit porter, selon ce qu'a dit un de ses Apôtres: *Que chacun de vous soit prompt à écouter, & lent à parler.*

XCIV.

Les enfans ne peuvent croître en grace & en ſageſſe que par ces moiens.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que l'Evangeliſte marque enſuite de ce recit qu'il vient de faire de la réponſe de Jeſus-Chriſt & de ſa ſoûmiſſion, que l'*Enfant croiſſoit en ſageſſe & en grace devant Dieu & devant les hommes autant qu'en âge.* C'eſt pour aprendre aux Parens que leurs enfans n'avanceront dans la crainte de Dieu,& ne croîtront en ſageſſe & en vertu, qu'autant qu'ils les porteront à imiter la conduite de l'Efant Jesus que nous venons de repreſenter, & qu'ils les éleveronr ſur ces régles, & de la maniére que les parens de Jeſus-Chriſt l'ont élevé. Le faſte, la vanité, l'éclat, le grand monde, ces diſcours profanes, ces inſtructions qui ne portent qu'à l'amour du ſiécle, loin d'entretenir & de faire croître la piété dans les enfans, en ſont la peſte & la ruine. Ce ſont ces choſes qui font faire dans la plûpart un ſi funeſte naufrage à leur innocence. Quiconque veut leur procurer l'avantage de croître en grace devant Dieu & devant les hommes, c'eſt à dire, d'une maniére que leur vertu n'ait pas ſeulement une belle aparence aux yeux des hommes,qui n'admirent que ce qui éclate ; mais qu'elle ait auſſi de la ſolidité aux yeux de Dieu, qui juge des choſes par le fond du cœur, il doit ſans doute, autant que cela ſe peut, les reduire aux moiens dont Jeſus-Chriſt même a bien voulu ſe ſervir pour croître pendant ſa jeuneſſe, & que ſes parens lui ont procûrez ; c'eſt à dire, à la retraite, au ſilence, au tra-

vail, à l'obéïssance, & à la pauvreté même. Et on ne doit pas être surpris, si je repéte une verité de cette importance dans toutes les occasions qui se presente de le faire : la corruption de la plûpart des enfans qui fait gémir l'Eglise, n'a sa source que dans la liberté qu'on leur donne de voir tous ceux qu'ils veulent, de hanter les autres, de parler à toute heure, de vivre dans l'indépendance, dans l'oisiveté, dans les délices & dans la molesse.

XCV.

Sage conduite de la Sainte Vierge & de Saint Joseph, oposée à la conduite de la plûpart des parens sur leurs enfans.

Saint Joseph & la Sainte Vierge possedoient en cet Enfant le plus précieux tresor qui fût sur la terre ; & ils le tenoient caché, de peur qu'il ne leur fût ravi : ils n'avoient pas cette sotte passion qu'ont la plûpart des parens, de faire paroître aux hommes les belles qualitez naturelles ou acquises de leurs enfans. Ils ne firent connoître à personne les grands tresors de science & de sainteté qui étoient en lui : ils ne s'empresserent point pour le voir commencer l'ouvrage de la Redemption des hommes, qui étoit le sujet de son voiage, ni pour l'engager à prêcher son Evangile & à se faire connoître. Ils abandonnent tout cela à Dieu, ils ne lui prescrivent point le tems, ils attendent ces momens en paix, ils ne se mêlent point de ce qui ne les regarde pas, ni de ce qui dépend uniquement de Dieu : mais ils s'acquittent avec une exacte fidélité de tout ce que Dieu demande d'eux en cette affaire. Ils ne regar-

dent point cet Enfant comme étant à eux, ils ne s'en servent point comme d'un instrument pour mettre la famille en credit. S'ils avoient eu des sentimens si bas, ils n'auroient pas mérité d'être choisis de Dieu pour être les conservateurs d'un si précieux dépôt. Ils sont toûjours prêts d'accepter avec joie tout ce qu'il lui plairoit d'en ordonner, & de le lui remettre entre les mains, lorsqu'il le leur redemanderoit.

XCVI.

Desinteressement de la Sainte Vierge à remettre son Fils entre les mains du Pere Eternel, lorsqu'il fut attaché à la Croix. Conclusion.

Aussi lorsque sa Sainte Mere le vît haï, persecuté, & calomnié, mis au rang des voleurs, & attaché à un infame gibet, étant oprimé des Grands & des passions par la plus grande de toutes les injustices, elle en eut le cœur percé de douleur à la verité ; mais elle l'offrit même au Pere Eternel, comme une victime qui lui étoit duë pour les pechez des hommes. Elle fut sans doute plus affligée du sujet qui le faisoit mourir, & de l'injure faite à Dieu, que non pas de ses horribles tourmens : & elle considéra plus en cela la volonté de Dieu & la gloire qu'il en devoit tirer, que sa douleur particuliere & l'oprobre de sa famille. Toutes ses volontez étoient soûmises & conformes à celles de Dieu, & elle étoit contente de voir mourir un Fils qu'elle aimoit tant, & de le voir mourir d'une mort si honteuse, parce qu'elle sçavoit que Dieu l'avoit ainsi ordonné.

Voilà une peinture admirable de ce que devroient être ceux à qui Dieu a donné des enfans. Ils ne sont pas plus à eux, que l'Enfant Jesus étoit à la Vierge. Ils n'en doivent pas disposer d'un autre maniére que cette Mere divine disposoit de lui. Jesus-Christ n'a voulu être ainsi offert à Dieu par sa Mere, comme le vrai Isaac, que pour aprendre aux Peres & aux Meres qui croiroient en lui, à n'avoir des enfans que pour Dieu ; & aux enfans à ne suivre les desseins des parens sur eux, qu'autant qu'ils les porteroient à Dieu. Les Parens ne seront Peres chrétiens de leurs enfans, qu'à proportion qu'ils aprocheront d'un si grand modéle, & qu'ils se rendront en ce point imitateurs de la Sainte Vierge. Ce doit être là leur grande dévotion envers la Mere de Dieu, s'ils veulent devenir eux-mêmes en un sens tres-véritable, le Pere & la Mere de Jesus-Christ, qu'ils doivent tous les jours enfanter dans ceux qui sont nés d'eux. Ils ne peuvent voir en de plus beaux exemples, que ceux que l'on a aporté ci-devant, l'obligation qu'ils ont de bien élever leurs enfans, l'aplication & l'esprit avec lequel ils y doivent travailler, & les grands fruits que cette éducation sainte peut produire dans l'Eglise. Cette Mere de tous les Fidéles n'auroit pas eu de si grands Hommes, ni le Ciel des Saints si admirables, si ces excellens Peres & Meres n'avoient consacré leurs soins, leurs veilles, & leurs travaux à un emploi si honorable & si salutaire : & ils n'auroient pas eu le bonheur de voir ces fruits de tant de peines, si la plus sainte de toutes les Meres n'avoit mis au

monde, & n'avoit conservé & élevé avec un soin extraordinaire celui qui seul a merité aux hommes la grace de devenir enfans de Dieu. C'est pourquoi la plûpart des peres & des meres qui négligent d'une maniére si surprenante le plus grand de tous leurs devoirs, ont sujet de craindte qu'on ne leur reproche au dernier jour, qu'au lieu que ceux-là ont peuplé le Ciel d'une multitude de Saints & d'Elûs, il ont au contraire rempli les enfers d'un peuple malheureux & réprouvé.

XCVII.

Priere d'une Mere chrétienne.

Il vous a plû, mon Dieu, de me rendre mere Donnez-moi en même tems des entrailles de charité pour les enfans que vous m'avez donné. Conservez dans vôtre crainte ceux que vous m'avez fait enfanter au monde; & renouvellez dans mon ame les mêmes douleurs de l'enfantement, pour leur procurer la vie de la grace, que vous m'avez fait sentir dans le corps, pour leur procurer une vie mortelle. Je ne les ai mis au monde que pour mourir. Mais remplissez mon cœur de tant de gémissemens pour eux, que je les offre comme des enfans de vie à vous, ô mon Dieu, qui étes la vie de la mere & des enfans.

Donnez-moi une grande horreur pour tout ce qui est du monde, de peur que par mon exemple, je ne nuise á mes enfans; & que je ne craigne rien tant que de diminuer en quelque chose la vie des ames de ceux que vous faites vivre. J'étois indigne, mon Dieu, d'avoir en dépôt ces creatures

que vous avez renouvellé par le Batême, qui est une seconde naissance. Qu'au moins je ne gâte rien dans vôtre ouvrage. Que j'en sois seulement témoin. Que je voie, ô mon Dieu, que vous leur augmentez de plus en plus la vie que vous leur avez donné dans le Batême, & qu'en vous admirant comme l'Auteur de la vie, je vous rende graces de tout le bien que je vois dans mes enfans. Je sai que vous avez creé leurs corps & leurs ames dans mon sein. Que je ne sois donc pas assez malheureuse, s'ils ont quelque vertu, de m'attribuer ce que vôtre Esprit a fait dans eux. Que je reconnoisse qu'ils sont moins à moi qu'à vous, & qu'ils le reconnoissent eux-mêmes. Que toute mon occupation soit de vous prier qu'ils vivent en vous & pour vous, & de vous rendre graces lorsqu'ils vivent de cette sorte, afin que toute la gloire soit pour vous seul.

Ne permettez pas, mon Dieu, que pas un d'eux vive de telle sorte, que j'eusse sujet de souhaiter de n'avoir jamais eu d'enfans ; & si la mort de mon corps pouvoit empêcher dans eux celle de l'ame, je m'y offre, mon Dieu, de tout mon cœur, puis que je sai que la vie de l'ame est bien plus précieuse devant vous que celle du corps.

Donnez-moi, mon Dieu, de la vigilance pour les bien conduire, de la patience pour les tolérer, de l'ardeur pour les aimer, de la tendresse pour les consoler, du zéle pour les corriger. Que je m'interpose entre vous & eux, & que je m'opose à vôtre colére. Mais pour le faire, pardonnez-moi

prémierement mes pechez propres, afin qu'en me pardonnant, vous leur pardonniez aussi. Vous ne me feriez par toute la misericorde que j'attens de vous, si vous ne la faisiez en même tems à mes enfans. Vous m'avez chargé de leur conduite. Les particuliers ne sont chargez que de leurs propres pechez, mais je le suis aussi des leurs. Les miens me blessent, ceux de mes enfans me blessent aussi, & ils deviennent les miens propres.

Que ma foiblesse ne nuise qu'à moi seule, mon Dieu, qu'elle ne nuise pas aux autres; que le poids de mes pechez ne s'apesantisse pas sur mes enfans. Aidez-moi, afin que vous les aidiez. Je crains pour moi, parce que je crains pour eux; & je souhaiterois vous être plus agréable que je ne suis, afin que mes enfans vous fussent plus agréables. Oüi, mon Dieu, que leur salut m'occupe de telle sorte, & me tienne tellement apliquée, que je m'oublie moi-même. Vous êtes mon esperance, mon Dieu, & j'ai quelque confiance que, si je m'oublie de cette sorte, vous ne m'oublierez jamais.

Je sens le poids de ces enfans, j'éprouve qu'ils me sont une grande charge; mais je sai que rien ne vous est difficile, & que vous pouvez sauver ceux qui sont à vous par qui il vous plaît. Sauvez-nous tous, mon Dieu, puisque vous seul pouvez tout; & veillez d'autant plus au salut de mes enfans, que je suis plus incapable de le faire.

Je sai qu'une mere chrétienne ne peut avoir une confiance solide en vous, qu'en veillant sur ses enfans. En vain elle espereroit en vôtre misericorde si

elle ne travailloit à leur ſalut, quand même elle paroîtroit travailler au ſien avec beaucoup d'aplication. Elle n'a point ſoin d'elle-même, ſi elle n'a ſoin de ceux que vous lui avez donné. Nous autres Meres vivons moins pour nous que pour nos enfans; & quelque vertu que nous puiſſions avoir, nous ne vivrions pas effectivement, ſi nous ne vivions pour ceux pour qui nous devons vivre.

Aiez pitié de moi, mon Dieu, qui me voiez réduite dans une telle extrémité, qu'il ne s'agit plus que je me ſauve moi-même, mais que mes enfans ſe ſauvent. Que toute ma joie ſoit donc pour eux, que toute ma triſteſſe ſoit pour eux, qu'ils ſoient le ſujet de toutes mes craintes, qu'ils ſoient la cauſe de tous mes travaux.

Je ſerai vraiment à moi, ſi je ne ſuis point à moi, parce que je ſerai à vous: ſi je n'ai point d'autres empreſſemens ſinon que mes enfans ſoient ſauvez. Je vous offre, mon Dieu, tout ce que je puis ſouffrir de leur part. Que j'oublie le mépris qu'ils peuvent faire de moi, mais que je n'oublie jamais celui qu'ils pourroient faire de vous. Que dans les occaſions où ils manquent à mon égard, je n'en ſois touchée que pour leurs intérêts propres. Que tous mes reſſentimens ſoient pour mon Dieu, & pour les enfans de mon Seigneur.

Je mépriſe les mépris qui ne regardent que moi ſeule. Je ne ſuis plus à moi. Ce qui ne touche que moi ne me touche plus. Ce n'eſt plus avoir un cœur de mere que d'être touchée d'autre choſe que de ce qui regarde le ſalut de ſes enfans. Que mon

cœur, ô mon Dieu, devienne une fontaine d'amour, afin de purifier toutes leurs fautes. Faites-vous un trône dans mon ame, pour y écouter la voix des larmes que je répands pour eux en vôtre presence. Et donnez-moi de plus en plus cette source de larmes qui effacent les fautes & des enfans & de la mere, & qui attirent sur nous toutes vos misericordes. C'est là tout mon souhait, mon Dieu, commandez que cela soit de la sorte. Ainsi soit-il



AUTRES AVIS NECESSAIRES à tous les Chrétiens.

Beaucoup d'apellez au Ciel, mais peu d'Elûs pour le Ciel ; parce que la plûpart s'en rendent indignes.

OUTRE les Articles de Foi que tout Chrétien doit ſçavoir, il eſt auſſi néceſſaire de faire ſouvent réflexion à ce qui ſuit.

Premierement, il faut ſçavoir que quoi que tous les hommes aient été tirez du néant, & mis au monde pour être éternels, & bienheureux avec Dieu dans le Ciel, néanmoins il y en aura tres-peu de ſauvez, comme Jeſus-Chriſt, qui eſt la Verité même, nous en aſſure ſi ſouvent dans le ſaint Evangile.

2. Que néanmoins il ne faut pas ſe décourager, chacun aiant lieu d'eſpérer d'être de ce petit nombre. Cette eſpérance même eſt néceſſaire à ſalut. Mais elle eſt fauſſe, frivole, & ſans fondement, ſi elle n'opére rien en nous, & ſi elle ne nous fait travailler à mener une vie réglée & chrétienne, c'eſt à dire, conforme à celle que Jeſus-Chriſt a menée ſur la terre.

3. Il faut auſſi ſçavoir d'où vient qu'il y en doit avoir ſi peu de ſauvez, afin que nous aprenions avec ſoin, & travaillions avec courage à éviter ce qui

pourroit nous damner.

La premiere cauſe qui fait un ſi grand nombre de damnez, eſt l'oubli effroiable de Dieu dans lequel vivent les gens du monde. Ils ne penſent pas plus à lui, que s'il n'y en avoit point.

La ſeconde eſt, parce qu'ils n'ont aucun amour pour lui, & qu'ils ne mettent pas leur plaiſir à entendre parler de lui, & qu'on ne peut preſque leur en parler ſans les attriſter & leur faire peine.

La troiſiéme cauſe de la damnation de tant d'ames, eſt l'indifference effroiable qu'on a pour ſon ſalut. On eſt tout d'ardeur pour la moindre affaire de la terre, & plein d'indifference pour ce qui regarde Dieu, la Religion, nos ames, & le Ciel. On prend des aſſurances & des meſures infinies pour la moindre affaire de cette vie, & on ſe plaît à marcher au hazard dans l'affaire de nôtre ſalut, ne daignant pas ſeulement regarder à quoi doit aboutir ce qu'on va faire, ſi cela nous avancera vers le Ciel ou vers l'Enfer. Or comment pourroit-on ſe ſauver avec cette prodigieuſe indifference; puiſque l'on ne peut être ſauvé ſans ſe faire violence, comme Jeſus-Chriſt nous en aſſure?

La quatriéme cauſe de la damnation d'un ſi grand nombre, eſt l'ignorance des maximes de l'Evangile, ſans la connoiſſance, l'amour, & la pratique deſquelles on ne peut être ſauvé: puiſque Saint Paul dit, que ceux qui n'obéïſſent pas à l'Evangile de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſouffriront en Enfer les peines éternelles.

La cinquiéme eſt, que ceux mêmes qui ſont

instruits des obligations générales du Christianisme, & qui semblent vivre en bons Chrétiens, n'ont pas soin de s'instruire des devoirs particuliers de leur profession. Un Pere, par exemple; un homme de métier, un Marchand, ou un Juge, &c. auront de la piété, mais ils ne s'instruiront point, & s'acquitteront encore moins des devoirs de Pere, d'Artisan, de Marchand, & de Juge. Un Pere n'a point de zéle pour le salut de sa famille; de ses enfans, & de ses domestiques; il sera même incapable de leur donner une éducation chrétienne: Il ne se met pas en peine d'aprendre les moiens de remplir ce plus grand de ses devoirs. Un Artisan n'a pas soin de se perfectionner dans son Art, il ne travaille pas fidélement, ni selon sa conscience: il vend pour bons des ouvrages défectueux, imparfaits, &c. Vn Marchand de même vend de la marchandise fardée, gatée & mauvaise. Il commet des infidélitez dans le commerce, il trompe; & il ne pense qu'aux moiens de gagner; sans considerer s'il sont légitimes ou non. Vn Juge par ignorance, par cupidité, par timidité, ou par complaisance, commet des fautes contre la Justice, il ne s'aplique pas à examiner les affaires qu'il a entre les mains. Il a des respects humains, & des considérations pour les parties riches ou puissantes, ou ausquelles il a quelque obligation. Il reçoit des presens, il abandonne les intérêts des pauvres. Il laisse régner le vice impunément lors qu'il n'y a rien à gagner. Ces personnes négligent de s'instruire de leurs devoirs sur toutes ces choses; ou s'ils en sont instruits,

ils n'y sont pas fidéles. Le public ou quelque particulier en souffrent. Ils blessent eux-mêmes leur conscience, & ils violent la Justice & la verité en plusieurs rencontres. Toute leur piété & leur dévotion aparente n'empêchera pas qu'ils ne soient condamnez au Jugement de Dieu comme des meurtriers des corps qui leur sont confiez, comme des négligens, des trompeurs, des menteurs, & des injustes. Un Chrétien ne sera pas seulement jugé sur les obligations qui sont communes à tous, mais aussi sur les obligations de son état, de son emploi & de sa condition.

La sixiéme cause est qu'on n'aime pas la priere, qui est absolument nécessaire à salut, puisque c'est l'unique moien d'obtenir les graces de Dieu ; & que ceux mêmes qui recitent beaucoup de prieres, ne prient pas, parce que les sentimens de leur esprit, les affections de leur cœur, leur conduite & leur vie démentent les paroles de leur bouche : de sorte que leurs prieres sont plutôt des mensonges & des hypocrisies continuelles, qui au lieu de leur attirer les graces de Dieu, leur attirent sa malediction. *Malheur à vous hypoccrites*, dit Jesus-Christ.

La septiéme cause est qu'on ne fait aucun usage des moiens du salut, que nous avons, qu'on rend inutiles, ou qu'on tourne en poison les remédes, ou qu'on abuse des choses les plus saintes. On écoute la parole de Dieu comme si c'étoit la parole d'un homme, parce que c'est un homme qui nous l'annonce. On l'écoute avec dégoût & ennui, sans aucun desir de connoître les volontez de Dieu, & de

de les accomplir. On ne prend aucun ſoin de faire fructifier cette parole : on ſe laiſſe emporter par les embarras & les inutilitez de cette vie. On tarit les ſources des graces de Dieu par l'abus des Sacremens & de nos plus ſaints Myſtéres.

La huitiéme. On aſſiſte au ſaint Sacrifice de la Meſſe par coûtume & ſans aucune diſpoſition, ſans aucune connoiſſance de ce grand & terrible Sacrifice, ſans ſavoir l'uſage qu'on doit faire de cette divine Hoſtie qui y eſt immolée, pourquoi Jeſus-Chriſt a inſtitué ce Sacrifice, & pourquoi l'Egliſe nous commande d'y aſſiſter. On y aſſiſte ſans réflexion, & ſans regret d'avoir offenſé Dieu, ſans aucune réſolution de changer de vie, ſans adorer Dieu, ni le remercier de ſes graces infinies, & ſans le deſir d'offrir au Pere Eternel ſon Fils Jeſus-Chriſt, pour obtenir de lui par les mérites infinis de cette divine Offrande, les graces de la converſion, de la pénitence, & de la perſéverance dans l'amour de Dieu & la bonne vie.

La neuviéme. On ſe contente de recevoir les Sacremens de Penitence, & d'Euchariſtie, ſans ſe mettre en peine des ſacriléges qu'on commet en les recevant mal. Or on les reçoit mal quand on ſe contente de dire qu'on a regret d'avoir offenſé Dieu, & qu'on ne veut plus l'offenſer à l'avenir, lorſque non ſeulement on n'a pas éprouvé ſi cela eſt ſincére, mais que même on refuſe de prendre le tems & les moiens de le rendre tel, qu'on ſeroit fâché de trouver des Directeurs éclairez qui nous obligeaſſent à nous acquitter de nos devoirs, &

qu'on aime mieux en trouver qui nous laissent mener une vie molle, séculiere & vicieuse. Car c'est une des causes les plus ordinaires de la perte des ames, que les Confesseurs ignorans ou relâchez qui souffrent tout aux pecheurs. Ce sont ceux qu'on recherche le plus, & les premiers venus, les plus commodes, les plus complaisans ou négligens, sont les meilleurs à la plûpart des Chrétiens. C'est ce qui remplit toutes les professions de dereglemens & de scandales. Cependant ces pénitens disent qu'ils veulent se sauver, & ces Confesseurs qu'ils veulent les conduire au salut. Rien de si détestable & de si ordinaire que tant de mensonges que l'on commet dans l'usage du Sacrement de Pénitence ! Or si ce que Dieu a établi pour vous laver de vos pechez, vous soüille encore davantage, avec quoi vous laverez-vous, & quelle espérance de salut pouvez-vous avoir ?

La dixiéme. On ne peut être sauvé sans avoir de la charité pour son prochain. Et cependant on ne voit qu'indifferences, duretez, haines, querelles, inimitiez, vengeances & procés : chacun n'est touché & ne se met en peine que de ce qui le regarde en quelque petit nombre de parens & d'amis. Et on peut dire que si la loi de Dieu se réduit toute à l'amour de Dieu & du prochain, c'est d'étruire toute la Loi que de manquer de l'un & de l'autre. *Celui qui n'aime point, demeure dans la mort. Jugement sans misericorde à celui qui n'a point fait misericorde, & qui a été insensible aux miseres de son prochain.*

La onziéme. S'il eſt vrai qu'il y en a tres-peu qui ſe ſauvent, parce qu'il y en a tres-peu qui veulent connoître, tres-peu qui recherchent, tres-peu qui embraſſent les moiens du ſalut, on peut dire qu'il y en a auſſi tres-peu qui aiant commencé d'y travailler, perſévérent dans leurs bonnes réſolutions; mais ils ſe laiſſent inſenſiblement aller aux ſentimens & manieres d'agir des mondains, & n'ont point aſſez de fermeté pour réſiſter au mal. Ils offenſent Dieu, parce qu'ils ont de la complaiſance pour les hommes, au lieu d'avoir de la fermeté pour réſiſter au mal, & pour ſe mettre au deſſus de tout ce qu'on peut dire & faire contre nous, puiſque c'eſt pour cela qu'on nous a adminiſtré le Sacrement de Confirmation. Mais helas! on anéantit & on rend inutile ce Sacrement auſſi bien que les autres.

La douziéme. Quoi que tous diſent le Symbole des Apôtres, il y en a peu qui croient ce qu'il contient. Ils diſent qu'ils croient la vie éternelle, & vivent comme ne la croiant pas; car ils ne la deſirent pas. Or comment peut-on croire un ſi grand bonheur ſans le deſirer? Et comment aimer la vie éternelle, ſi on aime celle-ci? L'amour de cette vie eſt donc une conviction du peu d'amour & de foi d'une vie éternelle & bienheureuſe. Et où ne voit-on pas des gens attachez à cette vie comme des Paiens qui n'en croient point d'autre? Que s'ils diſent qu'ils ne craignent la mort que parce qu'ils craignent d'être en Enfer, qu'ils nous le faſſent voir par une vie qui devienne de jour en jour plus ré-

glée, plus chrétienne & plus sainte.

La treiziéme. La plûpart, par une ignorance effroiable, & par une entier renversement de raison, se flattent que Dieu leur pardonnera leurs pechez, quoi que jamais ils ne se convertissent, & qu'il suffit de lui dire un *peccavi* ; ou : Je connois que j'ai peché, je vous en demande pardon. Cependant Jesus-Christ a dit : *Si vous ne vous convertissez, & ne devenez comme des petits enfans, vous n'entrerez point dans le Roiaume du Ciel.* Et, *le Ciel & la terre passeront & seront anéantis, plutôt que la moindre de ses paroles ne soit accomplie.*

La quatorziéme. D'autres veulent vivre dans l'indépendance avec Dieu, & être maîtres de leurs actions, par un orgueil insuportable, & qui les porte jusqu'à croire qu'à toute heure qu'ils voudront changer de vie, ils le pourront, ou que Dieu ne manquera pas de leur en accorder la grace : ce qui est une extravagance insoûtenable, & contraire à tout ce que nous lisons dans la sainte Ecriture, & dans toutes les histoires des pecheurs convertis. Qu'on me montre plusieurs pecheurs convertis quand ils l'ont voulu, aprés ne l'avoir pas voulu quand ils l'ont pû, & je me rends ? mais le proverbe est contraire : *Qui ne fait pas quand il peut, ne peut pas quand il veut.* Le bon Larron fut converti à la premiere occasion qu'il en eut. S. Augustin n'entend pas plutôt cette voix du Ciel qui lui dit, *Tolle, lege* : Prenez, & lisez, qu'il est soigneux de voir d'où lui vient cette voix, ce qu'elle signifie, à quoi elle l'oblige. Il prend le livre des Epi-

tres de S. Paul, il l'examine, il combat ; & quoi qu'il chancelle & qu'il ne combatte que foiblement, il ne quitte point les armes qu'il n'ait triomphé de ses passions & de ses habitudes, & qu'il ne soit entiérement converti à Dieu, & ne soit parvenu au point de connoissance & de sainteté, où nous savons qu'il est arrivé. Plus on néglige d'occasions & de moiens de salut, plus on s'en rend indigne & incapable.

La quinziéme. On n'a aucune idée de la grandeur & des devoirs d'un Chrétien, qui doit étre un autre Jesus-Christ, qui doit representer & faire éclater en soi les vertus qui ont éclaté en lui, avoir son esprit, c'est à dire, ses sentimens & ses inclinations, & suivre sa conduite. *Celui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, doit vivre comme Jesus-Christ a vécu.* Voilà la grande régle. Aprés cela peut-on dire comme on fait, quand on propose quelque exemple d'un Saint, c'étoit un Saint, comme si un Chrétien ne devoit pas être un Saint, puisqu'il n'y a que les Saints qui aillent au Ciel, & que tous y veulent aller, & puisque chaque Chrétien doit representer Jesus-Christ, le Saint des Saints, comme nous en assure le Saint Esprit même.

La seiziéme. On oublie, ou l'on ignore les obligations que l'on a contractées au Batême, où on a renoncé au demon, à toutes ses pompes, vanitez & superfluitez dans l'usage des choses nécessaires à la vie, & à toutes ses œuvres, à tout peché, & à toutes aparences de peché, & à tout ce qui nous y porte, pour ne suivre & aimer & n'imiter que Jesus-

Christ, selon les régles de son Evangile.

La dix-septiéme. On confond continuellement ces deux choses, le Paien & le Chrétien. Et parce qu'on n'est pas du nombre des impies, on se flatte aisément d'être du nombre des Chrétiens, lorsque cependant on n'a que des sentimens, des inclinations & une conduite toute paienne, & aussi contraire aux régles de l'Evangile, aux exemples de Jesus-Christ & de tous les Saints, que la lumiere est contraire aux ténébres, & le mensonge à la verité.

La dix-huitiéme. La superbe qui domine dans les esprits des mondains, est une peste générale qui en fait périr une infinité. Chacun veut faire figure, se pousser dans le monde, insulter à son semblable. Chacun s'estime plus que les autres, & on porte cet orgueil jusqu'au pied des Autels, & au Tribunal de l'humiliation & de la Pénitence. Cependant que dit S. Paul? *Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages mutuels d'honneur, de déference & de respect, chacun regardant les autres comme ses supérieurs.* Mais cela supose deux grandes vertus bien rares, l'humilité & mépris de soi-même; *vertu que nous devons insinuer par tout:* Et la charité, c'est à dire un dégagemenr de tout ce qui n'est point Dieu. *Dieu résiste aux superbes, & ne donne sa grace qu'aux humbles.*

La dix-neuviéme. Combien n'en voit-on pas qui sont dans une disposition continuelle de ne rien souffrir sans se vanger, & de ne faire des honnêtetez & rendre service qu'à ceux de qui ils en rece-

vront, & de n'aimer que ceux qui les aiment? Ce que Jesus-Christ condamne avec tant de force, qu'il va jusqu'à rejetter ces gens, & les retrancher du nombre des Chrétiens, pour ne les regarder & traiter que comme des Païens.

La vingtiéme. On n'est point persuadé combien c'est un grand mal d'aimer le monde, ou on ne veut pas se persuader qu'on l'aime lorsqu'on en a toutes les marques, & qu'on n'a d'amour que pour les richesses, plaisirs & honneurs, Mais qu'on sache que Dieu traite l'*amour du monde d'un adultere*; & qu'il est dit, *que si quelqu'un aime le monde, la charité de Dieu n'est point en lui.* Il n'aime point Dieu, ni n'est point aimé de Dieu.

La vingt-uniéme. On se flatte d'être ce qu'il faut quand on n'a point commis de crimes; au lieu qu'il faut être convaincus *que nous devons être remplis de toute sorte de bonnes œuvres* & de vertus; & que *les arbres infructueux sont condamnez au feu éternel. Le serviteur inutile* est *jetté pieds & mains liées dans les ténébres extérieures, où il y a des pleurs & des grincemens de dents.* Les réprouvez seront condamnez au feu éternel au dernier Jugement, non pour les crimes manifestes, mais pour n'avoir pas assisté Jesus-Christ dans la personne de ses membres. *J'ai eu faim*, leur dit-il, *& vous ne m'avez point donné à manger. J'ai eu soif, & vous ne m'avez point donné à boire : j'ai eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé : j'ai été sans habits, & vous ne m'avez pas revétu : j'ai été malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité. Retirez-vous*

de moi, maudits, & allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable & pour ses anges. Car la seule inutilité, qui consiste à ne faire point de bien, est un assez grand crime pour nous damner, quand nous n'en commettrions point d'autre, selon le sentiment des Saints Peres. *C'est un crime d'un Chrétien*, dit saint Jerôme, *que de n'avoir pas les vertus nécessaires.* Qu'il est donc étonnant que des Chrétiens osent demander, quand on les reprend; quel mal y a-t-il là ?

La vingt-deuxiéme. Une autre grande cause de la damnation de tant d'ames, est la profanation si grande des Dimanches & des Fêtes, où par un aveuglement effroiable, on offense plus Dieu qu'on ne fait les jours de travail & pendant toute la semaine. Au lieu que ces saints jours sont destinez par l'Eglise uniquement à rendre nos devoirs à Dieu, à le remercier de toutes les graces qu'il nous a faites particuliérement le long de la Semaine, à pleurer & réparer les pechez que nous avons pû y commettre, & à lui en demander pardon, & enfin à obtenir de lui par d'instantes prieres les graces qui nous sont nécessaires toute nôtre vie, & particuliérement le long de la semaine; au contraire, on ne pense pas seulement à s'acquitter d'aucune de ces obligations si indispensables: mais par un abus déplorable, & qui doit faire gémir tous ceux qui ont quelque sentiment de pieté & d'amour pour Dieu, si l'on jouë, si l'on fait débauche, si l'on danse, si l'on vient de ces assemblées de filles & de garçons où l'impudicité & le libertinage regnent, si l'on fait des ren-

dez-vous, on attend les Dimanches & les Fêtes. D'autres qni ne voudroient pas se porter à de si grands excés, n'emploient ces saints jours qu'à l'oisiveté, à la medisance, & à des entretiens capables de corrompre les mœurs les plus saintes. Au lieu de passer saintement ces jours, comme Dieu nous l'ordonne, & de les emploier au salut de nos ames avec le même soin qu'on a travaillé pendant une semaine pour le corps, à des lectures saintes, à l'instruction de ceux dont ont est chargé, à assister aux Offices, Prédications, Catechismes, à visiter les pauvres & les affligez, en prieres, saints entretiens, &c.

La vingt-troisiéme. Il y en a peu qui soient dans la disposition de perdre tout, vie, biens, commoditez, amis & honneur, plutôt que d'offenser Dieu, & qui veüillent retrancher & éloigner d'eux tout ce qui est capable de le leur faire offenser; ce qui est une disposition nécessaire à tout Chrétien pour être sauvé. Mais on est dans une disposition toute contraire: on ne se comporte que selon que les occasions se presentent, comme il paroît dans les débauches, les danses, les compagnies dangereuses, &c. Si-tôt que l'occasion, se presente, on s'y laisse aller; & si on ne s'y laisse pas aller, ce n'est que faute d'occasion. Et ainsi on est coupable devant Dieu d'un peché qu'on n'a point commis, parce qu'on a été dans la volonté & dans la disposition de le commettre si l'occasion s'eu fût presentée.

La vingt-quatiéme. Presque personne ne fuit les occasions du peché, ni ne s'en retire lorsqu'il s'y

trouve engagé. On les cherche au contraire, on les aime, & on s'y plaît. L'Ecriture cependant dit, que *celui qui aime le péril, y périra, & qu'il faut fuir le peché comme on fuit un serpent* qu'on rencontre dans un chemin. Le Sauveur nous ordonne d'*arracher l'œil qui nous est un sujet de chute & de scandale*; & de *couper nôtre main droite & nôtre pied droit, lorsqu'ils nous font tomber dans le peché.* C'est à dire, qu'il nous ordonne de nous éloigner des choses mêmes qui nous sont les plus cheres & les plus utiles, lorsqu'ils nous sont une ocasion de tomber dans le vice & de nous perdre. Cependant l'un demeure dans uue maison où il ne peut pas faire son salut; l'autre va souvent dans des lieux & des compagnies suspectes, & où il peche quand il y va: un autre fait un métier ou un commerce qu'il ne peut exercer sans peché, & sans donner lieu à plusieurs de se perdre; un autre fait des liaisons & des des amitiez qui sont pernicieuses à son ame, & il fait pecher les autres. D'autres enfin s'engagent dans la compagnie & la connoissance des personnes qui tendent des piéges à leur innocence, à leur pudeur & à leur piété. Chacun cherche son semblable, & les plus innocens même se corrompent en fréquentant ceux qui ne sont capables que de leur inspirer l'esprit du monde, & les vices qui y regnent. Le monde est plein de scandales, & les foibles se laissent emporter au torrent des mauvaises coûtumes & des exemples contraires à la vertu; lorsqu'ils n'ont pas soin d'éviter les mauvaises rencontres & la vûë & les engagemens du

monde, qui tous sont des sujets de chute & de peché. Nul presque ne craint de faire tomber les autres ; & nul ne craint de rencontrer dans son chemin des pierres qui le fassent tomber. C'est ce qui remplit toutes les professions d'un nombre infini de crimes & de desordres. Quiconque veut se conserver pur, doit éviter les occasions dangereuses. Et quiconque veut se rétirer du précipice où il est déjà tombé, doit encore fuir plus promptement la rencontre des personnes & des objets qui l'ont fait tomber.

La vingt-cinquiéme. On vient de dire que les foibles se laissoient emporter au torrent des mauvaises coûtumes, & on le repéte encore avec douleur. Car comme si la coûtume étoit une Loi inviolable, comme si elle étoit capable de sanctifier ce qui de soi-même est le plus criminel, non seulement la plûpart des hommes n'ont point d'autre régle de conduite que la coûtume, la suivant presque toûjours & dans toutes leurs entreprises, lors principalement qu'elle n'est pas contraire à leurs intérêts ou à leurs prétensions : mais il leur suffit souvent que les crimes les plus grands soient passez en coûtume, pour s'y engager sans remords & sans aucune crainte. Tout le monde le fait, dit-on, on l'a toûjours fait, j'ai toûjours agi ainsi, nos ancêtres l'ont fait, donc je le puis & je le dois faire ; & ce seroit être singulier & imprudent que de faite autrement : du moins on ne peut pas condamner ce que je fais avec tant d'autres & aprés tant d'autres. On se croit en sureté de conscience aprés cela.

Mais que ce raiſonnement eſt ridicule, impie, & contraire à toutes les loix de Dieu, & même du bon ſens! S'il étoit juſte & veritable, il n'y auroit point d'impuretez, ni d'yvrogneries, ni d'injuſtices ni de voleries, ni d'uſures, qu'on ne juſtifiât par là, dans les païs où ces excés ſont paſſez en coûtume. La pluralité des Benefices, la ſimonie, l'eſprit mercenaire avec lequel on entre dans l'Egliſe & on y exerce les fonctions les plus divines, ſeroient autoriſées par là preſque par tout. Il n'y auroit pas même d'Heretiques, de Turcs, ni d'Infidéles qui ne ſe crûſſent en voie de ſalut par ce principe, dans les païs où il n'y en a point, ou preſque point qui ne ſoient engagez dans ces voies d'égarement.

Ce torrent de la coûtume entraîne un nombre infini d'ames en Enfer. La plûpart n'étant point inſtruits des maximes de l'Evangile, qui ſont les ſeules régles que nous devons ſuivre pour être ſauvez, ou ne voulant pas les ſuivre, parce qu'elles leur paroiſſent trop dures, ſe laiſſent conduire à leurs inclinations naturelles, en ſuivant la coûtume qui les favoriſe. Et ils ne conſidérent pas que la nature de l'homme étant corrompuë par le peché, toutes ſes inclinations le ſont, & par conſequent toutes les coûtumes qui y ſont conformes.

Un Chrétien qui veut éviter le malheur de ceux-là, & avoir part au bonheur de ceux-ci, ne doit dans ſes engagemens, dans ſes entrepriſes, dans ſes affaires, dans ſes actions, avoir égard qu'à la loi de Dieu, à l'Evangile, à ſes devoirs, & non aux coûtumes des hommes, ni aux exemples, s'ils ne ſont

conformes à ces régles saintes sur lesquelles Dieu jugera tous les hommes, grands & petits, riches & pauvres. Rien ne sera capable de justifier au Tribunal du souverain Juge celui que la parole de Jesus-Christ, & la Verité même condamneront.

La vingt-sixiéme. Mais le comble des maux est, que la plûpart, lorsqu'ils sont tombez dans des pechez, sont en repos comme s'ils étoient justes; ils en parlent avec joie, ils s'en vantent comme d'un bien. Comment donc peuvent-ils en avoir de l'horreur, & comment leur seront-ils pardonnez sans cette horreur, puisqu'elle est une partie nécessaire du Sacrement de la Penitence ? Cependant ils répondront au Confesseur qu'ils en ont du regret. Que de mensonges ! que d'hypocrisies ! que de sacrileges!

La vingt-septiéme. Combien n'en voit-on pas agir comme ceux dont parle David : *Faisons valoir nôtre langue, nos lévres sont à nous, qui est nôtre maître ?* disoient ces impies. On parle, on entreprend, on achete, on vend, comme si on ne devoit jamais rendre compte de tout au souverain Juge : au lieu qu'il est de foi que le Jugement de Dieu sera si exact, que tout y sera examiné jusqu'à la moindre parole inutile ; que sera-ce donc des mauvaises ? Jusqu'à la moindre dépense d'un denier ; que sera-ce donc de tout ce qui est plus considérable ? Pesez bien ces paroles du S. Esprit : *Celui qui n'arrête pas sa langue comme avec un frein, sa Religion & sa pieté sont vaines. La Religion pure & sans tache aux yeux de Dieu, consiste* à user de ses biens pour en exercer la charité ; *à visiter les orphelins & les veuves*

dans leurs afflictions, & à se conserver purs de la corruption du siécle.

La vingt-huitiéme. Un autre marque de l'indépendance avec laquelle on vit à l'égard de Dieu, c'est d'embrasser un état, une profession, un métier, &c. sans consulter Dieu, c'est à dire, en n'y recherchant les choses nécessaires que comme feroient des Païens. *Cherchez*, dit J. C. *avant toutes choses, le Roiaume de Dieu & sa Justice, & tout ce qu'il y a de nécessaire pour le temporel vous sera donné comme par surcroît.* Mais parce qu'*on n'a point Dieu en vûë*, dit le Prophéte, *toutes les récompenses & actions de ces personnes ne sont qu'une corruption continuelle* & un corps de peché. Il faudroit prendre toûjours le parti le plus propre à faire nôtre salut, sans avoir d'autre vûë que d'y travailler de tout nôtre pouvoir avec le secours tout puissant de Dieu.

La vingt-neuviéme. C'est ce défaut de consulter Dieu qui fait que tous les emplois du siécle & de l'Eglise, & toutes les professions, sont remplies par des personnes qui n'ont point de vocation divine pour ces engagemens, ni les qualitez & les talens nécessaires pour en accomplir les devoirs; & que presque tous les Chrétiens sont deplorez, & ne sont point dans les lieux & le rang où la vocation de Dieu les avoit placez, s'ils l'avoient suivie, ou s'ils avoient cousulté Dieu, ou pour eux-mêmes, ou pour leurs enfans. La plûpart ne consulte que le monde, que leurs propres intérêts, que leurs passions, que le caprice ou la coûtume, pour entrer dans un état de vie & une profession.

Nul presque ne considére que c'est de la vocation de Dieu, & du premier engagement que depend toute la suite de la vie, & le salut éternel, & que ceux qui ne sont pas dans l'état où Dieu les apelloit, ne se sauveront point pendant qu'ils demeurent dans celui qu'ils ont choisi eux-mêmes, ou qu'ils ne font pas pénitence d'une si grande desobéïssance à l'ordre & aux volontez de Dieu. Dieu ne donne point la grace de bien vivre & de s'acquitter de ses devoirs dans un emploi, à celui qui l'a choisi de lui-même sans consulter Dieu, & qui y demeure contre sa vocation & contre sa volonté. Or que pourront faire des personnes à qui Dieu ne donne point sa grace, sinon tomber dans une ruine inévitable? C'est donc là ce qui remplit le monde de déreglement, & l'Enfer de réprouvez.

La trentiéme. La maniére peu chrétienne dont on entre dans l'état du Mariage, & dont ont profane ce Sacrement, est un autre source & une cause generale de toutes sortes de maux, & de la damnation d'une infinité de personnes. On n'a point en vûë en se mariant, de se sanctifier avec la personne avec laquelle on s'unit, ni de donner des enfans à Jésus-Christ, & de les élever dans la crainte de Dieu & le mépris du monde. On ne se propose que le bien, l'honneur, le plaisir & la volupté; on se marie par des vûës toutes terrestres & toutes charnelles. On n'a dessein de donner des enfans qu'au monde, à l'avarice, à l'ambition & enfin au demon, & par consequent d'en faire des victimes de l'Enfer. Aussi on profane le Mariage dés l'entrée par la profusion, la débauche, les jeux pro-

fanes & les danses, où on expose à un danger visible la pureté des conviez ; & on le profane dans toute la suite par une vie toute charnelle & brutale, n'en usant que pour le plaisir; & par la mauvaise intelligence, la discorde, & les divisions qui regnent souvent dans les familles entre les personnes qui ne devroient être qu'un cœur & qu'une ame, n'aiant *qu'une même chair*, selon l'Ecriture. Voilà ce qui attire ordinairement la malediction de Dieu sur les Peres & Meres & sur leurs enfans, & qui est la source de la plûpart des vices qui corrompent toutes les professions.

La trente-uniéme. C'est ce qui produit enfin la grande négligence des Peres & des Meres à élever chrétiennement leurs enfans, qui est une source generale de corruption, & une des plus funestes & trop fecondes causes de damnation. Et on ne sçauroit dire combien criminels sont les parens homicides des ames de leurs enfans, parce qu'ils ne les élevent pas sur les maximes de l'Evangile, & ne leur donnent point d'horreur du monde & du peché. *Celui*, dit saint Paul, *qui n'a pas soin des siens, sur tout de ses domestiques, a renoncé la Foi, & est pire qu'un Infidéle.*

Voilà une partie des causes funestes & innombrables de la damnation de tant de monde. Vous êtes heureux de les connoître : Car comment auriez-vous pû les éviter sans les sçavoir ? Mais malheur à celui qui les sçachant, se les rendra inutiles puisqu'on voit bien qu'il s'agit ici du salut éternel, ou de la damnation éternelle.

FIN.




R. BIBLIOTECA